



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2023



Rapport du commerce extérieur de la France

Contacts presse :

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

Patricia Blanchard-Bouvelot – Cabinet d'Olivier Becht

01 43 17 73 20 presse.comext@diplomatie.gouv.fr

Ministère de l'Economie et des Finances : 01 53 18 33 80

Direction générale du Trésor :

Romane Dupilet 01 44 87 75 60 / Emily Taylor 01 44 87 75 44

Ce rapport a été réalisé par le bureau des Echanges extérieurs et du risque-pays (MACRO 3) de la Direction générale du Trésor, avec les contributions des sous-directions Politique macroéconomique, Diagnostic et prévisions, Financement international des entreprises, Relations économiques bilatérales et attractivité et Politique commerciale et investissements et lutte contre la criminalité financière de la DG Trésor, de la Banque de France et de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (Département des statistiques et des études économiques).

Les données utilisées pour la France sont issues, sauf indication contraire, de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) en ce qui concerne les échanges de biens et de la Banque de France en ce qui concerne les échanges de services, le négoce international et la balance courante.

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO DU MINISTRE.....	5
CHIFFRES CLÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN 2022.....	7
PARTIE 1 : ANALYSE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS DE LA FRANCE EN 2022 ...	9
I. Échanges de biens et services	10
1. Échanges commerciaux de biens : des échanges dynamiques, pénalisés par la hausse des prix de l'énergie	10
2. Analyse sectorielle des échanges de biens : une détérioration inédite de la facture énergétique.....	12
3. Analyse géographique des échanges de biens : le contexte international particulièrement perturbé en 2022 a reconfiguré la géographie de nos échanges.....	20
4. Échanges de services : excédent record, porté principalement par les services de transports et la reprise du tourisme	29
II. Solde courant et contribution des échanges extérieurs à la croissance.....	33
1. Solde courant : dégradation en 2022, en lien avec la hausse du déficit commercial ..	33
2. Une contribution négative du commerce extérieur à la croissance française en 2022	35
III. Parts de marché de la France dans le commerce mondial.....	38
1. En 2021 et 2022, les parts de marché françaises étaient inférieures à leur niveau d'avant crise.....	38
1. Approche géographique : la France a perdu des parts de marché dans la plupart des régions du monde.....	41
PARTIE 2 : LE CONTEXTE INTERNATIONAL	43
I. Le contexte international en 2022	44
1. L'économie mondiale a ralenti en 2022	44
2. Les pressions inflationnistes, notamment via les prix des matières premières, ont été amplifiées par les conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine.....	47
3. Un contexte international marqué par un regain des tensions commerciales.....	52
4. Évolution du taux de change : l'euro se déprécie nettement en 2022.....	55
5. L'impact de la crise sanitaire et de la crise énergétique sur la compétitivité reste difficile à déterminer	57
II. Comparaison des dynamiques d'échange entre la France et ses principaux partenaires de la zone euro.....	60
1. Les soldes commerciaux de nos principaux partenaires européens se sont aussi fortement dégradés, sous l'effet de la hausse de la facture énergétique.....	60
2. Nos partenaires européens ont aussi enregistré une dégradation de leur balance courante en 2022.....	63
PARTIE 3 : PERSPECTIVES ET FACTEURS D'ÉVOLUTION.....	67
I. Perspectives internationales.....	68

1. L'activité et le commerce mondial marqueraient le pas en 2023.....	68
II. Politiques mises en place pour soutenir les exportations et sécuriser les importations.....	70
1. Politiques de soutien à l'exportation	70
2. Stratégie européenne de politique commerciale.....	75
III. Attractivité et compétitivité de la France.....	82
1. Le nombre d'entreprises exportatrices augmente fortement et atteint un nouveau point haut.....	82
2. Les investissements français à l'étranger ont rebondi en 2021.....	85
3. Un leadership en matière d'attractivité qui se reflète dans des investissements entrants très dynamiques en 2021.....	87

ÉDITO DU MINISTRE



Balance des biens, balance des services, balance des revenus : voici les trois fronts sur lesquels se joue la bataille du commerce extérieur.

Sur le premier front, celui des biens, le déficit s'est fortement dégradé en 2022 – suivant une tendance qui affecte également nos voisins et principaux partenaires européens – jusqu'à atteindre -164 Md€, contre

-86 Md€ en 2021. La principale cause est conjoncturelle : il s'agit de l'impact d'une facture énergétique particulièrement lourde, qui a plus que doublé en un an et atteint -115 Md€ en 2022 contre -45 Md€ en 2021. L'autre cause est structurelle : avec les effets de la désindustrialisation de notre économie ces dernières décennies, nous avons cessé de fabriquer les biens que nous aurions pu exporter, et nous avons à l'inverse besoin de les importer.

En matière de services, les nouvelles sont bonnes : ils enregistrent un nouvel excédent record en 2022 de +50 Md€, porté notamment par la reprise du tourisme et les bonnes performances de nos entreprises de transports.

La balance des revenus – ceux notamment générés par les filiales des entreprises françaises présentes à l'international – enfin, est elle aussi excédentaire, à +31 Md€.

Le rétablissement de notre déficit commercial est un défi.

La réindustrialisation du pays, mise en œuvre depuis 2017 par le Président de la République et intensifiée par le plan France 2030, contribuera à le relever.

L'amélioration de notre compétitivité-coût et, partant, de notre attractivité, déjà largement avérée, y participera également.

Enfin, il nous faut accélérer l'internationalisation de nos entreprises – aujourd'hui plus de 144 000 à avoir le monde comme horizon ! Grâce à notre dispositif de soutien à l'export, nous devons aider toutes nos PME et ETI à aller à la conquête économique de tous les continents et à faire face à la nouvelle donne internationale qui se dessine – tensions géopolitiques, hausse des prix de l'énergie et des matières premières, désorganisation des chaînes de valeur. C'est ainsi qu'elles exporteront davantage !

Le Gouvernement veillera à ce que ces dynamiques soient poursuivies. Au-delà du simple redressement de notre commerce extérieur, il y va de notre

croissance, de notre influence dans le monde, et de notre capacité à résister aux tumultes que nous traversons.

CHIFFRES CLÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN 2022

La France est le
6^e exportateur mondial
de biens et de services (2021)

144 400
entreprises françaises
exportatrices au 3^e
trimestre 2022

BIENS

594,5 Md€ +18,5% par rapport à 2021

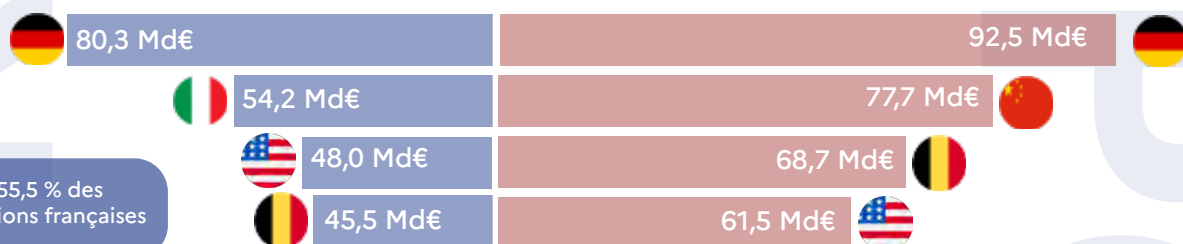
+29,1% par rapport à 2021

758,1 Md€

Déficit : 163,6 Md€

Déficit hors énergie et matériel militaire : 73,8 Md€

Principaux partenaires



Excédents sectoriels

23,5 Md€ Aéronautique et spatial

11,9 Md€ Chimie, parfums, cosmétiques

10,3 Md€ Agri-agroalimentaire

2,9 Md€ Pharmaceutique

Déficits sectoriels

115,3 Md€ Énergie

43,5 Md€ Biens d'équipement

19,9 Md€ Automobile

15,9 Md€ Métallurgie

SERVICES

310,1 Md€ +21,9% par rapport à 2021

+19,4% par rapport à 2021

260,2 Md€

Excédent : 49,9 Md€

Négoce international
24,4 Md€
+ 114,4%

Balance des revenus
31,0 Md€
- 22,5 %

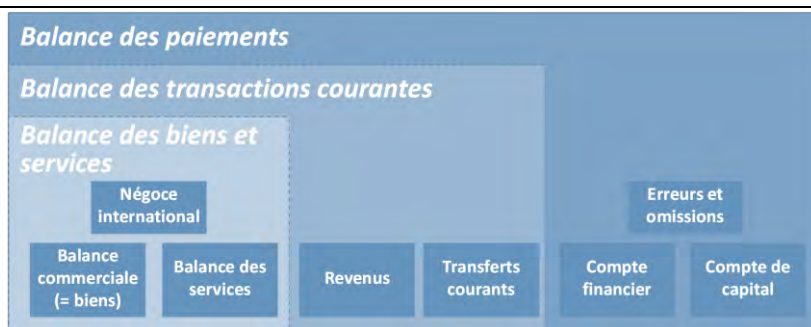
DEFICIT COURANT

biens, services, négoce, revenus
dont revenus d'IDE

53,5 Md€

soit 2,0% du PIB

Définitions : balance commerciale, balance courante, balance des paiements, CAF, FAB, valeur, volume



Balance commerciale (biens) : exportations et importations de biens (données Douanes)

Balance des biens et services : exportations et importations de biens (données Douanes retraitées par la Banque de France) et de services (données Banque de France). La balance des biens et services inclut également le négoce international (activité d'achat et de vente de biens à des non-résidents, sans que ces biens franchissent la frontière française – données Banque de France).

Balance des transactions courantes : regroupe les échanges de biens et services, de revenus primaires (principalement des investissements et du travail) et les revenus secondaires ou transferts courants (transferts sans contrepartie : ex. aide au développement, transferts de fonds des migrants).

Balance des paiements : état statistique retraçant l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents.

Pour plus de détails, voir [Méthodologie de la balance des paiements et de la position extérieure de la France](#) – Banque de France

CAF : les biens sont valorisés à la frontière du pays importateur, « coûts, assurances et fret ».

FAB : les biens sont valorisés à la frontière du pays exportateur, « franco à bord ».

CAF/FAB : les exportations sont enregistrées à la sortie du territoire national, en FAB, alors que les importations sont enregistrées avec tous les frais de transport inclus, en CAF.

FAB/FAB : le solde commercial total est estimé avec les données d'exportations et d'importations en FAB. Un taux de correction est appliqué aux données d'importations en CAF pour éliminer les coûts liés au transport des marchandises jusqu'au territoire national.

Données en valeur : les données de douanes sont comptabilisées selon leur valeur nominale. Dans ce cas, les évolutions peuvent s'expliquer par la variation des quantités échangées ou celle des prix. Sauf mention contraire, et par défaut, toutes les données des Douanes et de la Banque de France sont en valeur.

Données en volume : il s'agit de données corrigées des variations de prix. Les données françaises de commerce en volume sont publiées par l'Insee et sont utilisées dans la comptabilité nationale dans le cadre de la décomposition du PIB et du calcul de la contribution au PIB ; elles sont également publiées par l'OCDE dans le cadre du calcul de parts de marché à l'exportation de biens et services.

Données commerciales Eurostat : la compilation des données commerciales par Eurostat s'appuie sur la législation de l'Union européenne, qui peut différer des règles nationales. Des écarts peuvent ainsi être observés entre Eurostat et les douanes, notamment pour le commerce extra-européen.

PARTIE 1 : ANALYSE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS DE LA FRANCE EN 2022

I. Échanges de biens et services

[Cette année, en raison de la hausse très marquée des prix de l'énergie et des matières premières qui se répercute sur les prix des exportations et des importations, le commerce extérieur augmente bien plus fortement en valeur qu'en volume. Dans la partie I. du présent rapport, les données sont toutes en valeur, sauf mention contraire]

1. Échanges commerciaux de biens : des échanges dynamiques, pénalisés par la hausse des prix de l'énergie

- En 2022, pour la deuxième année consécutive et dans un contexte de hausse sensible des prix, les échanges de biens en valeur ont enregistré une dynamique soutenue, avec une forte hausse des exportations (+18,5 %) et une croissance encore plus marquée des importations (+29,1 %), les deux dépassant largement leur niveau de 2019.
- La facture énergétique a atteint un niveau record à 115,3 Md€. Cette hausse de 70,5 Md€ par rapport à 2021 explique l'essentiel de la détérioration du solde des biens en 2022. Hors énergie et hors matériel militaire, la dégradation du solde est plus contenue, passant de -62,5 Md€ à -73,8 Md€.

Un rattrapage des exportations, qui dépassent largement leur niveau d'avant crise

Alors que les exportations avaient déjà quasiment retrouvé leur niveau d'avant-crise en 2021 (98,6 %), ces dernières connaissent une forte hausse de 18,5 % (+92,8 Md€) par rapport à leur niveau de 2021, à 594,5 Md€ (cf. Graphique n°1). La totalité des secteurs voient leurs exportations augmenter, avec une hausse plus marquée pour l'aéronautique, bien que celui-ci ne retrouve toujours pas son niveau d'avant-crise, ainsi que pour les produits textiles et les produits agricoles et agroalimentaires, ces derniers ayant bénéficié de la hausse des cours des matières premières.

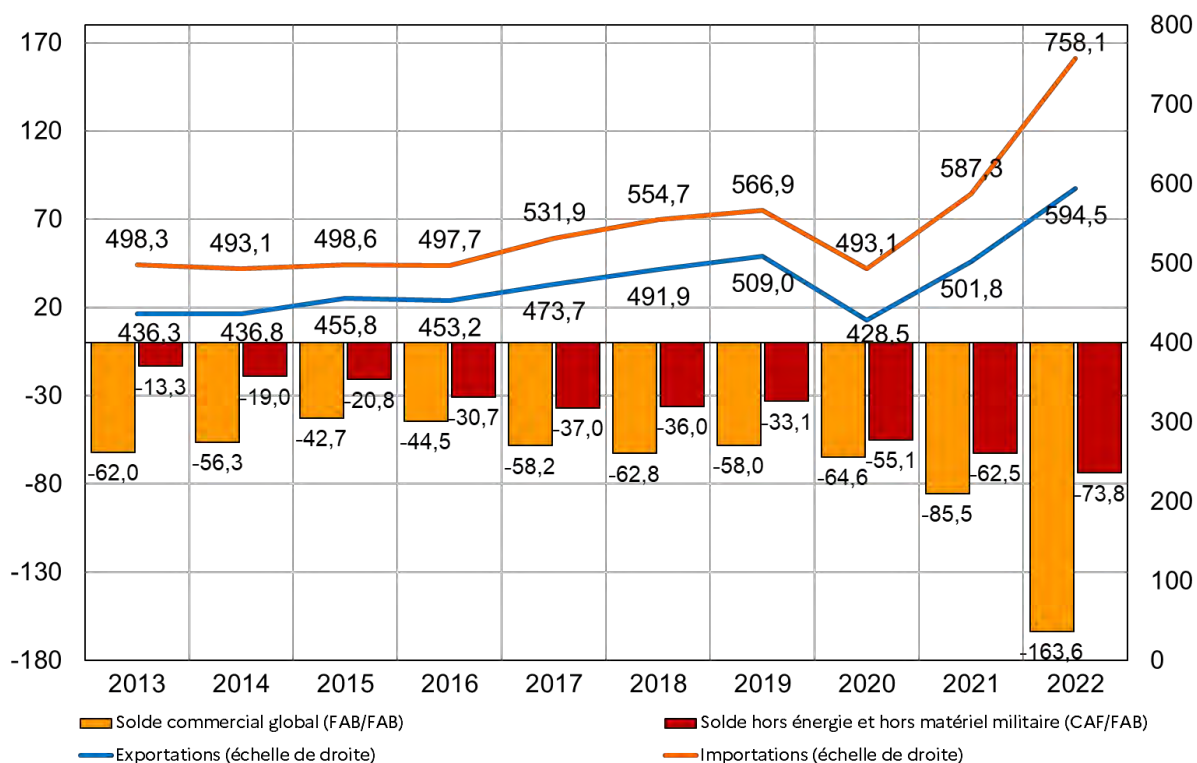
Une reprise des importations plus marquée que celle des exportations

Les importations de biens augmentent en 2022 à un rythme plus rapide que les exportations : à 758,1 Md€ les importations augmentent de 170,8 Md€ par rapport à l'an dernier, soit une hausse de 29,1 %. La hausse des importations est presque entièrement imputable à celle des importations énergétiques, en progression de +129,2 % pour atteindre 154,2 Md€. Cette hausse est surtout liée à la forte croissance des prix de l'énergie qui explique près de 86 % de la hausse en valeur des importations de produits énergétiques.

Le déficit commercial des biens atteint un niveau record en 2022, en lien avec la très forte hausse de la facture énergétique

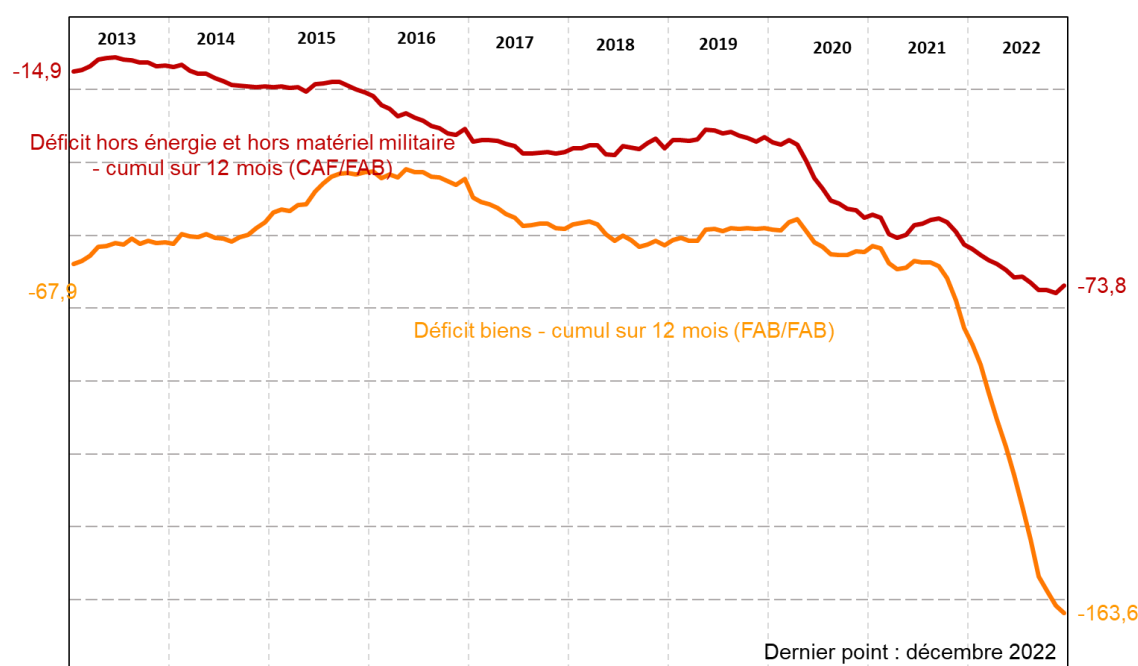
Pour la troisième année consécutive, le solde commercial s'est dégradé en 2022 de 78,1 Md€ pour atteindre un niveau record à -163,6 Md€ (cf. Graphique n°2). Cette dégradation s'explique principalement par la forte augmentation de la facture énergétique, qui a plus que doublé, passant de 44,8 Md€ en 2021 à 115,3 Md€ en 2022. Hors énergie et hors matériel militaire, la dégradation du solde est plus modérée, passant de -62,5 Md€ à -73,8 Md€.

Graphique n°1 : échanges de biens (exportations, importations, déficit commercial total et déficit « hors énergie et matériel militaire ») depuis 2005 - en valeur (Md€)



Source : Douanes

Graphique n°2 : déficit cumulé sur les derniers 12 mois - évolution mensuelle depuis 2011 (en Md€ - données brutes)



Source : Douanes, calculs DG Trésor

2. Analyse sectorielle des échanges de biens : une détérioration inédite de la facture énergétique

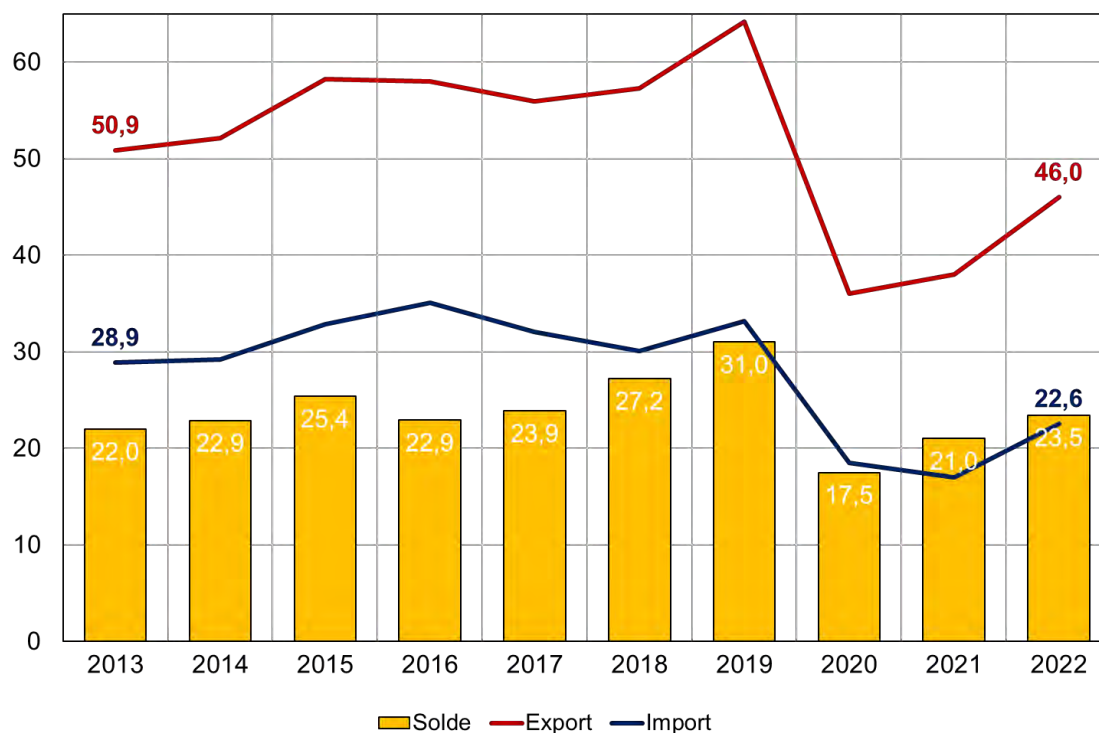
- **Malgré une hausse des échanges, l'aéronautique demeure le seul secteur qui n'a pas encore rattrapé, en valeur, son niveau de 2019.**
- **Les secteurs aéronautique et agricole et agroalimentaire sont les seuls à voir leur solde s'améliorer tandis que, hors énergie, les biens d'équipement et les produits chimiques, parfums et cosmétique contribuent le plus à la dégradation du déficit commercial.**
- **La facture énergétique a plus que doublé, passant de 44,8 Md€ en 2021 à 115,3 Md€ en 2022 en raison principalement de la hausse des prix de l'énergie, ce qui explique 86,2 % de la dégradation des échanges de biens. La part de l'énergie dans les importations françaises a fortement augmenté, passant de 11,3 % en 2021 à 20,0 % en 2022.**

Malgré une forte croissance du secteur aéronautique, celui-ci demeure en dessous de son niveau d'avant crise

En raison de la reprise du transport aérien, le secteur aéronautique bénéficie d'une hausse des exportations particulièrement marquée. Celles-ci progressent de 21,0 % pour atteindre 46,0 Md€ (cf. Graphique n°3), tout en restant à seulement 71,7 % de leur niveau de 2019. La montée en cadence des exportations s'observe au cours de l'année, ainsi si ces dernières n'étaient au 1^{er} semestre de 2022 qu'à 61,5 % de leur niveau du même semestre en 2019, elles atteignaient au 2nd semestre 79,6 % du niveau du 2nd semestre de 2019. Le rythme de production d'Airbus subit notamment des difficultés d'approvisionnement auprès de ses fournisseurs. Les importations s'élèvent à 22,6 Md€, en hausse de 32,6 % et à 68,0 % de leur niveau pré-crise. L'excédent du secteur aéronautique s'établit ainsi à 23,5 Md€, en progression de 2,4 Md€ par rapport à 2021 mais demeure toujours inférieur de 7,6 Md€ à son niveau record de 2019. Par rapport à 2021, les livraisons d'avions, d'hélicoptères, de drones et de véhicules spatiaux progressent de 14,7 % tandis que les exportations d'équipements aéronautiques et spatiaux (turboréacteurs et autres parties des véhicules aériens et spatiaux) augmentent de 39,7 %, ces dernières atteignant 82,6 % de leur niveau de 2019 contre 63,2 % pour les avions et véhicules spatiaux. Le poids du secteur dans les exportations françaises reste stable, passant de 7,8 % en 2021 à 7,9 % en 2022 mais en net retrait par rapport à 2019 (12,9 %).

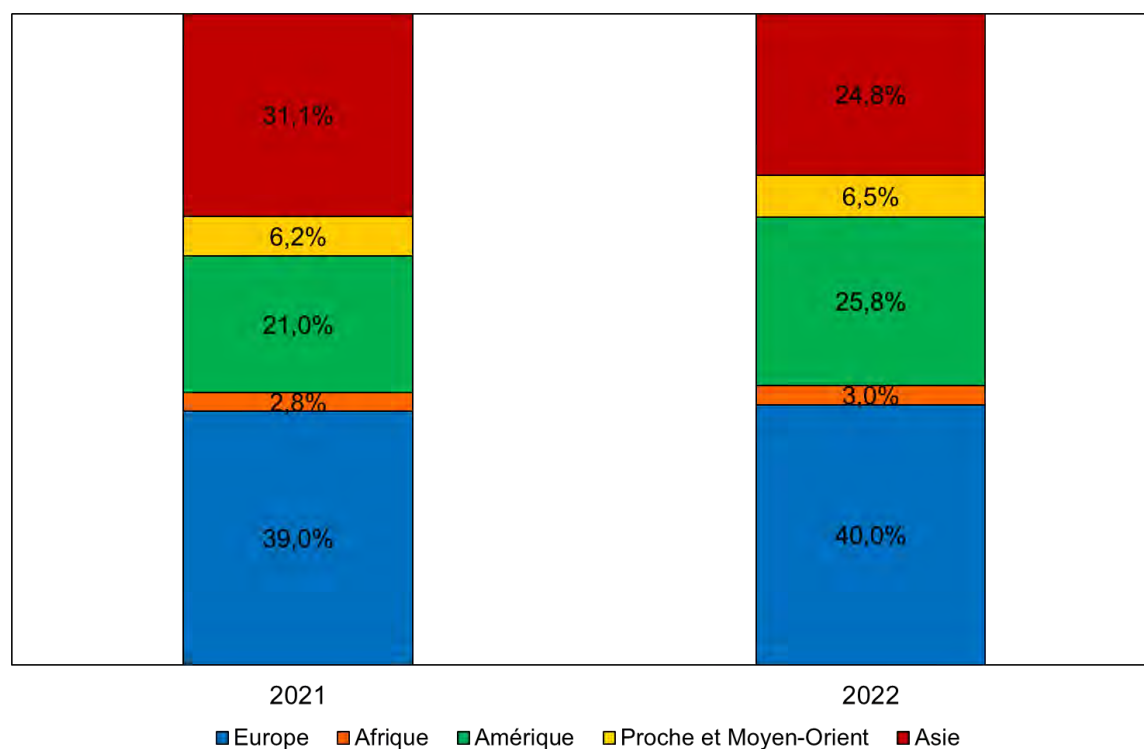
Sur le plan géographique, les exportations du secteur aéronautique et spatial sont destinées principalement à l'Europe et l'Amérique (cf. Graphique n°4). En 2022, en termes d'évolution par rapport à 2021, la croissance des exportations est bien plus marquée en Amérique (+53,5 %) et au Proche et Moyen Orient (+30,7 %) que dans le reste du monde. Elles stagnent vers l'Asie (-0,6 %), ces dernières n'atteignant que 56,7 % de leur niveau de 2019, contre respectivement 81,8 % et 83,6 % pour l'Europe et le Proche et Moyen Orient, les deux régions où la dynamique de rattrapage est la plus marquée.

Graphique n°3 : évolution des exportations, importations et solde du secteur aéronautique et aérospatial (en Md€)



Source : Douanes

Graphique n°4 : répartition par destination des exportations françaises du secteur aéronautique et spatial (en % du total)



Source : Douanes

Une reprise modérée du secteur automobile qui retrouve presque de son niveau d'avant crise

La reprise des échanges du secteur automobile s'est poursuivie en 2022 pour quasiment retrouver leur niveau d'avant la crise. Les exportations ont augmenté de 9,4 % pour s'établir à 48,3 Md€, soit 97,1 % de leur niveau de 2019. Les importations progressent à un rythme similaire (+9,6 %) pour atteindre 68,2 Md€, ce qui se traduit par une légère dégradation du solde, qui passe de -18,0 Md€ en 2021 à -19,9 Md€ en 2022 (cf. Graphique n°5). La hausse des importations d'équipements pour automobile est bien plus marquée (+18,2 %) que pour les véhicules finis (+6,7 %) alors que les exportations d'équipements et de véhicules finis progressent à un rythme similaire (+8,3 % et 9,8 %). Nos exportations ont continué à progresser tout au long de l'année, si ces dernières n'étaient au 1^{er} semestre 2022 qu'à 89,2 % de leur niveau du 1^{er} semestre de 2019, au 2nd semestre elles atteignaient 105,4 % du niveau du 2nd semestre 2019.

Tous les autres secteurs affichent une hausse marquée de leurs échanges qui dépassent largement leur niveau d'avant crise en lien notamment avec la forte hausse des coûts de l'énergie et des matières premières

Les exportations du secteur textile affichent l'une des meilleures performances (cf. Graphique n°6), progressant de 20,9 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 37,8 Md€. Les importations progressent de 22,6 % et s'établissent à 48,6 Md€, ainsi, le déficit sectoriel se creuse pour atteindre -10,8 Md€, un niveau proche de son niveau d'avant crise (-12,2 Md€ en 2019). Les importations de masques utilisés dans la protection contre la covid ont continué de baisser en 2022 (-24,4 %), à 0,7 Md€, loin derrière leur niveau record de 2020 (5,9 Md€).

Le secteur agricole et agroalimentaire a vu ses exportations progresser de 19,3 % par rapport à 2021 pour atteindre 83,6 Md€, soit 129,9 % de son niveau de 2019. Les importations sont en hausse de 18,3 %, à 73,3 Md€, l'excédent sectoriel progressant de 2,2 Md€ par rapport à 2021 pour s'établir à +10,3 Md€. Les performances du secteur sont essentiellement soutenues par les produits de la culture et de l'élevage, en hausse de 37,1 %, ainsi que par celles des huiles et graisses végétales et animales (+49,3%) attribuables notamment à la hausse des cours mondiaux des matières premières agricoles. D'un point de vue géographique, la hausse des exportations de produits de la culture et de l'élevage est particulièrement marquée à destination de l'Afrique (+135,4 %) notamment l'Afrique du Nord. Les hausses les plus significatives de nos importations concernent la viande (+33,2 %), les produits laitiers et glaces (+38,0 %), et les huiles et graisses végétales et animales (+35,1 %).

En 2022, les exportations du secteur des produits chimiques, parfums et cosmétiques poursuivent leur dynamique de reprise entamée en 2021, avec une hausse de 18,0 % à 78,0 Md€. Les importations augmentent quant à elles de 29,7 %, ce qui se traduit par une contraction de l'excédent qui se replie à +11,9 Md€, après son niveau record de 2021 (+15,1 Md€). La dégradation du solde est entièrement imputable aux produits chimiques, dont le solde se détériore de 5,6 Md€, pour atteindre -3,5 Md€, alors que celui des parfums et cosmétiques progresse de 2,3 Md€, à +15,4 Md€. Les exportations de produits chimiques progressent à un rythme plus faible (+18,0 %) que les importations (+31,1 %). L'industrie chimique faisant partie des secteurs les plus exposés aux intrants énergétiques, la hausse des prix pèse à la baisse sur la production française, la rendant moins compétitive face aux pays qui ont subi une moindre hausse des prix de l'énergie.

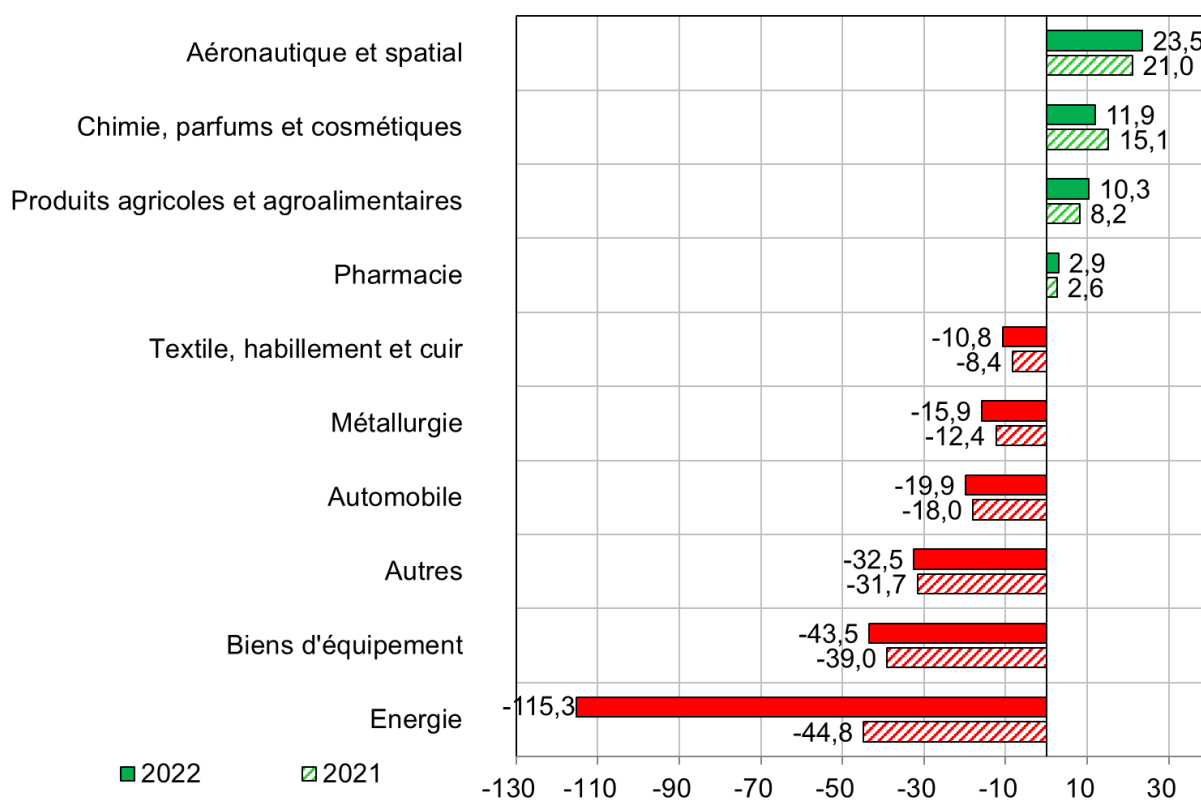
Les échanges du secteur pharmaceutique continuent de progresser en 2022, avec une hausse des exportations de 8,2 % à 38,2 Md€ et des importations de 7,7 % à 35,2 Md€ et ce malgré une légère baisse des achats de vaccins contre la covid, de 1,7 Md€ en 2022 après 2,4 Md€ en 2021. L'excédent du secteur s'améliore légèrement à +2,9 Md€, après +2,6 Md€ en 2021, un niveau inférieur à son niveau d'avant crise (+6,2 Md€ en 2019).

Le secteur des produits métallurgiques voit ses exportations croître de 20,5 % à 40,9 Md€ tandis que les importations progressent de 22,6 % pour atteindre 56,8 Md€. Le déficit sectoriel s'établit donc à -15,9 Md€ après -12,4 Md€ en 2021.

Les exportations de « produit de luxe » (ensemble composé des boissons, parfums et cosmétiques, cuirs et bagages, bijouterie-joaillerie et objets d'art) progressent de 17,9 % pour atteindre 69,8 Md€. Les importations augmentent de 22,5 % à 33,1 Md€, ce qui se traduit par un solde excédentaire en progression de 4,5 Md€ pour s'établir à +36,6 Md€. La hausse des exportations de produits de luxe est plus marquée à destination de l'Amérique (+26,2 %) et de l'Europe (+17,6 %) par rapport à l'Asie (+12,7 %).

Le secteur des biens d'équipements¹ connaît une hausse de ses exportations moins marquée que pour les autres secteurs, de 13,3 % à 105,0 Md€, ainsi que de ses importations, de 12,7 % à 148,5 Md€, ce qui se traduit par un creusement de déficit de 4,4 Md€, pour atteindre -43,5 Md€. Il s'agit du deuxième déficit commercial de la France, loin derrière le secteur énergétique. Au sein de ce secteur, les échanges de composants et cartes électroniques, qui comprennent les semi-conducteurs, connaissent la plus forte croissance avec une hausse des exportations de 38,6 % à 12,0 Md€ et des importations de 39,0 % à 8,9 Md€, l'excédent passant de +2,3 Md€ à +3,2 Md€ en 2022.

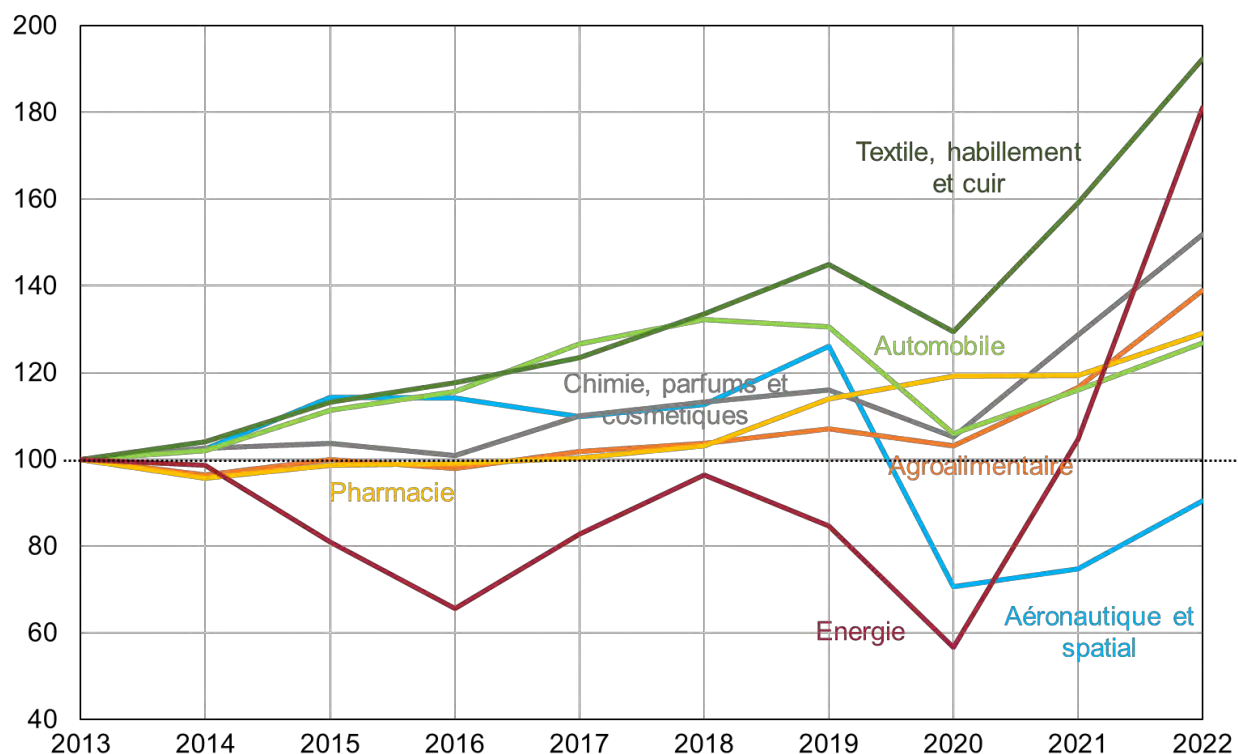
Graphique n°5 : évolution des soldes sectoriels entre 2021 et 2022 (en Md€ - CAF/FAB)



Source : Douanes

¹ Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique.

Graphique n°6 : les exportations retrouvent voire dépassent leur niveau d'avant-crise dans la majorité des secteurs, à l'exception de l'aéronautique (base 100 en 2013)



Source : Douanes

La facture énergétique atteint un niveau historique en raison de la flambée des prix de l'énergie

La facture énergétique (différence entre les importations et les exportations de produits énergétiques²) atteint un niveau record de 115,3 Md€ en 2022. Il s'agit d'une hausse de 70,5 Md€ par rapport au niveau de 2021 (44,8 Md€). Elle dépasse ainsi largement son niveau pré-crise (+259,2 %).

Les importations connaissent une hausse de 86,9 Md€ et atteignent 154,2 Md€, soit une augmentation de +129,2 % par rapport à 2021, et à 246 % du niveau de 2019. Cette hausse, qui concerne l'ensemble des produits, est particulièrement significative pour le gaz naturel (+247,6 % à 58,6 Md€) et, dans une moindre mesure, pour le pétrole brut (+98,8 % à 33,3 Md€) et les produits pétroliers raffinés et coke (+59,5 % à 38,2 Md€). Nos importations d'électricité, historiquement faibles, ont progressé de 371,9 % pour atteindre 15,9 Md€, du fait de la faible disponibilité du parc nucléaire. Au total, la part de l'énergie dans les importations françaises a fortement augmenté, passant de 11,3 % en 2021 à 20,0 % en 2022 (cf. Graphique n°7).

En 2022 (cf. Partie 2.1.3), la hausse du prix des produits énergétiques contribuerait à hauteur de 86 % à la hausse des importations énergétiques par rapport à 2021. Les 14 % restants sont imputables à la hausse du volume d'importation, notamment pour l'électricité et le gaz dont les stocks ont été reconstitués en amont de l'hiver 2022-2023.

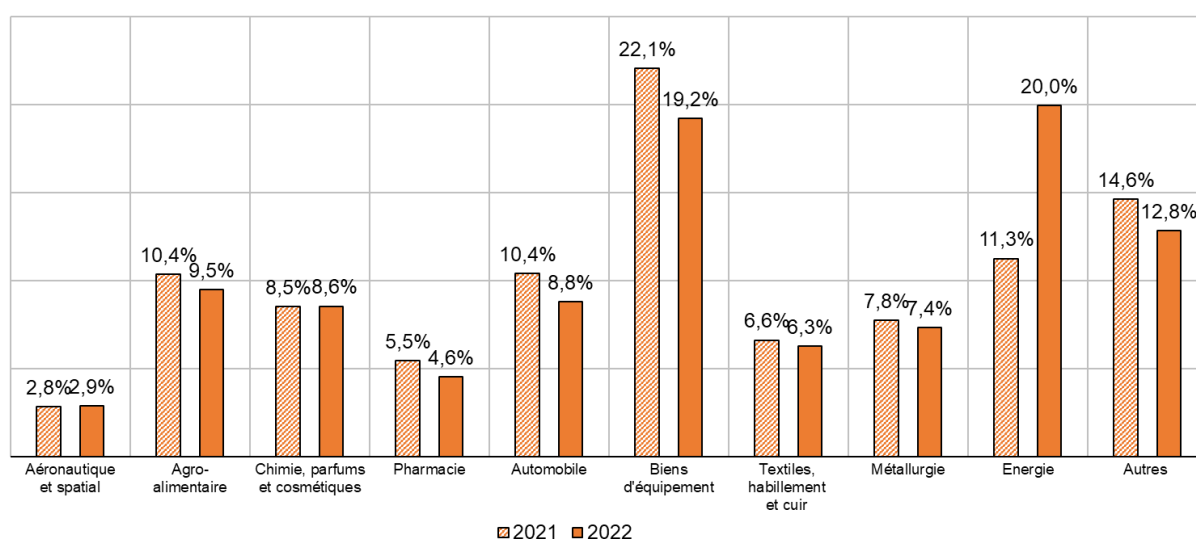
Les exportations énergétiques augmentent de façon moins prononcée (+73,1 %, pour atteindre 38,9 Md€) que les importations : les exportations de produits pétroliers raffinés et coke

² Les produits énergétiques sont entendus comme ceux regroupés dans les rubriques DE (« hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets ») et C2 (« produits pétroliers raffinés et coke ») de la nomenclature agrégée (niveau A17).

progressent de 67,1 %, à 11,5 Md€ et celles d'électricité de 42,3 % à 8,6 Md€. Les ventes de gaz naturel progressent de 383,8 % pour atteindre 10,9 Md€, la France voyant transiter sur son sol du gaz en provenance de pays tiers³.

Notre solde commercial se détériore dans l'ensemble des secteurs énergétiques à l'exception des déchets industriels où il reste stable à +4,7 Md€ (cf. Graphique n°8). Le déficit du gaz naturel connaît la plus forte augmentation, de 33,1 Md€ pour atteindre -47,7 Md€, tandis que ceux du pétrole brut et des produits raffinés progressent de respectivement 16,5 Md€ et 9,6 Md€ pour atteindre -33,3 Md€ et -26,7 Md€. Cette année pour la première fois la France a importé plus d'électricité qu'elle n'en a exporté, avec un déficit sectoriel de -7,4 Md€ contre un excédent de +2,6 Md€ en 2021, ce qui s'explique notamment par une faible disponibilité du parc nucléaire français en lien avec des maintenances sur de nombreux réacteurs.

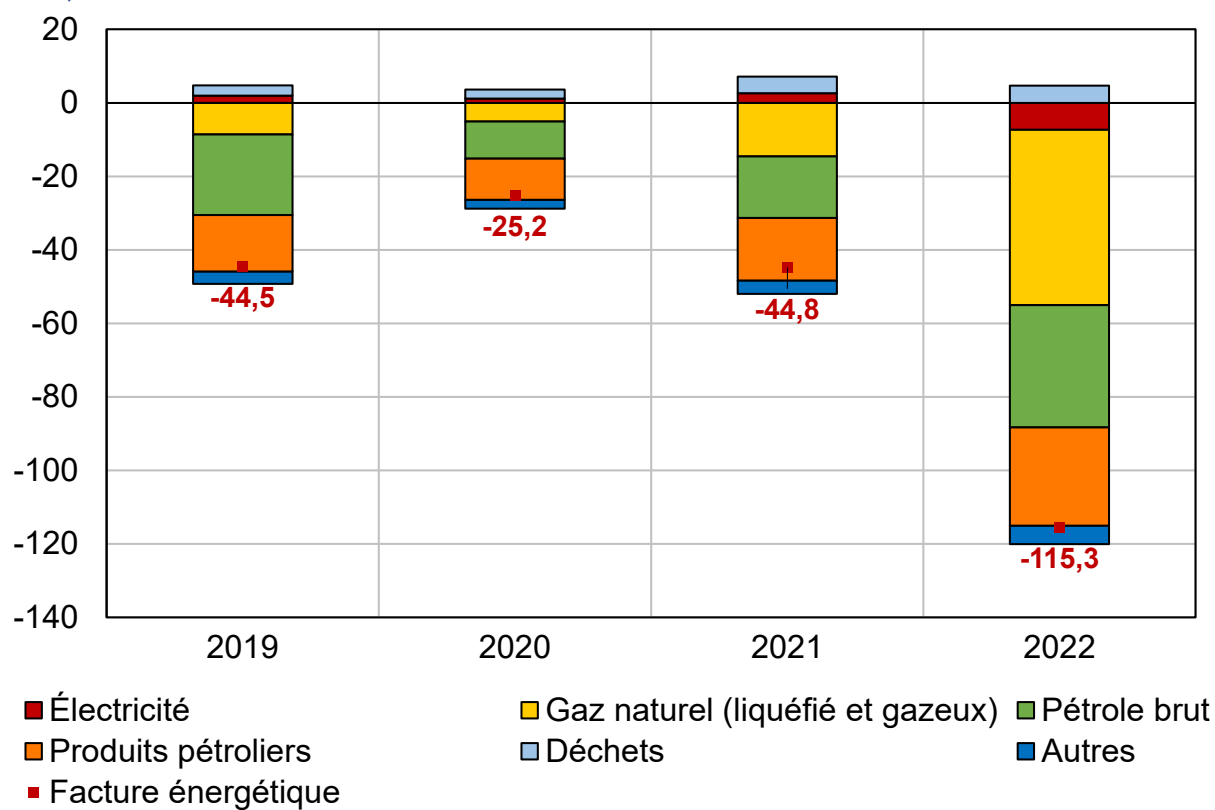
Graphique n°7 : répartition des importations par grands secteurs en 2021 et 2022 (en % du total CAF/FAB hors militaire)



Source : Douanes

³ A contrario des autres produits, les importations et exportations de gaz par gazoduc sont comptabilisées selon le dernier pays de transit et pas selon le pays d'origine du gaz.

Graphique n°8 : Facture énergétique de la France depuis 2019 (en valeur, CAF/FAB hors militaire, Md€)



Source : Douanes

Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France par secteur

Données brutes		2021				2022			
		Md€	Poids	Croissance annuelle	Contribution à la croissance annuelle des échanges (pt de pourcentage)	Md€	Poids	Croissance annuelle	Contribution à la croissance annuelle des échanges (pt de pourcentage)
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire	Export	489,8	100,0%	16,8%		583,5	100,0%	19,1%	
	Import	597,1	100,0%	19,5%		772,6	100,0%	29,4%	
	Solde	-107,3		▼ -27,1		-189,1		▼ -81,8	
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire - hors énergie	Export	467,3	95,4%	14,7%	14,3%	544,6	93,3%	16,5%	15,8%
	Import	529,9	88,7%	14,6%	13,5%	618,4	80,0%	16,7%	14,8%
	Solde	-62,5		▼ -7,4		-73,8		▼ -11,3	
Energie	Export	22,5	4,6%	84,7%	2,5%	38,9	6,7%	73,1%	3,4%
	Import	67,3	11,3%	80,2%	6,0%	154,2	20,0%	129,2%	14,6%
	Solde	-44,8		▼ -19,6		-115,3		▼ -70,5	
Agroalimentaire	Export	70,1	14,3%	12,9%	1,9%	83,6	14,3%	19,3%	2,8%
	Import	61,9	10,4%	10,7%	1,2%	73,3	9,5%	18,3%	1,9%
	Solde	8,2		▲ 2,0		10,3		▲ 2,2	
Agricole, sylvicole et pêche	Export	16,5	3,4%	6,8%	0,2%	22,4	3,8%	35,6%	1,2%
	Import	15,7	2,6%	12,3%	0,3%	17,6	2,3%	12,3%	0,3%
	Solde	0,8		▼ -0,7		4,8		▲ 3,9	
Boissons	Export	18,7	3,8%	24,8%	0,9%	20,9	3,6%	11,5%	0,4%
	Import	4,1	0,7%	11,0%	0,1%	4,8	0,6%	18,8%	0,1%
	Solde	14,7		▲ 3,3		16,0		▲ 1,4	
Produits IAA hors boissons	Export	34,9	7,1%	10,3%	0,8%	40,4	6,9%	-0,4%	1,1%
	Import	42,2	7,1%	10,1%	0,8%	50,8	6,6%	-2,0%	1,4%
	Solde	-7,3		▼ -0,6		-10,4		▼ -3,2	
Biens d'équipements	Export	92,6	18,9%	14,7%	2,8%	105,0	18,0%	13,3%	2,5%
	Import	131,7	22,1%	16,0%	3,6%	148,5	19,2%	12,7%	2,8%
	Solde	-39,0		▼ -6,2		-43,5		▼ -4,4	
Produits informatiques, électroniques et optiques	Export	31,0	6,3%	14,6%	0,9%	36,0	6,2%	16,2%	1,0%
	Import	51,6	8,6%	14,2%	1,3%	57,5	7,4%	11,5%	1,0%
	Solde	-20,6		▼ -2,5		-21,5		▼ -0,9	
Matériels de transport	Export	86,3	17,6%	7,8%	1,5%	101,1	17,3%	17,1%	3,0%
	Import	86,0	14,4%	7,9%	1,3%	97,5	12,6%	13,3%	1,9%
	Solde	0,3		▼ -0,1		3,6		▲ 3,3	
Aéronautique & spatial	Export	38,0	7,8%	5,6%	0,5%	46,0	7,9%	21,0%	1,6%
	Import	17,0	2,8%	-8,1%	-0,3%	22,6	2,9%	32,6%	0,9%
	Solde	21,0		▲ 3,5		23,5		▲ 2,4	
Automobile	Export	44,2	9,0%	9,5%	0,9%	48,3	8,3%	9,4%	0,8%
	Import	62,2	10,4%	11,3%	1,3%	68,2	8,8%	9,6%	1,0%
	Solde	-18,0		▼ -2,5		-19,9		▼ -1,9	
Navires et bateaux	Export	2,2	0,5%	9,2%	0,0%	4,8	0,8%	115,5%	0,5%
	Import	2,4	0,4%	46,5%	0,2%	1,7	0,2%	-28,2%	-0,1%
	Solde	-0,1		▼ -0,6		3,1		▲ 3,3	
Autres produits industriels	Export	214,6	43,8%	18,1%	7,8%	250,9	43,0%	16,9%	7,4%
	Import	246,5	41,3%	17,2%	7,3%	295,2	38,2%	19,8%	8,2%
	Solde	-31,9		▼ -3,4		-44,3		▼ -12,4	
Textiles, habillement, cuir et chaussures	Export	31,3	6,4%	23,0%	1,4%	37,8	6,5%	20,9%	1,3%
	Import	39,6	6,6%	-2,7%	-0,2%	48,6	6,3%	22,6%	1,5%
	Solde	-8,4		▲ 7,0		-10,8		▼ -2,4	
Bois, papier et carton	Export	9,2	1,9%	17,4%	0,3%	11,5	2,0%	24,4%	0,5%
	Import	15,3	2,6%	18,9%	0,5%	19,2	2,5%	26,2%	0,7%
	Solde	-6,0		▼ -1,1		-7,8		▼ -1,7	
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	Export	66,1	13,5%	22,3%	2,9%	78,0	13,4%	18,0%	2,4%
	Import	51,0	8,5%	24,0%	2,0%	66,2	8,6%	29,7%	2,5%
	Solde	15,1		▲ 2,2		11,9		▼ -3,3	
Produits pharmaceutiques	Export	35,3	7,2%	0,1%	0,0%	38,2	6,5%	8,2%	0,6%
	Import	32,7	5,5%	8,0%	0,5%	35,2	4,6%	7,7%	0,4%
	Solde	2,6		▼ -2,4		2,9		▲ 0,4	
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	Export	20,5	4,2%	15,7%	0,7%	23,2	4,0%	13,5%	0,6%
	Import	30,2	5,0%	21,2%	1,1%	34,1	4,4%	13,0%	0,7%
	Solde	-9,7		▼ -2,5		-10,9		▼ -1,2	
Produits métallurgiques et produits métalliques	Export	34,0	6,9%	32,1%	2,0%	40,9	7,0%	20,5%	1,4%
	Import	46,4	7,8%	35,6%	2,4%	56,8	7,4%	22,6%	1,8%
	Solde	-12,4		▼ -3,9		-15,9		▼ -3,5	
Produits manufacturés divers	Export	18,3	3,7%	15,8%	0,6%	21,3	3,6%	16,5%	0,6%
	Import	31,4	5,3%	19,8%	1,0%	35,1	4,5%	11,6%	0,6%
	Solde	-13,2		▼ -2,7		-13,8		▼ -0,6	
Produits Divers	Export	3,7	0,7%	38,7%	0,2%	4,0	0,7%	8,4%	0,1%
	Import	3,7	0,6%	26,2%	0,2%	4,0	0,5%	6,6%	0,0%
	Solde	-0,1		▲ 0,2		0,0		▲ 0,1	

Source : Douanes ; calculs : DG Trésor

3. Analyse géographique des échanges de biens : le contexte international particulièrement perturbé en 2022 a reconfiguré la géographie de nos échanges

- Les conséquences de l'invasion russe en Ukraine, le renchérissement du prix des matières premières et la situation sanitaire en Chine ont reconfiguré la géographie de nos échanges.
- La part dans nos imports des régions fournissant de l'énergie augmente sensiblement en 2022, notamment depuis l'Amérique du Nord (+2,1 points de pourcentage (pp)), le Proche et Moyen-Orient (+0,9 pp), l'Afrique (+0,7 pp) ou l'Europe hors UE (+0,6 pp).
- Côté export, la part de l'Asie chute lourdement (-1,4 pp) du fait des conséquences de la politique zéro-Covid sur la demande en Chine. Quant à l'Europe hors-UE, aire qui inclut notamment la Russie et l'Ukraine, sa part décline également (-0,6 pp), en lien avec la mise en place des sanctions à l'export affectant la Russie.

Les soldes commerciaux de la France se détériorent sensiblement avec les régions qui exportent de l'énergie

L'Amérique du Nord (ALENA⁴) est, après l'Asie et Océanie, la deuxième région avec laquelle le solde commercial de la France s'est le plus fortement dégradé par rapport à 2021. Il redevient déficitaire en 2022, une première depuis 2017, en chutant à -12,2 Md€ après +2,8 Md€ en 2021. Cette détérioration brutale est due à la forte croissance de nos importations en un an (+68,8 %, pour passer à 68,3 Md€, cf. Graphique n°9), faisant progresser le poids de l'Amérique du Nord dans nos imports globaux de +2,1 pp. Elle s'explique par la place croissante occupée par les États-Unis dans la fourniture de gaz naturel liquéfié dans un contexte de substitution des énergies russes et d'inflation sur ses cours. Hors énergie, la croissance de nos imports depuis l'Amérique de Nord (+23,8 %) est également supérieure à celle de nos imports moyens hors énergie avec le monde (+16,3 %, Cf. Tableau n°1). Le dynamisme de nos exportations (+29,6 %, soit 10,5 pp de plus que nos exports moyens avec le monde, pour passer à 56,1 Md€) n'aura ainsi pas suffi à compenser les achats d'énergie.

Le solde avec l'Europe hors UE s'est également fortement détérioré, passant d'un excédent de +2,6 Md€ en 2021 à un déficit de -11,5 Md€ en 2022. Cela s'explique par une croissance des exportations inférieure de 5,7 pp à celle de nos exports moyens avec le monde (+13,4 %, pour atteindre 75,1 Md€) tandis que les importations augmentent à un rythme plus soutenu de 6,9 pp par rapport à nos imports moyens avec le monde (+36,3 %, pour s'élever 86,7 Md€). Dans le détail, la variation des importations est surtout tirée par le Royaume-Uni (+7,2 Md€ en un an), la Russie (+5,6 Md€⁵) et la Suisse (+3,2 Md€). Du côté des exports, les deux tiers de leur augmentation en un an sont au crédit du Royaume-Uni (+5,3 Md€) alors que ceux vers l'Ukraine et la Russie chutent respectivement de -34,7 % (pour passer à 0,8 Md€) et -52,6 % (plus forte baisse pour un pays en 2022 en valeur et en rythme, pour atteindre 3,1 Md€).

L'Afrique se classe cinquième au rang des régions dont le solde commercial s'est le plus creusé avec la France entre 2021 et 2022, passant de -2,3 Md€ à -10,8 Md€. Cette contre-performance s'explique par une hausse plus importante des importations (+50,9 %, pour atteindre 38,9 Md€)

⁴ L'ALENA regroupe le Canada, les États-Unis et le Mexique.

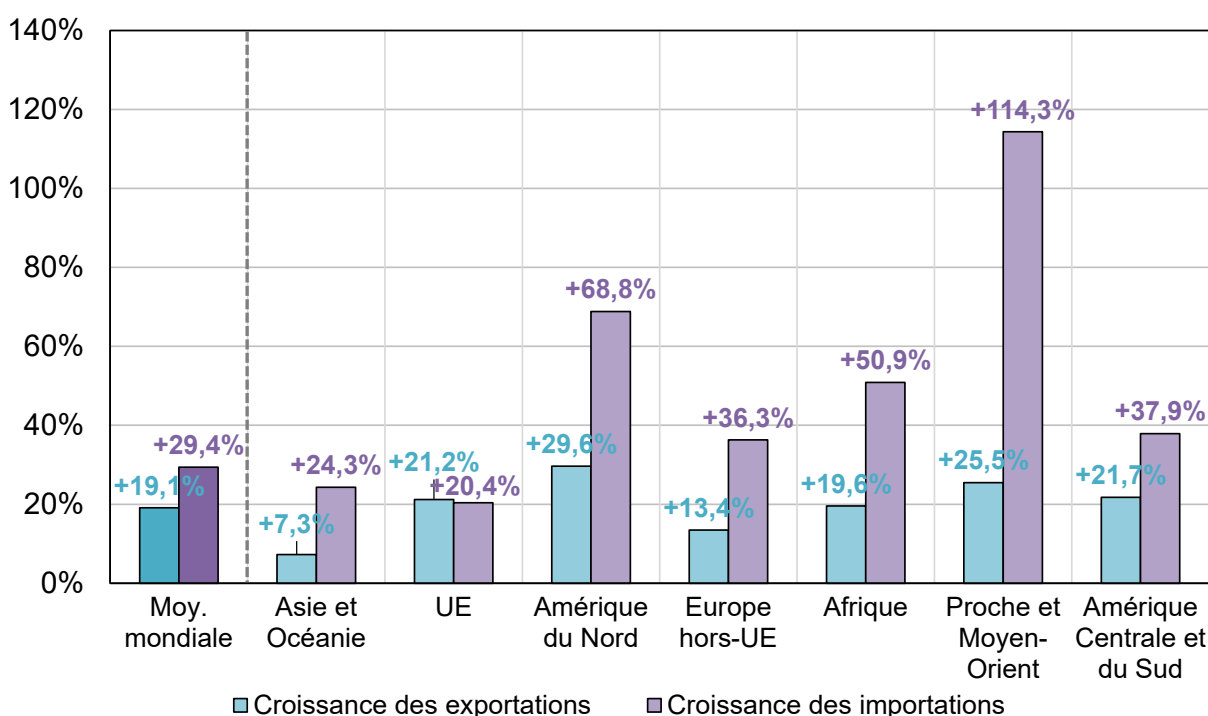
⁵ Les Douanes comptabilisent les flux de gaz naturel russe par gazoduc dans la balance avec la Belgique et l'Allemagne, non avec la Russie. Une réallocation des flux réels de Russie est proposée pour le secteur énergétique dans le FOCUS : « Guerre en Ukraine, évolution des échanges et diversification des approvisionnements énergétiques » de la page 25.

que des exportations (+19,6 % pour s'élever à 28,1 Md€). La croissance de nos importations a surtout été portée par l'Angola (+3,5 Md€ pour passer à 3,7 Md€), l'Algérie (+2,3 Md€) ou le Nigéria (+1,9 Md€), tous trois du fait de leur rôle dans la fourniture d'énergie à la France. A l'export, le Maroc a représenté le principal débouché pour la France (+1,9 Md€), suivi de l'Algérie (+0,8 Md€) et de la Tunisie (+0,7 Md€).

Le solde commercial avec le **Proche et Moyen-Orient** se creuse également en 2022, passant d'un excédent de +3,3 Md€ à un déficit de -3,3 Md€. Nos échanges se caractérisent par une progression plus sensible des importations (+114,3 %, atteignant 18,1 Md€), en lien avec la substitution progressive de la Russie en tant que fournisseur d'énergie et la hausse des prix, que des exportations (+25,5 %, s'élevant à 14,7 Md€). Nos imports ont été portés par l'Arabie Saoudite (+3,4 Md€), le Qatar (+3,1 Md€, soit +440,7 % par rapport à 2021) et le Koweït (+1,3 Md€). Pour les exports, l'Arabie Saoudite contribue à presque la moitié de leur croissance (+1,2 Md€).

Le solde commercial avec l'**Amérique Centrale et du Sud** devient également déficitaire en 2022, passant de +0,7 Md€ à -0,3 Md€. Cette région représente une part marginale de nos échanges⁶ (1,4 % en 2021 et 1,5 % en 2022). Nos importations ont connu une forte dynamique (+37,9 % en un an pour atteindre 10,2 Md€), majoritairement portées par le Brésil dont nos imports ont augmenté de +47,6 % (un tiers de la hausse provenant du pétrole brut et un autre tiers des produits agricoles et agroalimentaires), pour s'élever à 4,3 Md€ en 2022. Nos exportations ont plus faiblement progressé (+21,7 % augmentant à 9,9 Md€).

Graphique n°9 : Croissance des exports et des imports de la France avec les différentes régions du monde entre 2021 et 2022 (CAF/FAB hors matériel militaire, en valeur, %)



Source : Douanes

⁶ Somme des exports et des imports.

Tableau n°1 : Croissance des imports en 2022 avec/hors énergie (CAF/FAB hors mat. militaire, en valeur, %)

Région	Croissance des imports (avec énergie)	Croissance des imports (hors énergie)
Monde	+29,4 %	+16,3 %
Asie et Océanie	+24,3 %	+21,3 %
UE	+20,4 %	+12,6 %
Amérique du Nord	+68,8 %	+23,8 %
Europe hors UE	+36,3 %	+14,9 %
Afrique	+50,9 %	+19,3 %
Proche et Moyen-Orient	+114,3 %	+28,5 %
Amérique Centrale et du Sud	+37,9 %	+34,4 %

Source : Douanes

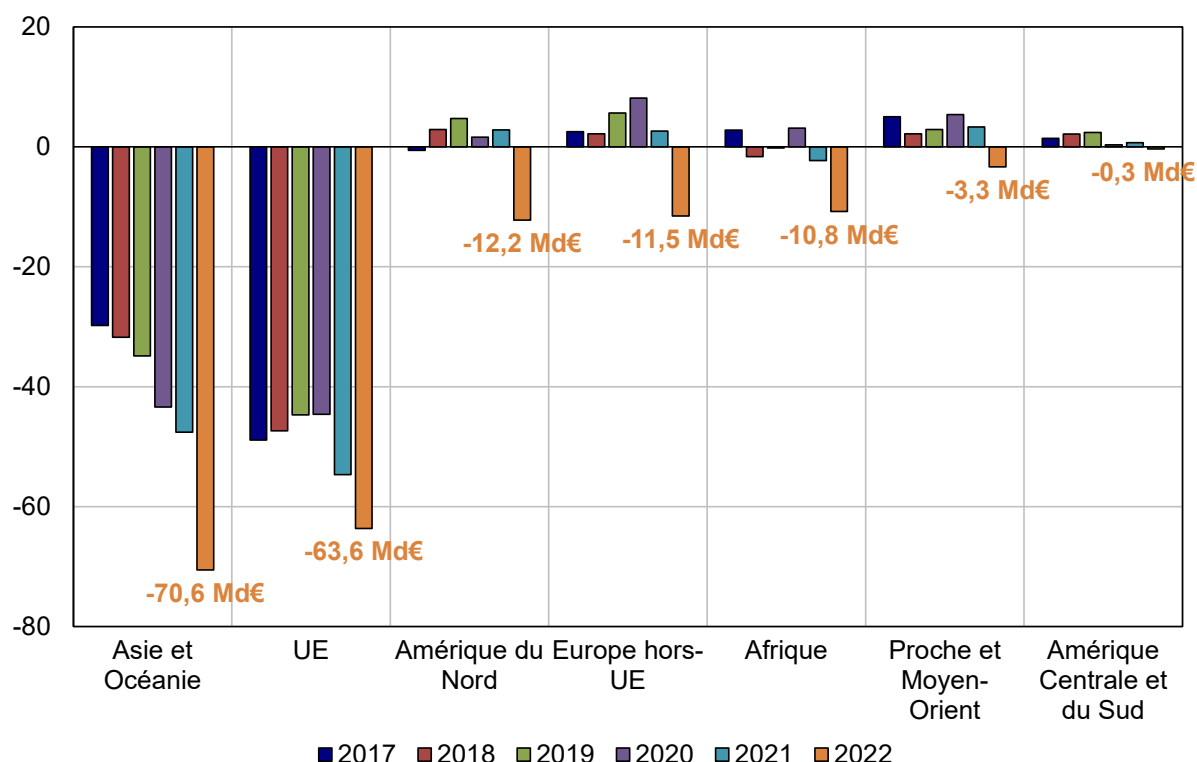
L'UE est la seule région où nos exportations ont été plus dynamiques que nos importations, limitant le creusement du déficit avec nos partenaires européens

L'UE est la seule région pour laquelle les exportations (+21,2 %, supérieures de 2,1 pp à nos exports moyens avec le monde) ont été plus dynamiques que les importations (+20,4 %, inférieures de 9,0 pp à nos imports moyens avec le monde – également en retrait, de 4,3 pp, pour les imports hors énergie), permettant de limiter la dégradation du déficit auprès de l'UE à -63,6 Md€, après -54,7 Md€ en 2021 (cf. Graphique n°10). Nos exports ont ainsi progressé de 56,7 Md€ pour atteindre 324,0 Md€ (contribuant à 60,5 % de la croissance mondiale des exports français) et nos imports de 65,6 Md€ pour s'établir à 387,6 Md€ (contribuant à 37,4 % de la croissance de nos imports).

La part de l'UE dans nos échanges diminue du fait du poids prépondérant pris par l'énergie dans nos imports avec le reste du monde en 2022. La part de marché de l'UE à l'import décline ainsi à 50,2 % en 2022, après 53,9 % en 2021, tandis que la part de marché à l'export progresse à 55,5 %, après 54,6 % en 2021.

Le dynamisme de nos exportations s'explique par leur progression vers l'Italie (+15,0 Md€ par rapport à 2021), l'Allemagne (+10,1 Md€), la Belgique (+8,3 Md€) et l'Espagne (+7,2 Md€). La croissance des importations est surtout portée par la Belgique (+22,3 Md€, en lien avec son rôle de pays transit pour le transport de gaz naturel), suivie de l'Allemagne (+11,0 Md€) et de l'Espagne (+10,8 Md€).

Graphique n°10 : Evolution des soldes commerciaux de la France avec les différentes régions du monde entre 2017 et 2022 (CAF/FAB hors matériel militaire, en valeur, Md€)



Source : Douanes

Une dégradation du déficit avec l'Asie et Océanie, marquée par la faiblesse de sa demande en 2022 dans un contexte de politique Zéro-Covid en Chine

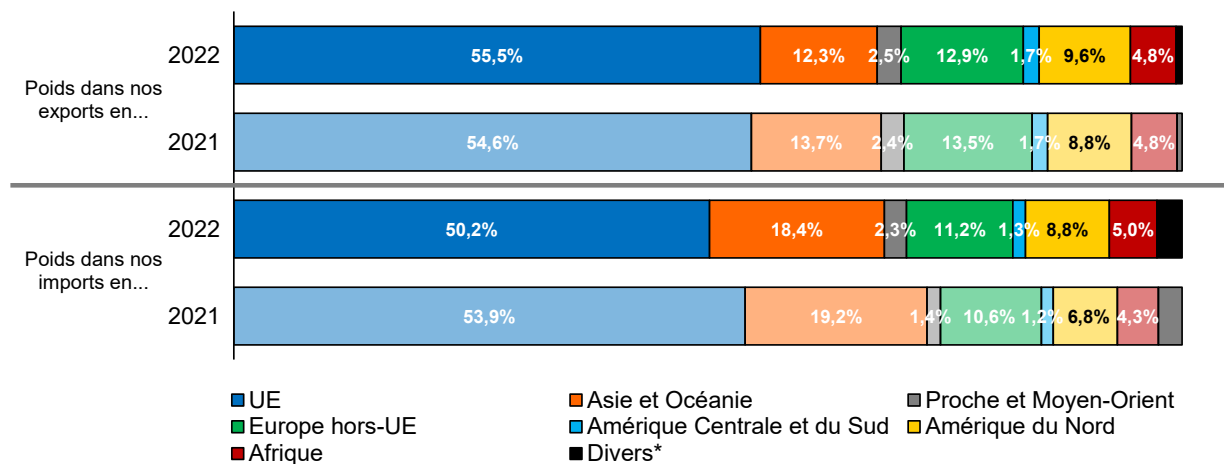
En 2022, les échanges (imports et exports) de la France avec l'**Asie et Océanie** ont progressé à un rythme inférieur à ceux de la France avec le monde (+18,0 % contre +24,8 %), faisant chuter son poids de 0,9 pp pour atteindre 15,8 %.

Cela s'explique surtout par le faible taux de croissance de nos exportations vers la région, à +7,3 % soit 11,9 pp en-deçà de nos exports moyens avec le monde, du fait de la mise en œuvre de la politique Zéro-Covid en Chine jusqu'à décembre. Avec une progression des exports de seulement 4,9 Md€ en un an, la part de l'Asie et Océanie décline à 12,3 %, après 13,7 % en 2021 (cf. Graphique n°11). Au sein de la zone, la croissance des exports est surtout portée par Singapour (+1,8 Md€), la Corée du Sud (+1,1 Md€) et Taïwan (+1,0 Md€).

Les importations ont été plus dynamiques (+24,3 %, en-deçà de 5,1 pp du rythme mondial moyen des imports de la France, pour atteindre 142,5 Md€ – mais supérieures de 5,0 pp à la croissance mondiale des imports français hors énergie). La part de marché de l'Asie et Océanie dans nos imports régresse à 18,4 % après 19,2 % en 2021, en lien avec le poids prépondérant pris par l'énergie dans nos imports avec le reste du monde en 2022.

La faible croissance de nos exportations et le dynamisme de nos importations avec l'Asie expliquent le creusement inédit de notre déficit vis-à-vis de la région, passant de -47,6 Md€ à -70,6 Md€ en 2022. Cette détérioration de 23,0 Md€ sur un an est largement imputable à la Chine, avec des exportations en retrait de 0,3 Md€ et des importations progressant de 13,3 Md€ (la moitié de la hausse provenant des équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique). L'année 2022 renforce la position de la Chine en tant que premier déficit commercial bilatéral de la France, passant de -40,0 Md€ en 2021 à -53,6 Md€.

Graphique n°11 : Structure géographique des échanges de la France en 2021 et 2022 (CAF/FAB hors matériel militaire, en valeur, parts en %)



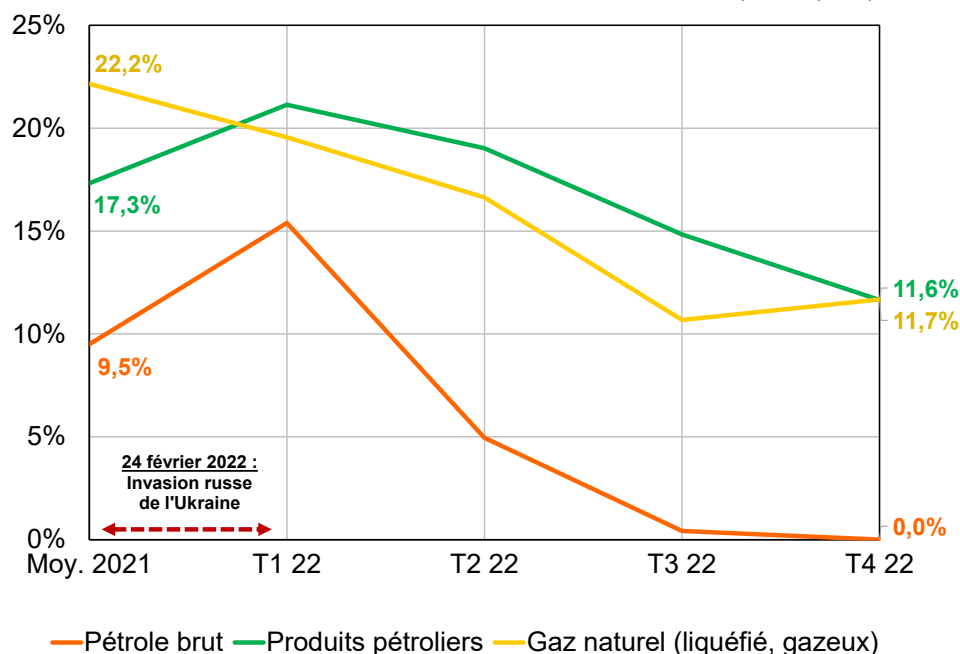
* La catégorie « Divers » regroupe les Territoires et Collectivités territoriales d'Outre-mer (TOM), six pays non dénommés ailleurs (Antarctique, l'île Bouvet...) et les biens en retour/réimportés en France.

Encadré : Invasion russe en Ukraine, évolution des échanges et diversification des approvisionnements énergétiques

Évolution des échanges commerciaux avec l'Ukraine et la Russie depuis le début de la guerre

Depuis le début de l'invasion russe en Ukraine, les échanges de la France avec l'Ukraine et la Russie ont été fortement perturbés. Les exportations vers l'Ukraine se sont contractées de -34,7 %, passant de 1,2 Md€ en 2021 à 0,8 Md€ en 2022. Les importations sont stables (+0,1 %) à 0,9 Md€. S'agissant de la Russie, la chute de nos exports a été encore plus prononcée, en lien avec l'application des sanctions commerciales. Les exportations baissent ainsi de -52,6 %, passant de 6,5 Md€ à 3,1 Md€. Nos imports sont toutefois en hausse de +55,0 % pour atteindre 15,7 Md€ en 2022. Cette croissance est uniquement due à un effet-prix sur les importations d'énergie : la part de la Russie parmi nos fournisseurs énergétiques ayant fortement régressé en 2022 (cf. Graphique n°12). En un an, notre solde bilatéral se creuse donc sensiblement pour atteindre -12,6 Md€, contre -3,6 Md€ en 2021.

Graphique n°12 : Évolution de la part de la Russie dans les imports énergétiques de la France depuis 2021 (données brutes, % de la Russie dans le total de nos imports par produit)⁷



Sources : Douanes et ministère de la Transition écologique

En 2022, l'effort français de diversification de ses fournisseurs d'énergie en lien avec le contournement progressif de la Russie

Alors que la Russie était un partenaire énergétique majeur avant l'invasion de l'Ukraine, la France a depuis fortement réduit ses importations énergétiques au profit d'autres fournisseurs. Sur les 11 premiers mois de 2022, les pays ayant le plus bénéficié de la politique de substitution de la Russie par rapport à la même période en 2021, conjuguée à la hausse des prix de l'énergie, sont les **États-Unis** (importations en hausse de +18,5 Md€), la **Norvège** (+10,9 Md€), le **Royaume-Uni** (+4,1 Md€), l'**Espagne** (+3,6 Md€), l'**Allemagne** (+3,4 Md€), la

⁷ La part de la Russie dans nos imports d'énergie est calculée à partir des données de Douanes en valeur, à l'exception du gaz naturel dont la part est estimée à partir de données en quantité fournies par le ministère de la Transition écologique. Au 4^e trimestre 2022, la part de la Russie dans nos imports de gaz naturel est basée sur les mois d'octobre et novembre, les données pour décembre n'étant pas encore publiées par le ministère de la Transition écologique à la date de parution du présent rapport.

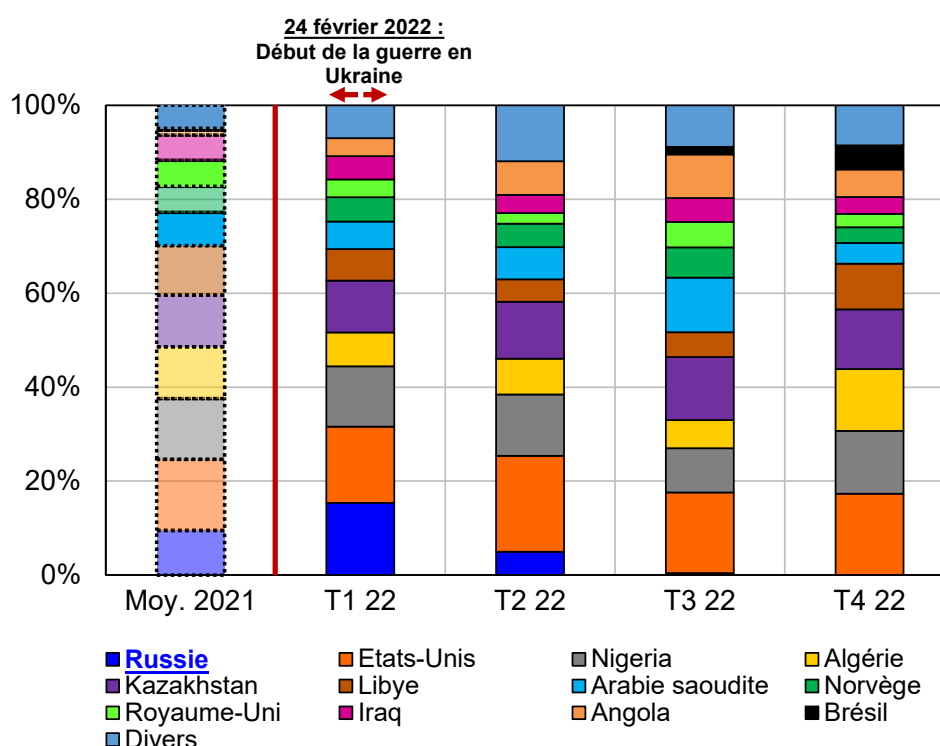
Belgique (+3,2 Md€), **l'Arabie Saoudite** (+3,0 Md€), et **l'Algérie** (+2,6 Md€). Les importations énergétiques de Russie auraient quant à elles augmenté de +6,9 Md€8.

Cette politique de substitution de la Russie est particulièrement visible pour le pétrole brut, produit faisant l'objet d'un embargo au niveau de l'UE depuis décembre 2022, et plus modérément, pour les produits pétroliers et le gaz naturel :

- Pour le **pétrole brut**, la part de la Russie dans nos importations est passée de 9,5 % en moyenne en 2021 à 0,0 % au dernier trimestre 2022 (cf. Graphiques n°13). La réallocation des flux de Russie s'est surtout faite au profit de l'Angola (+4,8 pp au 4e trimestre 2022 par rapport à 2021), du Brésil (+4,7 pp) et des États-Unis (+2,2 pp).
- Pour les **produits pétroliers**, la part de la Russie baisse plus lentement depuis le début de la guerre, atteignant 11,6 % au 4e trimestre 2022 contre 17,3 % en 2021. Ce mouvement de contraction devrait toutefois s'amplifier au 1er trimestre 2023, l'embargo sur ces produits entrant en vigueur le 5 février 2023. L'Arabie Saoudite est le pays vers lequel nous avons le plus reporté nos achats, sa part augmentant de +5,3 pp par rapport à 2021.
- Enfin, les imports de **gaz naturel** de Russie sont également en recul, passant d'une moyenne de 22,2 % en 2021 à 11,7 % sur les mois d'octobre et novembre 2022. Ce repli des importations de gaz naturel russe se fait surtout au profit des États-Unis, dont le poids dans nos importations en valeur est passé de 6,9 % à 25,8 % sur les mêmes périodes.

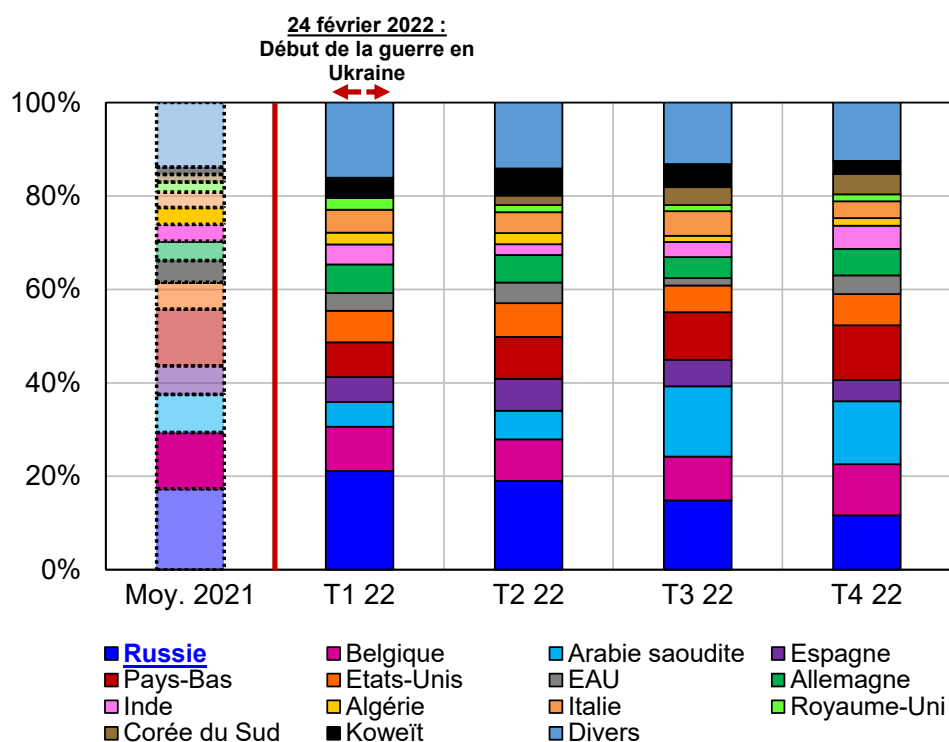
Graphiques n°13 : Évolution de la part de la Russie dans les imports de pétrole brut, produits pétroliers et gaz naturel de la France depuis 2021 (données brutes, en valeur à l'exception du gaz naturel en quantité, % de la Russie dans le total de nos imports par produit)

PETROLE BRUT

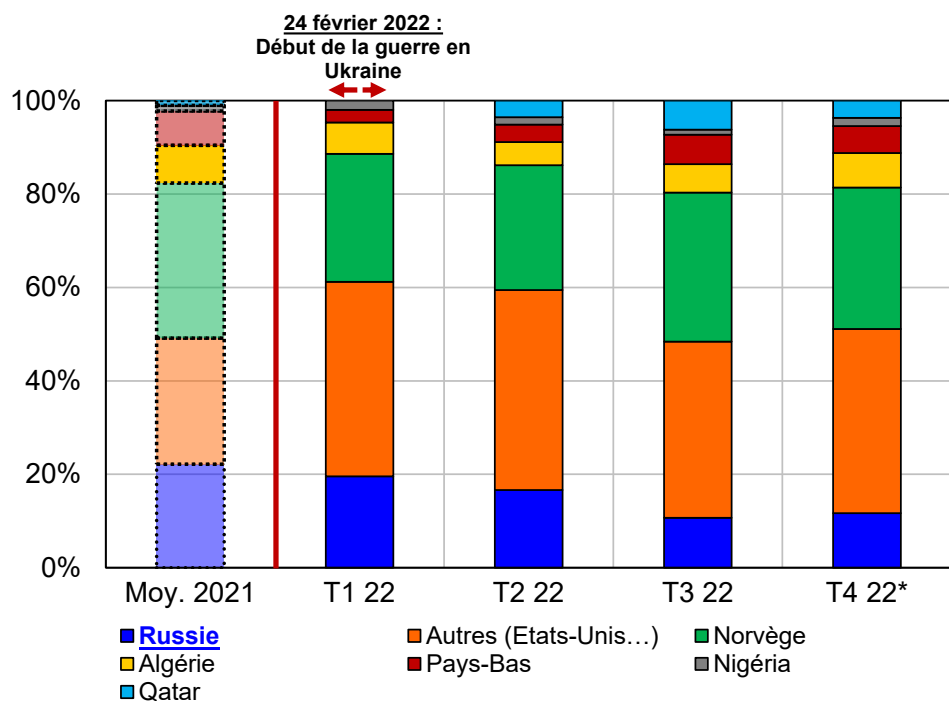


⁸ La valeur de nos importations en gaz naturel par gazoduc de la Norvège et de la Russie a été estimée à partir de leur poids réel dans les données d'importation en quantités fournies par le ministère de la Transition écologique.

PRODUITS PETROLIERS



GAZ NATUREL



**Au 4^e trimestre 2022, les parts de chaque fournisseur de gaz naturel sont calculées sur les mois d'octobre et novembre, les données pour décembre n'étant pas encore publiées par le ministère de la Transition écologique à la date de parution du présent rapport.*

Sources : Douanes et ministère de la Transition écologique

Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France par région et pays

Zone/pays		2021	2022				Zone/pays		2021	2022			
		Md€	Md€	Evol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)			Md€	Md€	Evol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)
Ensemble CAF/FAB hors mat. Militaire	Export	489,8	583,5	+19,1%	100%	+19,1 pp	Asie et Océanie	Export	67,0	71,9	+7,3%	12,3%	+1,0 pp
	Import	597,1	772,6	+29,4%	100%	+29,4 pp		Import	114,6	142,5	+24,3%	18,4%	+4,7 pp
	Solde	-107,3	-189,1	▼ -81,8				Solde	-47,6	-70,6	▼ -23,0		
UE-27	Export	267,3	324,0	+21,2%	55,5%	+11,6 pp	Chine	Export	24,4	24,1	-1,3%	4,1%	-0,1 pp
	Import	322,0	387,6	+20,4%	50,2%	+11,0 pp		Import	64,4	77,7	+20,7%	10,1%	+2,2 pp
	Solde	-54,7	-63,6	▼ -9,0				Solde	-40,0	-53,6	▼ -13,7		
Allemagne	Export	70,3	80,3	+14,4%	13,8%	+2,1 pp	Hong-Kong	Export	5,4	5,4	+0,1%	0,9%	+0,0 pp
	Import	81,5	92,5	+13,5%	12,0%	+1,8 pp		Import	0,6	0,6	+3,1%	0,1%	+0,0 pp
	Solde	-11,3	-12,2	▼ -0,9				Solde	+4,8	+4,8	▼ -0,0		
Belgique	Export	37,2	45,5	+22,4%	7,8%	+1,7 pp	Inde	Export	6,0	6,1	+1,3%	1,0%	+0,0 pp
	Import	46,5	68,7	+48,0%	8,9%	+3,7 pp		Import	6,7	9,1	+34,9%	1,2%	+0,4 pp
	Solde	-9,3	-23,3	▼ -14,0				Solde	-0,7	-3,0	▼ -2,3		
Espagne	Export	37,1	44,4	+19,5%	7,6%	+1,5 pp	Japon	Export	6,7	6,6	-1,2%	1,1%	-0,0 pp
	Import	42,2	53,0	+25,7%	6,9%	+1,8 pp		Import	9,4	10,0	+6,8%	1,3%	+0,1 pp
	Solde	-5,1	-8,6	▼ -3,6				Solde	-2,7	-3,5	▼ -0,7		
Italie	Export	39,1	54,2	+38,4%	9,3%	+3,1 pp	Singapour	Export	7,3	9,1	+24,6%	1,6%	+0,4 pp
	Import	46,2	52,8	+14,2%	6,8%	+1,1 pp		Import	2,1	2,4	+16,1%	0,3%	+0,1 pp
	Solde	-7,0	1,4	▲ +8,5				Solde	+5,2	+6,6	▲ +1,5		
Pays-Bas	Export	19,8	24,3	+22,4%	4,2%	+0,9 pp	Corée du Sud	Export	4,9	6,0	+22,3%	1,0%	+0,2 pp
	Import	27,9	32,3	+16,0%	4,2%	+0,7 pp		Import	5,7	7,4	+31,3%	1,0%	+0,3 pp
	Solde	-8,1	-8,1	▼ -0,0				Solde	-0,7	-1,4	▼ -0,7		
Pologne	Export	12,0	13,7	+14,7%	2,4%	+0,4 pp	Vietnam	Export	1,3	1,2	-6,3%	0,2%	-0,0 pp
	Import	13,6	15,8	+16,1%	2,0%	+0,4 pp		Import	5,5	6,9	+25,4%	0,9%	+0,2 pp
	Solde	-1,6	-2,0	▼ -0,4				Solde	-4,3	-5,7	▼ -1,5		
Europe hors-UE	Export	66,2	75,1	+13,4%	12,9%	+1,8 pp	Taiwan	Export	2,0	3,0	+52,2%	0,5%	+0,2 pp
	Import	63,6	86,7	+36,3%	11,2%	+3,9 pp		Import	3,8	5,2	+38,2%	0,7%	+0,2 pp
	Solde	2,6	-11,5	▼ -14,2				Solde	-1,8	-2,2	▼ -0,4		
Royaume-Uni	Export	29,1	34,4	+18,1%	5,9%	+1,1 pp	Australie	Export	3,0	3,5	+14,9%	0,6%	+0,1 pp
	Import	21,7	28,9	+33,0%	3,7%	+1,2 pp		Import	1,0	2,3	+138,1%	0,3%	+0,2 pp
	Solde	7,4	5,5	▼ -1,9				Solde	+2,1	+1,2	▼ -0,9		
Russie	Export	6,5	3,1	-52,6%	0,5%	-0,7 pp	Proche et Moyen-Orient	Export	11,7	14,7	+25,5%	2,5%	+0,6 pp
	Import	10,1	15,7	+55,0%	2,0%	+0,9 pp		Import	8,4	18,1	+114,3%	2,3%	+1,6 pp
	Solde	-3,6	-12,6	▼ -9,0				Solde	+3,3	-3,3	▼ -6,6		
Suisse	Export	17,4	21,0	+21,1%	3,6%	+0,7 pp	Arabie Saoudite	Export	2,8	4,0	+41,1%	0,7%	+0,2 pp
	Import	14,7	17,9	+21,6%	2,3%	+0,5 pp		Import	3,3	6,7	+101,3%	0,9%	+0,6 pp
	Solde	2,6	3,1	▲ +0,5				Solde	-0,5	-2,7	▼ -2,2		
Turquie	Export	7,4	9,3	+26,1%	1,6%	+0,4 pp	Qatar	Export	1,0	0,9	-7,6%	0,2%	-0,0 pp
	Import	9,1	10,7	+16,5%	1,4%	+0,3 pp		Import	0,7	3,8	+440,7%	0,5%	+0,5 pp
	Solde	-1,8	-1,3	▲ +0,4				Solde	+0,3	-2,9	▼ -3,2		
Amérique	Export	51,4	65,9	+28,4%	11,3%	+3,0 pp	Emirats Arabes Unis	Export	4,2	4,6	+10,1%	0,8%	+0,1 pp
	Import	47,8	78,5	+64,0%	10,2%	+5,1 pp		Import	1,4	2,2	+52,9%	0,3%	+0,1 pp
	Solde	3,5	-12,5	▼ -16,1				Solde	+2,7	+2,4	▼ -0,3		
Etats-Unis	Export	36,2	48,0	+32,6%	8,2%	+2,4 pp	Afrique	Export	23,5	28,1	+19,6%	4,8%	+0,9 pp
	Import	34,0	61,5	+80,6%	8,0%	+4,6 pp		Import	25,8	38,9	+50,9%	5,0%	+2,2 pp
	Solde	2,2	-13,5	▼ -15,6				Solde	-2,3	-10,8	▼ -8,5		
Canada	Export	3,6	4,3	+20,0%	0,7%	+0,1 pp	Maroc	Export	4,7	6,5	+39,9%	1,1%	+0,4 pp
	Import	3,9	4,0	+3,4%	0,5%	+0,0 pp		Import	6,2	6,9	+12,1%	0,9%	+0,1 pp
	Solde	-0,3	0,3	▲ +0,6				Solde	-1,5	-0,4	▲ +1,1		
Mexique	Export	3,5	3,8	+8,7%	0,6%	+0,1 pp	Algérie	Export	3,7	4,5	+20,7%	0,8%	+0,2 pp
	Import	2,5	2,8	+10,7%	0,4%	+0,0 pp		Import	4,4	6,6	+51,9%	0,9%	+0,4 pp
	Solde	0,9	1,0	▲ +0,0				Solde	-0,6	-2,1	▼ -1,5		
Brésil	Export	3,3	4,1	+24,2%	0,7%	+0,2 pp	Tunisie	Export	3,1	3,8	+23,6%	0,7%	+0,1 pp
	Import	2,9	4,3	+47,6%	0,6%	+0,2 pp		Import	4,3	5,1	+19,2%	0,7%	+0,1 pp
	Solde	0,4	-0,2	▼ -0,6				Solde	-1,2	-1,3	▼ -0,1		
Chili	Export	1,2	1,3	+9,7%	0,2%	+0,0 pp	Nigéria	Export	0,6	0,6	-5,6%	0,1%	-0,0 pp
	Import	1,1	1,2	+13,7%	0,2%	+0,0 pp		Import	2,9	4,8	+63,7%	0,6%	+0,3 pp
	Solde	0,1	0,1	▼ -0,0				Solde	-2,3	-4,2	▼ -1,9		
Argentine	Export	0,8	0,9	+17,2%	0,2%	+0,0 pp	Libye	Export	0,2	0,2	+24,5%	0,0%	+0,0 pp
	Import	0,5	0,6	+25,1%	0,1%	+0,0 pp		Import	1,8	2,2	+17,8%	0,3%	+0,1 pp
	Solde	0,3	0,3	▲ +0,0				Solde	-1,7	-1,9	▼ -0,3		

Source : Douanes ; calculs : DG Trésor

4. Échanges de services : excédent record, porté principalement par les services de transports et la reprise du tourisme

- **La reprise des échanges de services s'est accélérée en 2022 (+20,8 % après +14,7 % en 2021). Le solde des services enregistre un nouvel excédent record à +49,9 Md€ en 2022.**
- **Les services de transports sont en excédent pour la deuxième année consécutive, atteignant un plus-haut historique à +24,5 Md€, principalement porté par l'excédent des transports maritimes, malgré un repli des exportations au 4^e trimestre.**
- **Le solde des services de voyages est excédentaire de +14,3 Md€, son niveau le plus élevé depuis 2015, bénéficiant de la reprise du tourisme.**

La reprise des échanges de services s'est accélérée en 2022 (+20,8 % après +14,7 % en 2021). Les exportations de services se sont établies à 310,1 Md€ en 2022, un niveau record, après une progression de +21,9 % sur un an (après +18,1 % en 2021). Les importations se sont élevées à 260,2 Md€ en 2022 (cf. Graphique n°14). Leur croissance s'est aussi accélérée en 2022 (+19,4 % après +10,8 % en 2021) mais reste inférieure à celle des exportations.

Le solde des services s'est ainsi nettement amélioré en 2022 et son excédent atteint un record à +49,9 Md€ en 2022 (après le précédent record de +36,5 Md€ en 2021). Cet excédent est principalement imputable aux soldes des services de transports (excédent de +24,5 Md€) et de voyages (+14,3 Md€).

Les exportations des services de transport enregistrent des niveaux particulièrement élevés depuis le 2nd semestre 2021, atteignant un nouveau record à 81,5 Md€ en 2022 (cf. Graphique n°15). Cette performance est portée par les exportations de services maritimes qui s'élèvent à 45,1 Md€ (après 34,1 Md€ en 2021 et une moyenne de 12,1 Md€ entre 2010 et 2019). Même si les tensions mondiales sur le fret maritime se sont progressivement détendues en cours d'année (cf. Partie 2 I.1.), les prix du fret, bien qu'ayant progressivement reflué, restent supérieurs à leur niveau pré-crise et ont contribué à accroître les recettes des armateurs français. Les exportations de transports aériens ont quasiment doublé en 2022 (11,0 Md€ en 2022 après 5,7 Md€ en 2021) et retrouvent leur niveau de 2019 (11,0 Md€). Les importations de services de transports augmentent aussi en 2022, mais de manière légèrement plus contenue que pour les exportations (+32,9 % contre +37,6 % pour les exportations). Le solde des services de transports, déficitaire jusqu'en 2021, voit son excédent atteindre un nouveau record de +24,5 Md€, après +16,4 Md€ en 2021.

Après avoir été fortement fragilisé en 2020 et en 2021 par les mesures de restrictions à la mobilité des personnes et les contraintes appliquées sur de nombreux lieux touristiques, le secteur des services de voyages (tourisme) a connu un rattrapage important en 2022. Les exportations de services de voyages augmentent de +68,1 % entre 2021 et 2022 et ont dépassé leur niveau pré-crise (57,9 Md€ contre 56,6 Md€ en 2019). Nos importations de services de voyages ressortent à 43,6 Md€ en 2022, en hausse de 48,4 % par rapport 2021, mais à un niveau légèrement inférieur à celui de 2019 (45,1 Md€). L'excédent des services de voyages s'élève à 14,3 Md€ en 2022, son niveau le plus élevé depuis 2015.

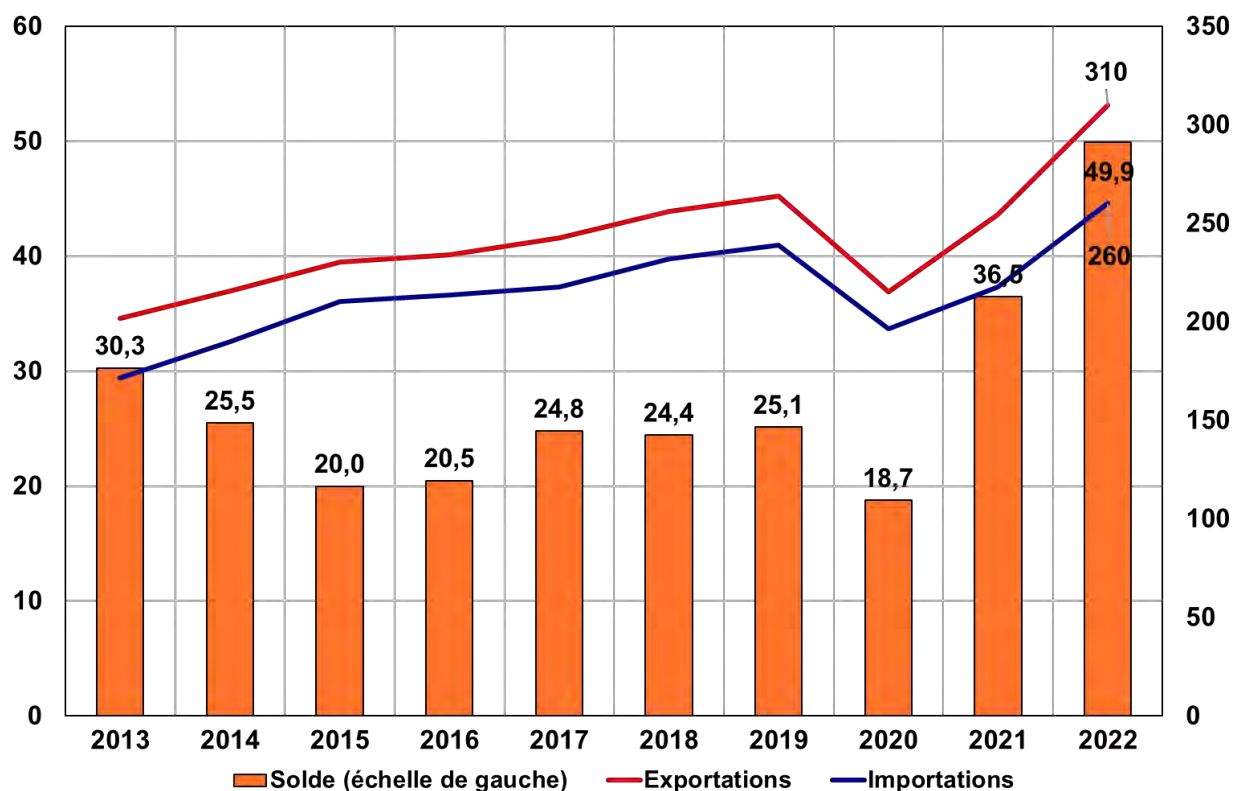
L'évolution des autres services fournis aux entreprises, qui constituent le plus grand poste d'échanges de services (28,0 % des services échangés en 2022), est plus stable, avec un solde structurellement excédentaire. Leur excédent a été de +8,6 Md€ en 2022, après avoir atteint un

record à +10,9 Md€ en 2021. Les balances des services de recherche et développement (déficit de -1,6 Md€ après -0,8 Md€ en 2021) et des services techniques, les services liés au commerce et les autres services (excédent de +7,0 Md€ après +8,7 Md€ en 2021) se sont légèrement dégradées en 2022.

Les échanges de services financiers continuent de s'améliorer en 2022 avec un nouvel excédent record de + 9,0 Md€ en 2022 dépassant le précédent record de +7,2 Md€ de 2021. Après être restées stables à environ 14 Md€ entre 2019 et 2021, les exportations de services financiers ont augmenté à 16,9 Md€ en 2022. Ces exportations ont pu bénéficier de facteurs positifs tels que (i) des relocalisations dans le cadre du « Brexit » (estimées à 2 800 ETP pour la place de Paris par l'édition 2021 du « Financial Services Brexit Tracker » d'EY contre 1 800 pour Francfort et 1 200 pour Dublin) et (ii) la diversification de l'offre de services financiers à Paris (notamment une plus forte présence de banques d'investissement et de gestionnaires d'actifs).

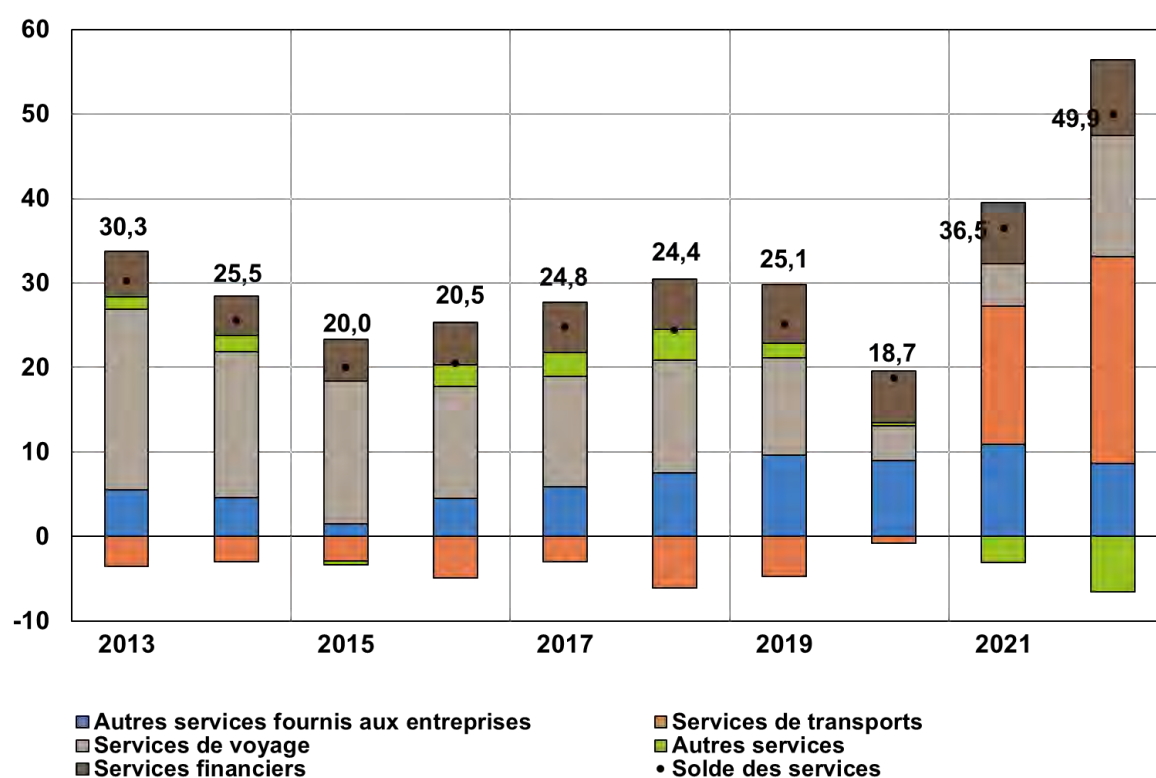
Les services de construction (bâtiments et travaux publics) restent légèrement dégradés en 2022, enregistrant de nouveau un léger déficit (-1,1 Md€ après -0,7 Md€ en 2021) alors qu'ils étaient excédentaires de 2000 à 2020. En particulier, les exportations sont restées contenues à 1,0 Md€ (contre une moyenne de 2,9 Md€ entre 2010 et 2019), pénalisées par des difficultés d'approvisionnement et des reports de projets notamment dans le domaine touristique.

Graphique n°14 : évolution annuelle des échanges de services (Md€)



Source : Banque de France

Graphique n°15 : évolution annuelle du solde des services (Md€)



Source : Banque de France

Synthèse des flux commerciaux (services) de la France par secteur

En Md€, données brutes	Exportations			Importations			Solde		
	2021	2022	évolution	2021	2022	évolution	2021	2022	évolution
Transports + Voyages	93,7	139,4	48,8%	72,3	100,6	39,2%	21,433	38,83	17,4
Transports	59,3	81,5	37,6%	42,9	57,0	32,9%	16,4	24,5	8,1
<i>Maritimes</i>	34,1	45,1	32,3%	12,8	16,1	25,8%	21,3	29,0	7,7
<i>Aériens</i>	5,7	11,0	92,4%	6,7	12,4	85,9%	-1,0	-1,4	-0,5
<i>Autres transports</i>	18,0	23,9	32,8%	23,2	28,3	22,0%	-5,2	-4,4	0,8
Voyages	34,4	57,9	68,1%	29,4	43,6	48,4%	5,1	14,3	9,3
Autres services	160,6	170,7	6,3%	145,6	159,6	9,6%	15,0	11,1	-4,0
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	11,6	12,7	9,2%	8,3	10,1	22,8%	3,4	2,6	-0,8
Services d'entretien et de réparation n.i.a	9,0	11,6	29,1%	6,4	8,1	26,3%	2,5	3,5	0,9
Bâtiments et travaux publics	1,1	1,0	-12,9%	1,8	2,1	15,2%	-0,7	-1,1	-0,4
Services d'assurance et de pension	8,0	6,4	-19,5%	11,9	11,2	-5,3%	-3,9	-4,8	-0,9
Services financiers	14,0	16,9	21,2%	6,8	7,9	16,6%	7,2	9,0	1,8
Commissions pour usage de propriété intellectuelle n.i.a	12,9	12,7	-1,8%	11,0	11,6	5,6%	2,0	1,1	-0,8
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	19,4	21,9	12,6%	26,3	29,8	13,2%	-6,9	-7,9	-1,0
Autres services aux entreprises	81,3	84,2	3,6%	70,4	75,6	7,4%	10,9	8,6	-2,3
<i>Services de recherche et développement</i>	11,5	11,4	-0,6%	12,2	12,9	5,9%	-0,8	-1,6	-0,8
<i>Services professionnels et services de conseil en gestion</i>	25,4	26,3	3,6%	22,4	23,2	3,5%	3,0	3,1	0,1
<i>Services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux</i>	44,4	46,5	4,7%	35,7	39,4	10,4%	8,7	7,0	-1,6
<i>Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs</i>	2,8	2,6	-8,1%	2,8	3,1	12,0%	0,1	-0,5	-0,6
Biens et services des APU n.i.a	0,5	0,7	36,6%	0,0	0,0	100,0%	0,5	0,7	0,2
Services	254,3	310,1	0,2	217,9	260,2	0,2	36,5	49,9	13,4

Source : Banque de France

II. Solde courant et contribution des échanges extérieurs à la croissance

1. Solde courant⁹ : dégradation en 2022, en lien avec la hausse du déficit commercial

- **Le solde courant se dégrade fortement, affichant un déficit de -53,5 Md€ en 2022 (-2,0% du PIB) alors qu'il était encore excédentaire en 2021.**
- **Cette détérioration reflète celle du déficit commercial (à - 134,4 Md€). Les balances des services (+49,9 Md€) et des revenus (+31,0 Md€) sont restées excédentaires.**

Le solde des biens (y compris négoce) s'est détérioré, passant d'un déficit de -67,9 Md€ en 2021 à -134,4 Md€ en 2022. Le négoce international (activité d'achat et de revente de marchandises à des non-résidents, sans que celles-ci franchissent physiquement la frontière française¹⁰), non comptabilisé par les Douanes mais qui fait partie intégrante des exportations de biens au sens de la balance des paiements comme des comptes nationaux, enregistre un excédent de 24,4 Md€ en 2022, après 11,4 Md€ en 2021.

Le solde des services atteint un excédent record en 2022 (49,9 Md€ après 36,5 Md€ en 2021), porté par l'augmentation des services de transport et la reprise des exportations de services de voyage (cf. Partie I.4.).

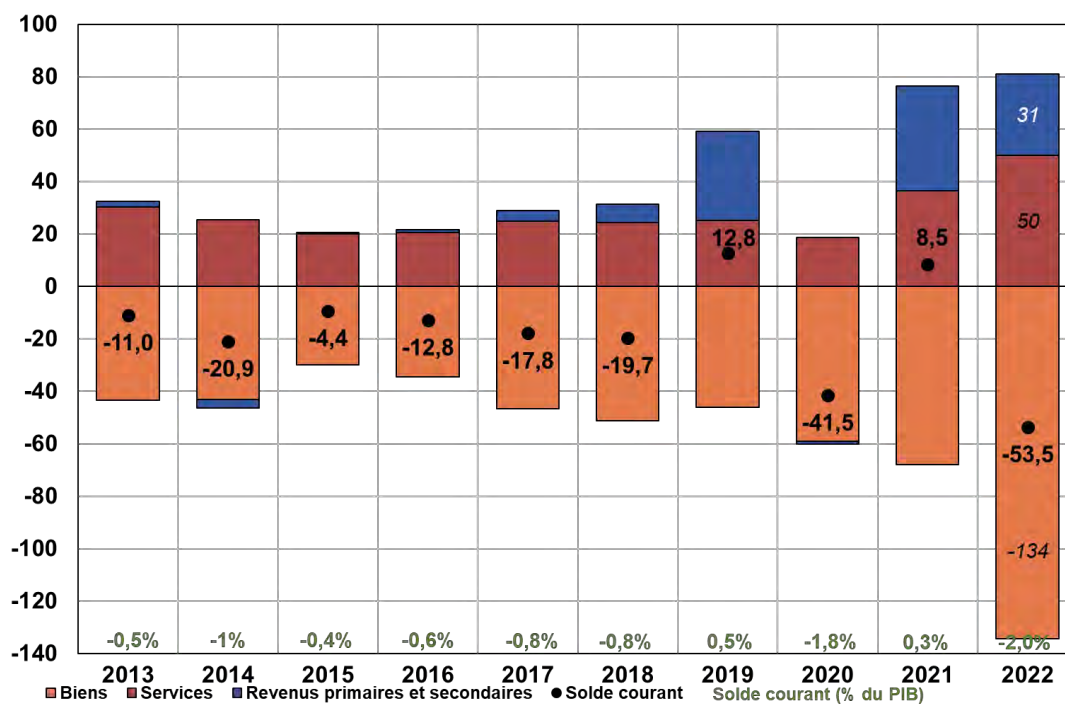
Les estimations préliminaires de la Banque de France font apparaître un excédent de la balance des revenus de 31,0 Md€ en 2022, en baisse par rapport à 2021 (40,0 Md€), mais nettement supérieur à sa valeur de moyen terme (8,3 Md€ en moyenne entre 2010 et 2019).

La hausse marquée du déficit commercial a donné lieu à une forte dégradation du solde courant (cf. Graphique n°16). Celui-ci enregistre un déficit de -53,5 Md€ en 2022 (soit un tiers du déficit des biens hors négoce), alors qu'il était encore légèrement excédentaire en 2021 (+8,5 Md€) (cf. Graphique n°17).

⁹ Données Banque de France. Le calcul du solde commercial en biens au sens de la Banque de France peut différer des chiffres des Douanes, du fait notamment de la prise en compte du soutage (combustible pour la propulsion des navires) et de l'avitaillement dans les chiffres de la Banque de France.

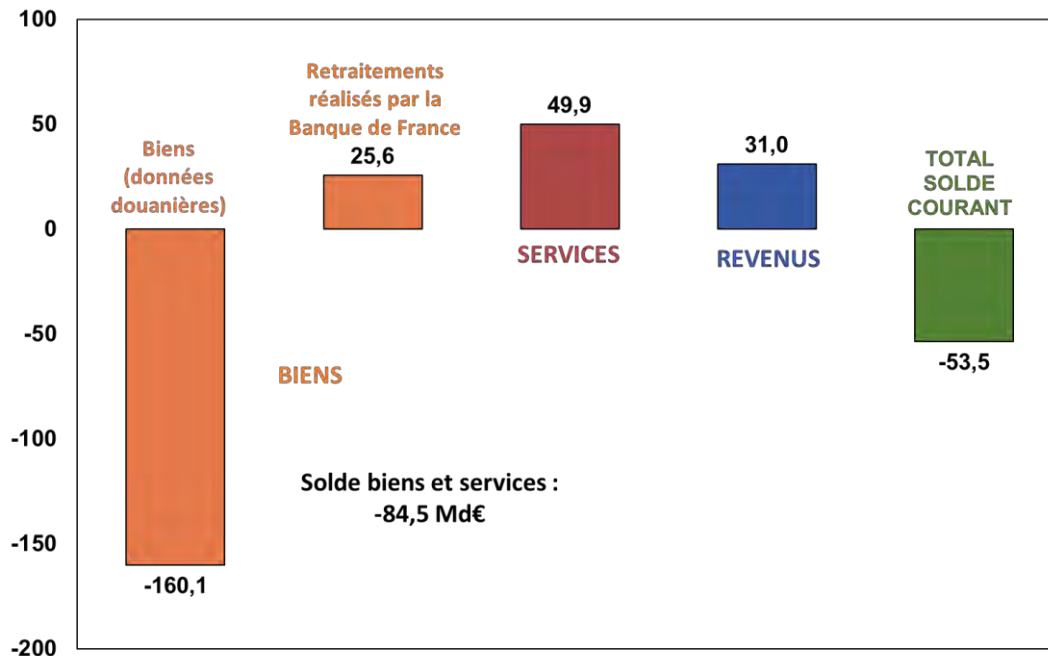
¹⁰ Le négoce international désigne (i) les achats de marchandises étrangères revendues à des non-résidents sans transiter par le territoire douanier français ainsi que (ii) les achats et ventes à des non-résidents de marchandises françaises ne quittant pas le territoire douanier français.

Graphique n°16 : évolution du solde courant et de ses principales composantes (en Md€)



Sources : Banque de France, INSEE

Graphique n°17 : évolution du solde courant et de ses principales composantes (en Md€)



Source : Banque de France

2. Une contribution négative du commerce extérieur à la croissance française en 2022

- Les importations de biens et services en volume (évolution corrigée des variations de prix) augmentent de +8,6 % sur l'ensemble de l'année 2022 alors que les exportations progressent de +6,8 %.
- La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB redevient ainsi négative en 2022 : -0,7 point après +0,1 point en 2021.

Le commerce extérieur pèse sur la croissance en 2022

Les exportations de biens et services en volume (évolution corrigée des variations de prix) poursuivent leur forte progression amorcée en 2021, avec une hausse de +6,8 % sur l'ensemble de l'année 2022 (après +8,6 % en 2021)¹¹. Les exports de biens sont en particulier tirés par les livraisons des secteurs automobile, aéronautique et naval (+8,6 % après +3,8 %), ce qui reflète en particulier la forte reprise des exports de navires de croisière (trois paquebots ont été livrés par les Chantiers de l'Atlantique en 2022, contre un seul en 2021). Les exports d'énergie (qui comportent notamment l'électricité) poursuivent leur augmentation (+6,4 % après +29,2 %) grâce à une meilleure disponibilité du parc nucléaire au 4^e trimestre. Côté services, les exportations de services liés au tourisme international affichent un rebond particulièrement vigoureux (+48,3 % après +17,5 % ; 10,2 % en dessous du niveau de 2019). Les exports de services hors tourisme progressent aussi, mais de façon moins marquée (+4,6 % après +11,3 % ; 3,7 % au-dessus du niveau de 2019). Cela reflète notamment la bonne dynamique des exports de services de transport (+7,3 % après +18,9 %), qui incluent le fret maritime, et des exports de services aux entreprises (+3,6 % après +9,8 %). Toutefois, la forte croissance des exportations totales en 2022 ne leur permet pas encore de retrouver leur niveau d'avant-crise : en moyenne sur 2022, elles sont inférieures de 3,7 % à leur niveau de 2019. En particulier, les exportations des secteurs automobile, aéronautique et naval sont encore 24,6 % en dessous de leur niveau de 2019.

Les importations progressent plus fortement encore, et dépassent leur niveau d'avant-crise (+8,6 %, après +7,8 % en 2021, +1,8 % au-dessus du niveau de 2019) et, contrairement à 2021, à un rythme supérieur à celui des exportations. L'accélération des imports résulte essentiellement de la très forte hausse des achats de produits énergétiques (+26,0 % après +9,9 %, 12,7 % au-dessus de son niveau de 2019) notamment en électricité en lien avec l'indisponibilité du parc nucléaire national (et malgré l'importante baisse de consommation, du fait des températures clémentes fin 2022 et des comportements de sobriété), et en gaz dans le cadre de la reconstitution des stocks avant l'hiver 2022-2023. Les imports de produits manufacturés restent quant à eux dynamiques (+5,5 % après +7,4 %, dépassant de +1,6 % leur niveau de 2019), profitant du relâchement des tensions d'approvisionnement notamment au 2nd semestre 2022. Les importations liées au tourisme, c'est-à-dire les dépenses à l'étranger des résidents français, ont rebondi (+37,3 %, après +17,6 % ; inférieures de 13,4 % à leur niveau de 2019), grâce à l'assouplissement des restrictions sanitaires à l'étranger. Les imports de services hors tourisme augmentent nettement (+9,3 % après +4,8 % ; 1,0 % en dessous du niveau de 2019), à un rythme supérieur à celui des exports, ces derniers ayant toutefois rebondi plus fortement en 2021.

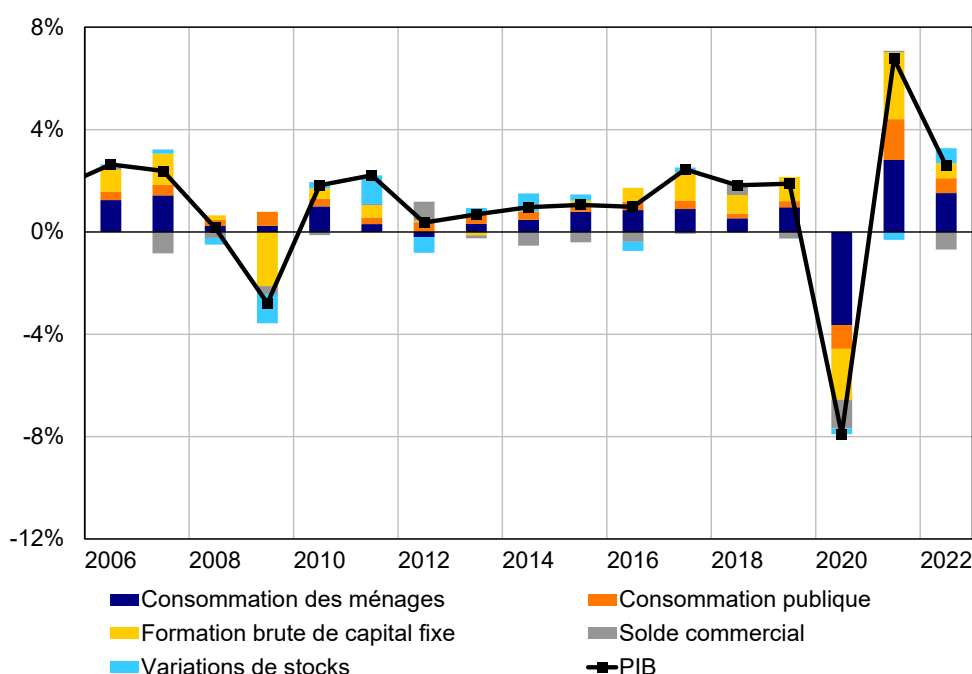
En valeur, les exportations de biens et services ont progressé de +21,6 % en 2022 (contre +6,8 % en volume) et les importations de +27,3 % (contre +8,6 % en volume). La progression du prix des

¹¹Selon la première estimation des comptes nationaux pour le 4^{ème} trimestre 2022 publiée par l'Insee le 31 janvier.

importations (+17,2 %) a ainsi été plus marquée que celle du prix des exportations (+13,8 %). Ce différentiel reflète en particulier la très forte hausse des prix de l'énergie et des matières premières, qui représentent une plus grande part dans les importations que dans les exportations. Par ailleurs, le renforcement du dollar vis-à-vis de l'euro a contribué à la hausse des prix des exportations comme des importations¹²¹³.

La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB¹⁴ redevient ainsi négative en 2022 (cf. Graphique n°18) : elle est de -0,7 point après +0,1 point en 2021, traduisant une contribution positive de +2,0 points pour les exports et négative de -2,7 points pour les imports (cf. Graphique n°19). Au sein des échanges, la contribution du tourisme est positive, à hauteur de +0,3 point, ainsi que celle des échanges de matériels de transport (+0,1 point). La facture énergétique, et en particulier électrique, a en revanche lourdement pesé sur la croissance (contribution de -0,4 point), tout comme les biens manufacturés hors matériels de transport (-0,5 point) (cf. Graphique n°20).

Graphique n°18 : contributions à la croissance du PIB (en %)



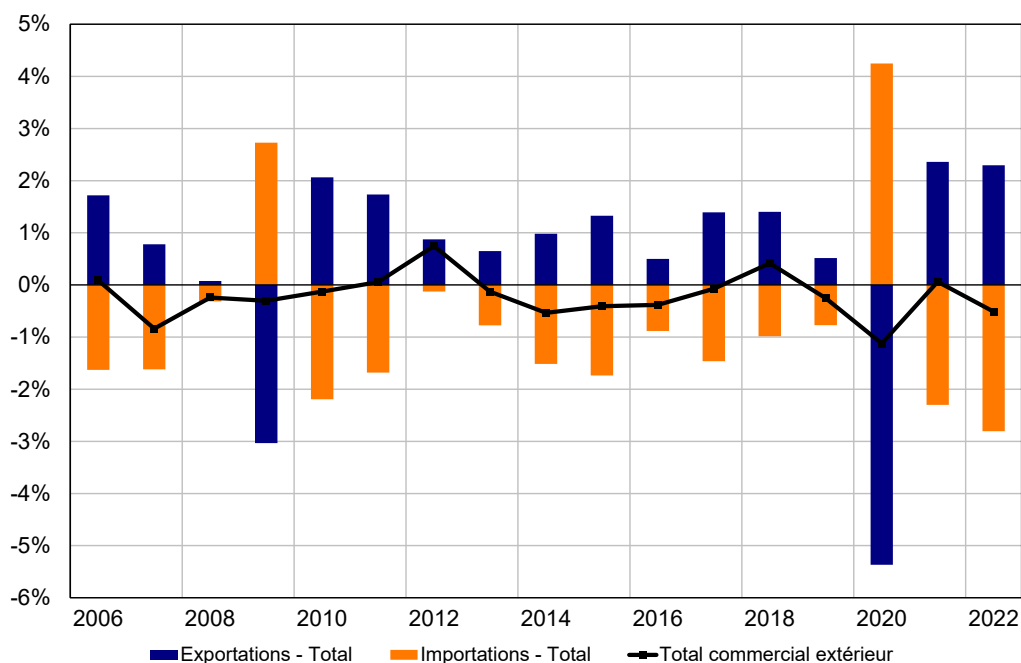
Source : Insee, calculs DG Trésor

¹² Une analyse plus détaillée sur la détérioration des termes de l'échange est présentée dans le [Trésor-Eco](#) « Répartition des pertes dues à la dégradation des termes de l'échange énergétiques » (décembre 2022).

¹³ Le dollar est une monnaie de facturation largement utilisée pour les échanges extra-communautaires, qu'il s'agisse des importations comme des exportations (il est en particulier dominant en ce qui concerne les ventes de produits aéronautiques et de produits pétroliers raffinés).

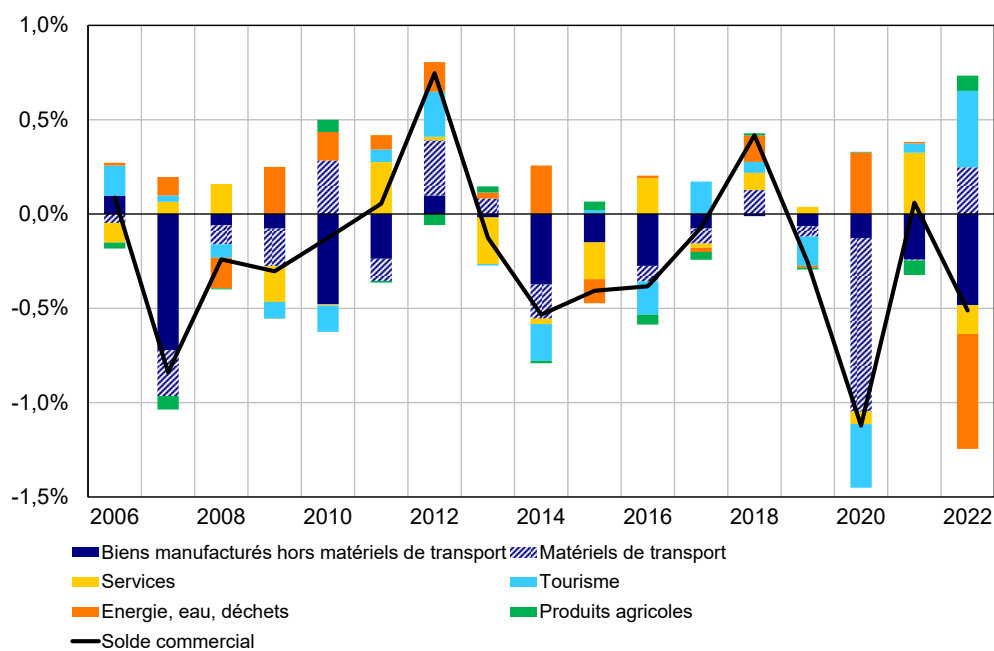
¹⁴ La notion de « contribution du commerce extérieur à la croissance », souvent employée, est utile pour décomposer l'évolution du PIB en somme de contributions des différents postes de la demande finale. Comme les autres contributions, elle est en partie conventionnelle, et il faut l'interpréter avec prudence. Elle suppose implicitement que les exportations supplémentaires par rapport à l'an dernier ont fourni un débouché qui a permis d'accroître la production française d'autant ; tandis que les importations excédentaires ont au contraire privé la production française de débouchés, et l'ont réduite d'autant. En réalité, les importations ne se substituent pas forcément à une production française ; elles peuvent même être nécessaires à la réalisation d'une partie de cette production. Une autre lecture, plus économique, est présentée dans le [Trésor-Eco](#) « Une nouvelle lecture de la contribution du commerce extérieur à la croissance » (2006). Elle tient compte du contenu en importations de chacun des postes de la demande intérieure (consommation, investissement...), ce qui conduit à réviser à la hausse la contribution des exportations nettes à la croissance.

Graphique n°19 : contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB (en %), décomposée en contribution des exportations et importations (biens et services)



Source : Insee, calculs DG Trésor

Graphique n°20 : contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB (en %), décomposée par types de produits



Source : Insee, calculs DG Trésor

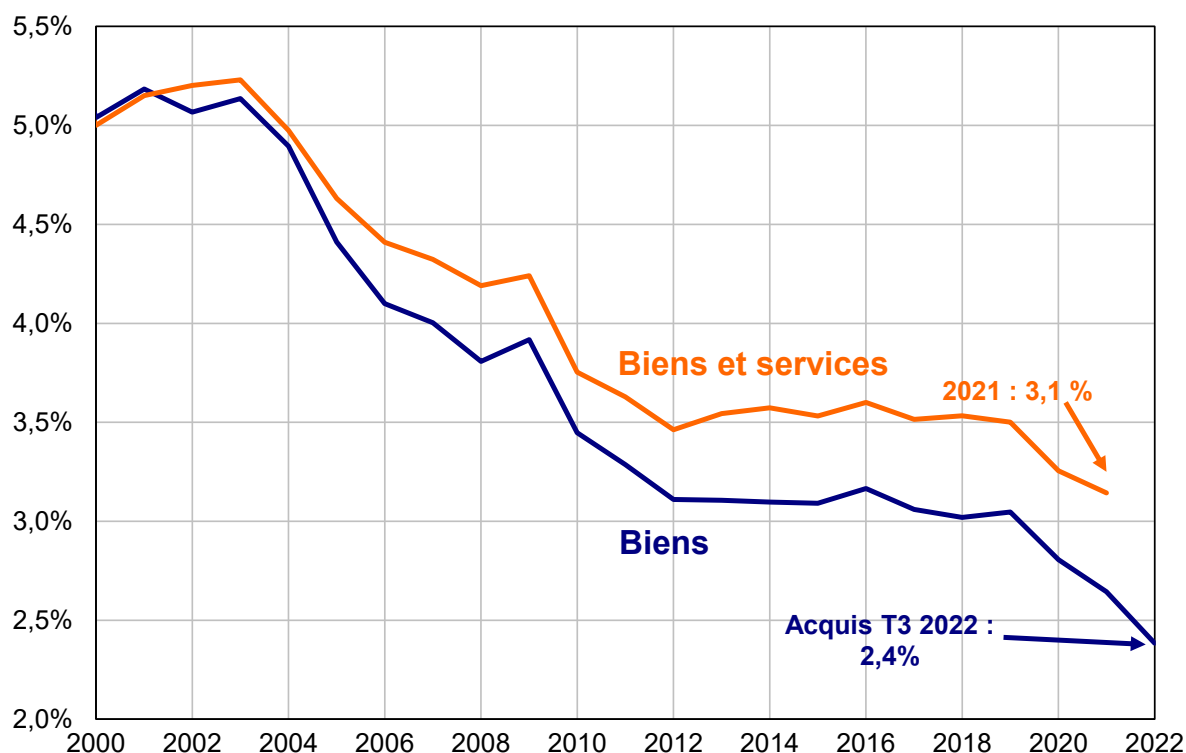
III. Parts de marché de la France dans le commerce mondial

1. En 2021 et 2022, les parts de marché françaises étaient inférieures à leur niveau d'avant crise

- Les parts de marché mondiales de la France, stables entre 2012 et 2019 autour de 3,0 %, s'établissaient à 2,6 % en 2021 (après 2,8 % en 2020) sur le périmètre des biens. En 2022, elles ont légèrement reculé et atteignent 2,4 %.
- Pour les biens et services, les parts de marché étaient de 3,1 % en 2021 (après 3,3 % en 2020 et 3,5 % en 2019).
- La France était le 6^e exportateur mondial de biens et services en 2021.

En 2019, les exportations françaises représentaient 3,0 % des exportations mondiales de biens et 3,5 % des exportations de biens et services (en valeur, cf. Graphique n°21). Ces parts de marché étaient stables depuis 2012, à l'instar des autres pays européens.

Graphique n°21 : part de marché de la France (en % du commerce mondial, données en valeur)

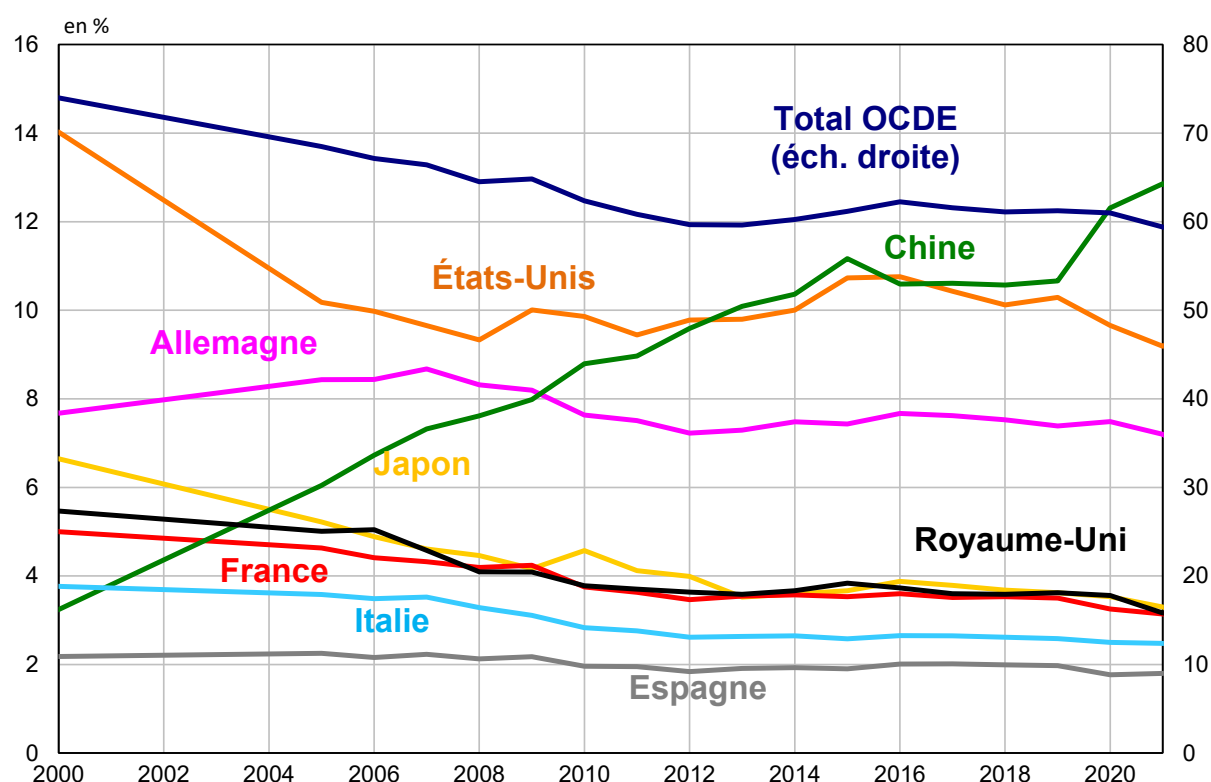


Sources : FMI (biens) et OCDE (biens et services), calculs DG Trésor. Derniers points : 2021 (OCDE), T3 2022 (FMI)

La crise sanitaire s'est accompagnée d'une baisse de la part de marché pour la plupart des grands pays avancés (cf. Graphique n°22) : sur le champ des biens, la part de marché de la France

est passée de 3,0 % en 2019 à 2,4 % en 2022¹⁵. Les parts de marché ont aussi diminué par rapport à 2019 aux États-Unis (8,0 % en 2022 contre 8,8 % en 2019), au Japon (2,9 % contre 3,8 %), en Allemagne (6,5 % contre 7,9 %), au Royaume-Uni (2,0 % contre 2,5 %) en Italie (2,5 % contre 2,9 %) et en Espagne (1,6 % après 1,8 %). Dans le même temps, les parts de marché ont augmenté en Chine, passant de 13,0 % en 2019 à 14,1 % en 2022. Les exportations chinoises ont en particulier pu bénéficier des plans de relance occidentaux ainsi que des interruptions des capacités de production locales dans de nombreux pays (notamment asiatiques).

Graphique n°22 : principaux exportateurs mondiaux de biens et services (en % du commerce mondial, données en valeur)



Source : OCDE, calculs DG Trésor, derniers points : 2021

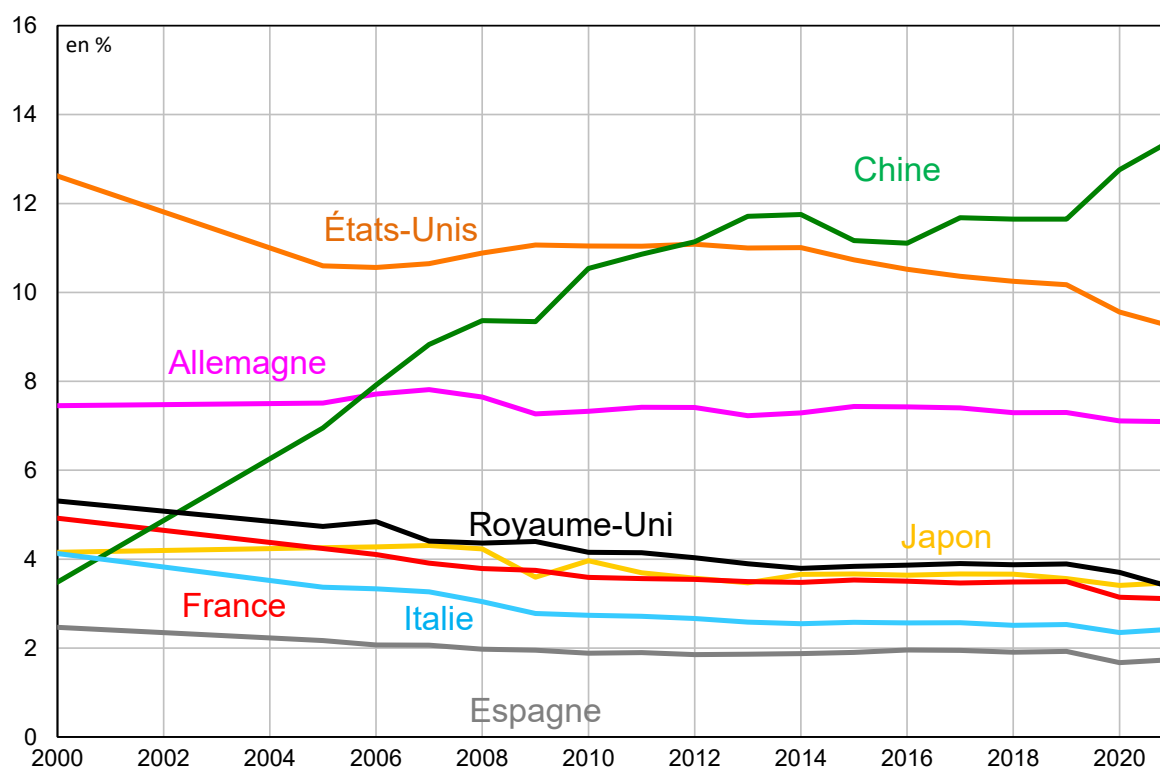
L'interprétation de la part de marché en valeur est rendue délicate par les effets de valorisation. Les variations de la part de marché en valeur reflètent en effet non seulement la compétitivité intrinsèque d'un pays et l'orientation géographique de son commerce extérieur, mais aussi la variation des prix des marchandises échangées. Ainsi, sous l'hypothèse que les exportations soient libellées en monnaie nationale, lorsque la monnaie d'un pays se déprécie, sa part de marché en valeur est mécaniquement réduite avant que les effets de compétitivité n'influent positivement sur les quantités exportées ; une baisse des coûts de production d'un produit entraîne aussi une baisse de la valeur exportée alors que le volume exporté est le même voire augmente sous l'effet du gain de compétitivité-coût. Il est donc nécessaire d'examiner aussi les évolutions en volume, qui ne sont pas affectées par la variation des prix des biens et services échangés et offrent une information complémentaire sur les évolutions des performances des différents pays de l'OCDE et sur la position de la France.

¹⁵ Moyenne des trois premiers trimestres 2022 pour l'intégralité du paragraphe.

En volume, la part de la France dans le commerce mondial de biens et services est passée de 3,5 % en 2019 à 3,1 % en 2021, qui est la dernière année connue pour ce champ (cf. Graphique n°23).

Elle recule également, de façon plus ou moins marquée, dans les autres pays avancés : la baisse est nette aux États-Unis (9,2 % en 2021 contre 10,2 % en 2019) et au Royaume-Uni (3,4 % contre 3,9 %), plus faible au Japon (3,5 % contre 3,6 %), en Allemagne (7,1 % contre 7,3 %) en Italie (2,4 % contre 2,5 %) et en Espagne (1,7 % contre 1,9 %).

Graphique n°23 : parts de marché dans les exportations de biens et services en volume, en % du commerce mondial



Source : OCDE, calculs DG Trésor, derniers points : 2021

1. Approche géographique : la France a perdu des parts de marché dans la plupart des régions du monde

- **Les gains de parts de marché de la Chine depuis 2010 sont particulièrement marqués en Afrique mais limités en Europe.**
- **Le poids modeste des exportations vers l'Afrique dans les exportations françaises relativise les pertes de parts de marché de la France sur ce continent.**
- **La zone Pacifique semble renforcer ses partenariats commerciaux avec les économies émergentes tandis que la plupart des économies avancées font état de parts de marché en déclin dans cette zone.**

Depuis 2010, les parts de marché des économies européennes (pour les biens, en valeur) étaient plutôt stables dans les différentes régions du monde, sauf en Afrique où elles diminuent au profit de la Chine (cf. Graphique n°24). Alors que la France représentait 7,4 % des parts de marché en Afrique en 2010, elle ne représente plus que 4,5 % en 2022 (en moyenne sur les trois premiers trimestres de 2022). L'Espagne fait figure d'exception, ses parts de marché africaines étant en légère augmentation depuis 2010. De son côté, l'Allemagne s'est singularisée par des gains de parts de marché en Amérique du Nord, qui se sont stabilisées depuis 2015.

Les parts de marché des États-Unis sont stables en Europe et en Asie Pacifique et Océanie¹⁶ ; elles diminuent en revanche pour les autres pays d'Amérique du Nord (7,5 % en 2022 contre 8,8 % en 2010) et en Afrique (4,8 % en 2022 contre 6,3 % en 2010). Elles restent stables en Amérique latine, bien que la Chine commence à gagner du terrain dans cette région.

La Chine enregistre de forts gains de parts de marché dans toutes les régions, en particulier en Afrique où ils sont les plus marqués (10,5 % en 2010 et 16,5 % en 2022). La progression de la Chine est plus limitée en Europe (9,6 % en 2010 et 12,0 % en 2022). Enfin, en lien avec les tensions commerciales ces dernières années avec les États-Unis, elles ont baissé en Amérique du Nord (20,1 % en 2017 contre 16,5 % en 2022).

Le Japon enregistre des pertes de parts de marché depuis 2010, en particulier en Amérique latine (3,9 % en 2010 contre 2,3 % en 2022) et en Asie Pacifique et Océanie (9,4 % en 2010 contre 5,4 % en 2022).

En Asie Pacifique et Océanie, de nombreuses économies avancées ont perdu des parts de marché depuis 2010 : la France (-0,2 pt), l'Allemagne (-0,9 pt), le Japon (-4,1 pts) et les États-Unis (-1,0 pt), tandis que l'Italie et l'Espagne sont restées relativement stables. La Chine y a gagné relativement peu de parts de marché (+0,6 pt).

¹⁶ On adopte ici la typologie du FMI pour diviser le monde en 5 « régions stratégiques » définies comme suit à partir des catégories de la DOTS :

(1) Europe ;

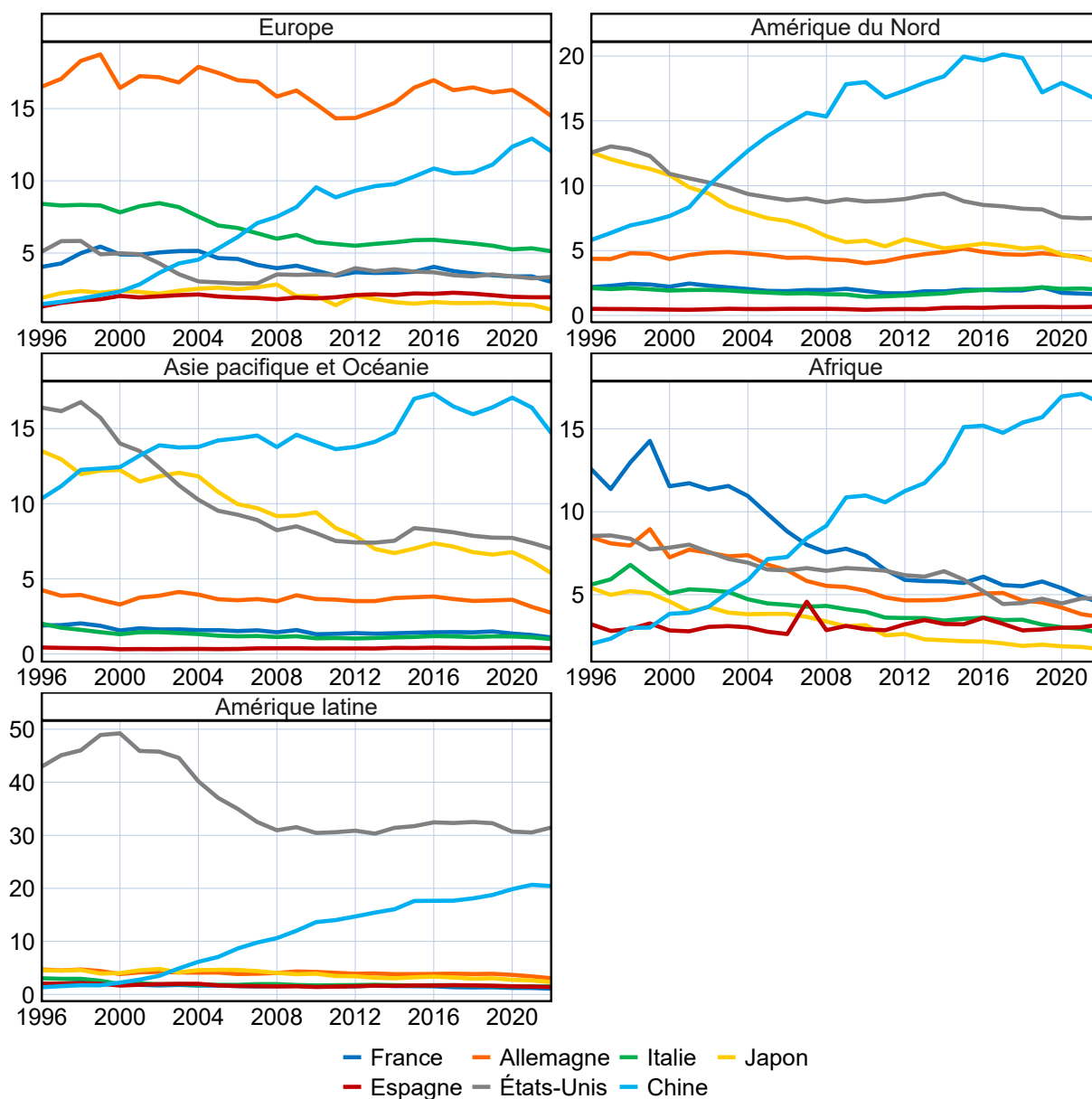
(2) Afrique ;

(3) Asie pacifique et Océanie : Asie en développement, Australie, Hong Kong, Japon, Corée du Sud, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan ;

(4) Amérique du Nord : États-Unis et Canada ;

(5) Amérique latine : Hémisphère ouest et Cuba.

Graphique n°24 : évolution des parts de marché des principaux pays (dont la France) par grandes régions du monde – Exportations de biens, en dollars courants



Sources : Fonds monétaire international (FMI), calculs DG Trésor ; dernière donnée disponible : septembre 2022

PARTIE 2 : LE CONTEXTE INTERNATIONAL

I. Le contexte international en 2022

1. L'économie mondiale a ralenti en 2022

- En 2022, l'activité mondiale ralentit, après le très fort rebond de 2021.
- Grâce au dynamisme de l'activité en zone euro, la demande mondiale en biens et services adressée à la France augmente davantage que le commerce mondial.

Après une forte reprise en 2021, la croissance de l'activité mondiale rejoint sa tendance d'avant crise d'après le FMI¹⁷, avec des dynamiques divergentes entre économies

Après le fort rebond de 2021 (+6,1 %), la croissance mondiale devrait rejoindre sa tendance pré-crise en 2022 (+3,4 %, identique à la période 2013-2019). L'activité est restée soutenue au 1^{er} semestre 2022 dans la plupart des économies où les dépenses des consommateurs, notamment dans les services, ont connu une reprise vigoureuse à la suite de l'assouplissement des mesures sanitaires. Cette expansion s'est poursuivie au troisième trimestre, mais à un rythme plus faible. L'activité a connu un nouveau ralentissement au quatrième trimestre, en raison du durcissement des conditions financières et des conséquences économiques de l'invasion russe en Ukraine, en particulier la hausse des prix de l'énergie.

Les économies avancées connaîtraient en 2022 un taux de croissance supérieur à la tendance d'avant-crise, grâce à la poursuite du rattrapage des économies européennes. L'Allemagne afficherait une croissance modérée en 2022 (+1,9 %), soutenue par la consommation privée qui avait stagné en 2021 alors que les échanges extérieurs pénalisent nettement l'activité. En Italie, la croissance est forte (+3,9 %), l'économie étant soutenue notamment par les investissements du plan de relance initié en 2021 et par la résilience de la production industrielle. L'Espagne, où le PIB n'a pas encore retrouvé son niveau de fin 2019, enregistrerait le taux de croissance le plus élevé des grands pays développés (+5,2 %) : l'activité est tirée par les investissements publics et par les exportations avec la reprise du tourisme. Aux États-Unis, après un recul au 1^{er} semestre 2022, l'activité a rebondi au 2nd semestre, en lien avec la reprise de l'investissement et la poursuite de la consommation progressive de la sur-épargne Covid, permettant une croissance annuelle du PIB de +2,0 %.

Pour les pays émergents, l'année 2022 est marquée par le fort ralentissement de l'économie chinoise et la récession en Russie. En Chine, l'activité a été fortement pénalisée jusqu'en décembre 2022 par la poursuite de la politique « zéro Covid » et par la crise du secteur immobilier. La croissance n'est par conséquent que de +3,0 % en 2022, tirée essentiellement par la contribution positive du commerce extérieur, les investissements et le soutien du *policy-mix*. En Russie, le PIB baisse de 2,2 %¹⁸, sous l'effet des sanctions internationales avec un fort recul des exportations, de la consommation et de l'investissement. En Inde, la croissance demeure forte mais recule à +6,8 % en 2022/23 en lien avec le relèvement des taux directeurs de la banque centrale indienne et le renchérissement des hydrocarbures. Au Brésil, la croissance s'établit à +3,1 % en 2022 soutenue par l'investissement privé, les exportations et les mesures de soutien aux ménages.

¹⁷ Les prévisions citées dans cette partie sont issues de la mise à jour des *Perspectives économiques mondiales* du FMI, publiée le 30 janvier 2023.

¹⁸ Début janvier, la Banque mondiale estimait pour sa part une baisse du PIB russe de -3,5 % en 2022.

Après un rebond exceptionnellement marqué en 2021, le commerce mondial progresse à un rythme plus modéré, dont la dynamique est portée par les services

En 2022, le commerce mondial de biens et services progresse de +5,6 % (après +10,1 % en 2021), un rythme encore supérieur à la période pré-crise (+3,2 % en moyenne entre 2015 et 2019). Le commerce mondial de biens connaît également une croissance supérieure au niveau pré-crise (cf. Graphique n°25). Il est porté par la poursuite de la dynamique des importations des économies avancées, en particulier du Royaume-Uni, des États-Unis et de la zone euro. Le Royaume-Uni connaît ainsi une croissance particulièrement marquée de ses importations en 2022 après avoir vu ses échanges chuter au début de l'année 2021, suite à la mise en œuvre du Brexit au 1^{er} janvier 2021. Le commerce international a également bénéficié de la détente sur les tensions d'approvisionnement. Après avoir atteint un pic en septembre 2021, le Freightos Baltic Index, le principal indice international des coûts du fret, était ainsi quasiment retombé à son niveau pré-crise en décembre 2022. La croissance des importations des économies émergentes est nettement moins dynamique : elle est pénalisée par la baisse des importations en Chine et en Russie alors que le reste de l'Asie émergente connaît une forte croissance de ses échanges. Les perspectives à l'export au niveau mondial ainsi qu'en zone euro issues des enquêtes auprès des directeurs d'achat¹⁹ (enquêtes PMI) se situent toutefois en zone de contraction depuis mars 2022, reflétant la dégradation de l'environnement international, en particulier le début de l'invasion russe en Ukraine : après une nette croissance au 1^{er} semestre, les échanges mondiaux semblent plafonner à l'automne.

Les échanges en biens et services seraient encore plus dynamiques que le commerce de biens, en lien avec un effet de rattrapage. Cette croissance est en premier lieu tirée par les services aux entreprises (50 % des échanges d'après l'OCDE), en particulier les services liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC)²⁰ et les services d'assurance. Le tourisme et les transports (40 % des échanges à eux deux) ont également connu une forte reprise en 2022 mais demeurent pénalisés par la politique « zéro Covid » en Chine et l'invasion russe en Ukraine. Fin 2022, le tourisme et le transport international de passagers se situaient ainsi respectivement à seulement 65 % et 72 % de leur niveau pré-crise sanitaire²¹.

Une croissance de la demande mondiale en biens et services adressée à la France supérieure à celle du commerce mondial

En 2022, la demande mondiale en biens adressée à la France a ralenti après un rebond très marqué en 2021 (+5,5 % après +11,5 %²²) mais demeure supérieure à celle du commerce mondial. Cela reflète la dynamique encore forte de rattrapage du commerce chez les principaux partenaires de la France, en particulier les pays de la zone euro et le Royaume-Uni.

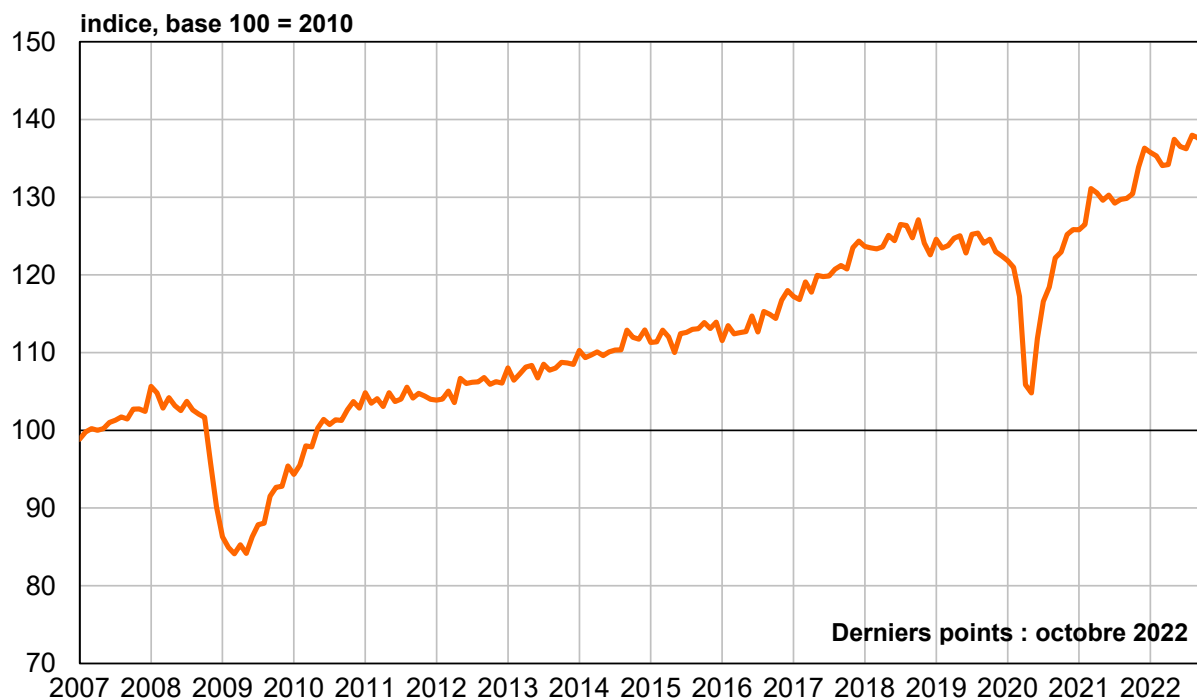
¹⁹ Les Purchasing Managers' Index (PMI) sont des indices de diffusion indiquant une progression au-delà de 50, une baisse en-deçà.

²⁰ Inclus notamment les services Internet et de téléphonie, le conseil en technologie de l'information, la vente de logiciels ou de jeux vidéo en ligne.

²¹ UNWTO *World Tourism Barometer*, Novembre 2022 ; IATA, *Air Passenger Market Analysis*, Octobre 2022.

²² *Trésor-Éco* n° 311, « Perspectives mondiales à l'automne 2022 : l'économie plie mais ne rompt pas ».

Graphique n°25 : évolution des échanges en biens (volume, base 100=2010)



Source : CPB, dernière donnée disponible : octobre 2022

2. Les pressions inflationnistes, notamment via les prix des matières premières, ont été amplifiées par les conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine

- **L'invasion russe de l'Ukraine a entraîné de fortes pressions sur les cours des matières premières, qui se sont répercutées sur les prix de production puis sur les prix à la consommation.**
- **La détente des cours des matières premières, conjuguée au relâchement des tensions d'approvisionnement et aux resserrements monétaires simultanés ont atténué les tensions inflationnistes au second semestre 2022.**

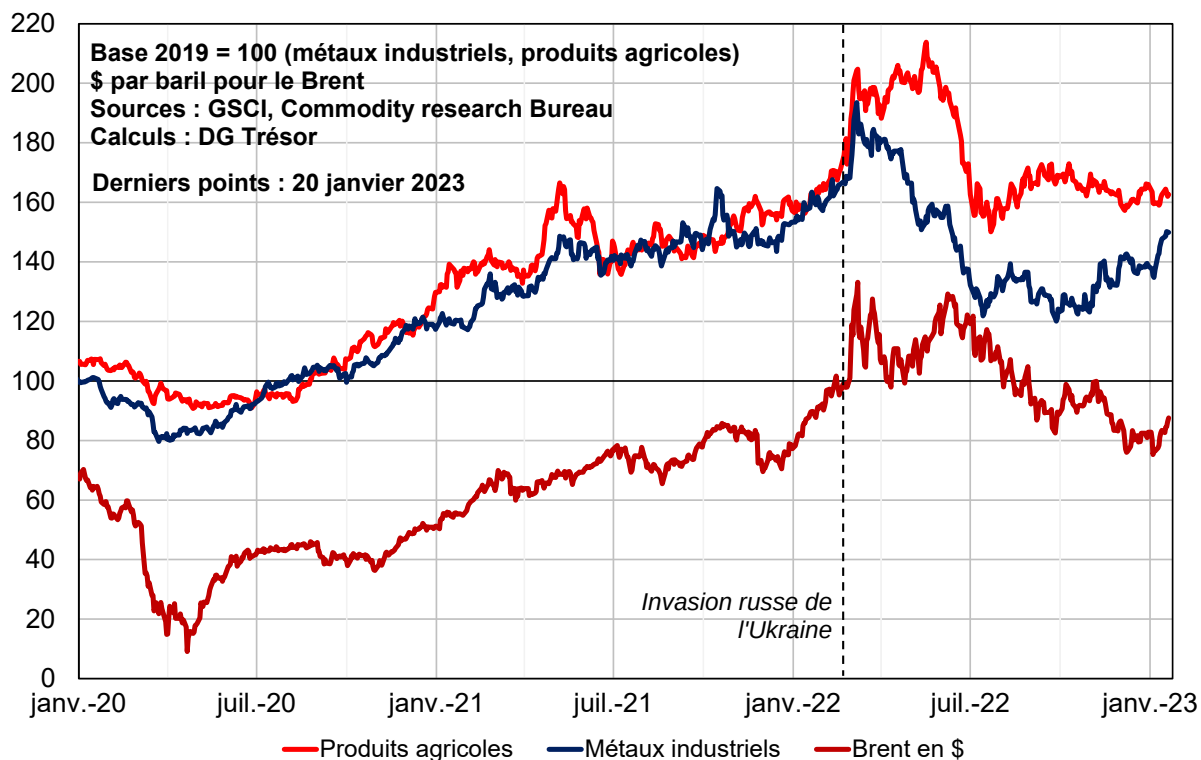
Les cours des matières premières ont fortement augmenté avec l'invasion russe de l'Ukraine

Le prix des produits agricoles a fortement progressé après l'invasion russe de l'Ukraine (cf. Graphique n°26). Cela reflète en particulier l'importance de la production agricole ukrainienne : l'Ukraine représentait, en 2021, 47 % des exportations mondiales d'huile de tournesol, 12 % des exportations mondiales de maïs et 10 % des exportations mondiales de blé. Le prix du blé a ainsi augmenté de 60 % en quelques jours. Les cours ont nettement baissé par la suite, repassant fin juin sous leur niveau pré-invasion. Ils restent proches de ce niveau depuis, les facteurs baissiers, comme la mise en place de couloirs maritimes pour sanctuariser les exportations agricoles ukrainiennes étant compensés par des facteurs haussiers, comme l'impact de la sécheresse sur la production agricole mondiale.

Les prix des métaux industriels ont également fortement progressé à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine. La Russie est en effet un exportateur majeur de métaux rares : 30 % des exports mondiaux de chrome et de ferrotitane, 25 % des exports mondiaux de palladium et de nickel. La hausse des prix et les problèmes d'approvisionnement ont entraîné perturbations dans les secteurs d'activité dépendant de ces matériaux (automobile, sidérurgie, chimie...). Toutefois, les tensions sur les métaux observées au début du conflit se sont rapidement résorbées et les cours ont chuté : ils ont retrouvé, dès juin 2022, leurs niveaux du premier semestre de 2021 (à l'exception du nickel).

Le prix du pétrole a fortement augmenté après l'invasion russe de l'Ukraine, alors que la Russie est le 3^e producteur mondial. Le baril de Brent a atteint jusqu'à 133 \$ le 8 mars, son plus haut niveau depuis 2008. Les cours ont reflué ensuite en raison des craintes de récession dans les économies avancées, de l'explosion des cas de Covid en Chine, de la libération de réserves stratégiques américaines (qui atteignent leur plus bas niveau depuis décembre 1983) et de l'hiver anormalement chaud, limitant la demande de fioul domestique. Le prix du baril de Brent est ainsi repassé sous son niveau pré-crise fin août, et a atteint début décembre un point bas depuis décembre 2020.

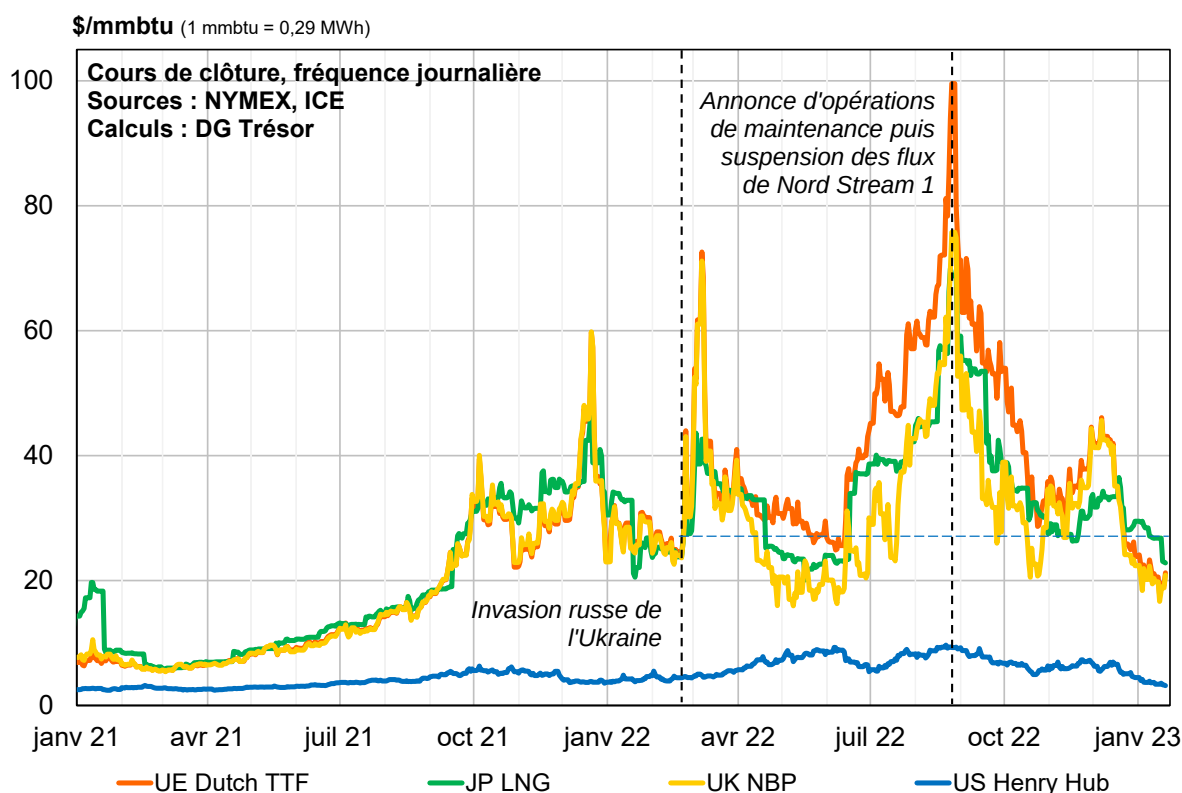
Graphique n°26 : Prix de matières premières de référence



Sources : GSCI, Commodity research Bureau, calculs : DG Trésor

Le cours du gaz naturel européen de référence (TTF néerlandais) a été multiplié par trois à la suite de l'invasion russe (cf. Graphique n°27). Le cours est ensuite resté volatil et fin août, les annonces d'opérations de maintenance par Gazprom ont provoqué une montée en flèche des cours, le TTF néerlandais atteignant son plus haut niveau depuis le déclenchement du conflit ukrainien, à 339,2 € le MWh (99,6 \$ le mmbtu) le 26 août. Toutefois, le niveau élevé de stockage de gaz en Europe, la douceur du climat l'automne et la baisse de la demande de gaz des économies européennes (inférieure d'environ 20 à 25 %) ont permis une nette détente des prix, qui sont revenus à la fin 2022 en dessous de leur niveau de février. Ils restent toutefois bien plus élevés que leur niveau de 2019.

Graphique n°27 : Principaux cours de référence du gaz naturel



Sources : NYMEX, ICE, calculs : DG Trésor

Les tensions inflationnistes se sont accrues en 2022 avec les tensions géopolitiques

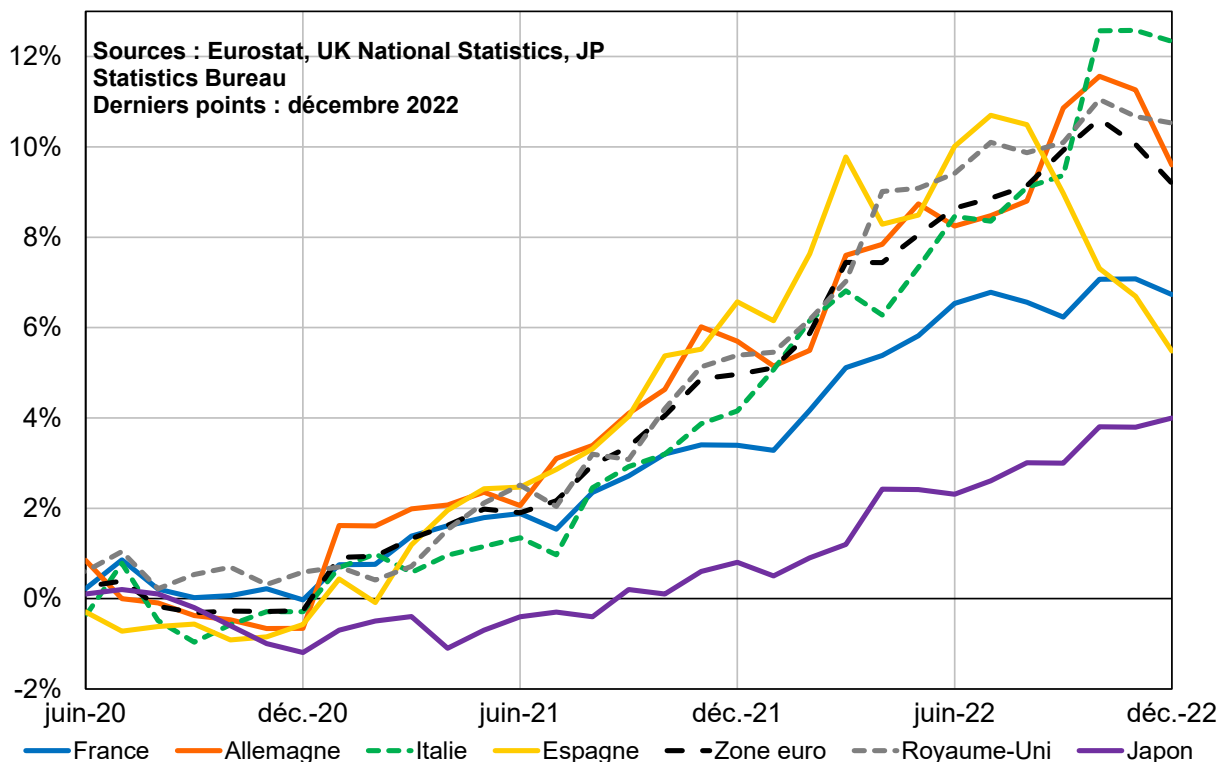
L'invasion russe en Ukraine a ainsi amplifié les pressions inflationnistes déjà existantes sur les cours des matières premières, notamment énergétiques (cf. Graphique n°28). Toutefois, les effets des prix de l'énergie sont d'ampleur variée selon les pays notamment en raison des différences dans leur mix énergétique, leur degré d'interconnexion ainsi que le fonctionnement des marchés de détail. Ainsi, en zone euro, la hausse des prix de l'énergie soutient l'inflation à hauteur d'un peu moins du tiers en décembre 2022 (ce chiffre ne tient pas compte de l'effet indirect de l'inflation, à travers les intrants), alors qu'elle ne soutient l'inflation aux États-Unis qu'à hauteur de 8 %. En effet, contrairement à la zone euro, l'inflation sous-jacente représente le principal contributeur à l'inflation aux États-Unis (à hauteur de plus des deux tiers de l'inflation), lié à une forte demande stimulée par le soutien budgétaire opéré pendant la crise de la Covid-19 et une offre pénalisée par les pénuries de main d'œuvre et les tensions d'approvisionnement.

La détente sur les cours des matières premières, la résorption progressive des tensions d'approvisionnement et l'effet des resserrements monétaires simultanés opérés par les banques centrales commencent à atténuer les pressions inflationnistes dans de nombreux pays. En décembre, l'inflation est en baisse en France (à +6,7 %, en glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)²³, après +7,1 % en novembre), comme en moyenne en zone euro (+9,2 % après +10,1 %), aux États-Unis (+6,5 % après +7,1 %), au Royaume-Uni (+10,5 % après +10,7 %). En revanche, l'inflation accélère légèrement au Japon (+4 % après +3,8 %). Dans les grands émergents, le pic d'inflation a été atteint en 2022. Alors que l'inflation est restée

²³ L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCHI), est un indice d'inflation calculé, pour chaque pays de l'Union européenne, par Eurostat, permettant de comparer l'évolution des prix au sein de l'UE.

relativement contenue en 2022 en Chine (+1,8 % en décembre), au Brésil (+5,8 %) et dans la cible d'inflation allant de 2 à 6 % en Inde (+5,7 %), elle s'élève à +64,3 % en décembre en Turquie après un pic de +85,5 % en octobre. La Chine est demeurée relativement épargnée par la hausse des prix mondiaux des matières premières en raison de la faible consommation des ménages, du ralentissement du secteur immobilier, secteur très intensif en ressources minières, de stocks (notamment agricoles) importants, ainsi que de l'absorption de la hausse des prix par les entreprises, et notamment par les entreprises publiques distributrices d'énergie.

Graphique n°28 : inflation dans les principaux avancés, en glissement annuel



Sources : Eurostat (IPCH), ONS, US Bureau of Labor Statistics et MIAC (IPC)

Les pressions sur les chaînes de valeur mondiales se sont réduites malgré le contexte géopolitique

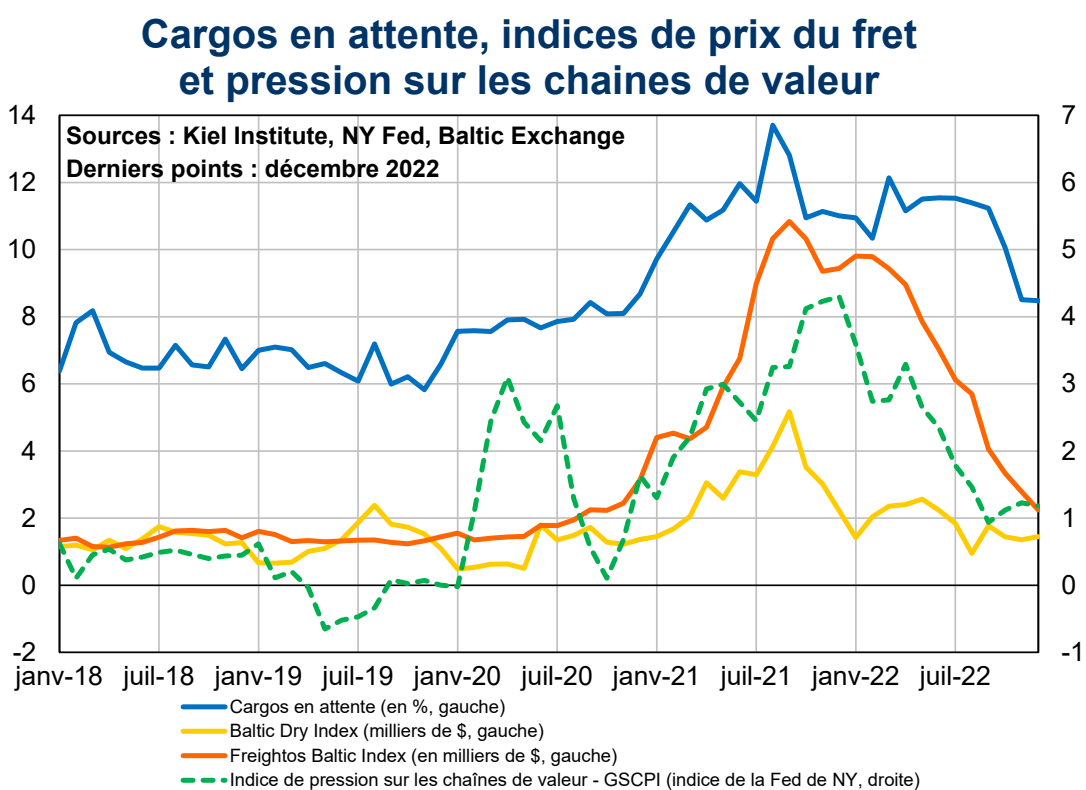
Les tensions d'approvisionnement générées par la reprise différenciée de l'offre et de la demande en 2021 ont globalement diminué au cours de l'année 2022 (cf. Graphique n°29), malgré les difficultés posées par l'invasion russe en Ukraine. Entre fin 2021 et décembre 2022, l'indice global de pressions des chaînes de valeur publié par la Fed de New York a nettement diminué, témoignant d'un relâchement global des tensions d'approvisionnement, en raison notamment de l'amélioration de la situation en Chine²⁴. Il reste toutefois encore un peu supérieur à la normale à la fin 2022.

Après avoir fortement augmenté en 2020, les coûts du fret ont reflué à partir de fin 2021. La tendance baissière s'est largement confirmée au cours de l'année 2022 en raison, en particulier,

²⁴ L'indice global de pressions des chaînes de valeur (GSCPI) de la Fed de New York est un indice composite prenant en compte notamment l'évolution des coûts de transports (fret maritime et aérien) et des données d'enquêtes auprès des entreprises sur les contraintes d'approvisionnement (PMI).

de la baisse de la demande mondiale qui a entraîné un recul du volume du transport maritime. Les coûts du fret restent toutefois légèrement supérieurs à leur niveau pré-crise. Le Freightos Baltic Index, le principal indice international des coûts du fret, s'établissait à 2 200 \$ en décembre 2022, contre 9 800 \$ en janvier 2022. Il reste encore supérieur au niveau d'avant crise, à 1 400 \$ en décembre 2019. De même, le pourcentage de cargos en attente au niveau mondial (indicateur Kiel Trade), qui était de 13,7 % en août 2021, atteint 8,5 % en décembre 2022, se rapprochant ainsi de son niveau d'avant crise.

Graphique n°29 : indices de pression sur les chaînes de valeur, indices du fret et cargos en attente



Sources : Kiel institute, NY Fed, Baltic Exchange

L'inflation devrait diminuer graduellement en 2023

Alors que l'inflation semble avoir atteint un pic dans de nombreux pays avancés au cours du second semestre 2022, elle devrait diminuer graduellement au cours de l'année 2023, en raison du reflux observé des prix de l'énergie, de la baisse des tensions d'approvisionnement et de l'effet des resserrements monétaires sur l'activité. Toutefois, l'inflation devrait encore être en 2023 supérieure à la cible des banques centrales, le choc sur les prix importés se diffusant avec retard aux prix à la consommation et aux salaires.

Le risque d'un emballement de l'inflation, notamment via une boucle prix-salaires, apparaît limité en zone euro, alors que les pressions salariales paraissent plus élevées au Royaume-Uni et encore plus aux États-Unis en raison d'un marché du travail très tendu.

3. Un contexte international marqué par un regain des tensions commerciales

- **Les tensions commerciales restent importantes dans les relations entre grands partenaires, notamment entre la Chine et les États-Unis et la Chine et l'Europe.**
- **Les relations entre l'UE et le Royaume Uni se stabilisent.**

La menace d'un découplage États-Unis / Chine²⁵

Dans un premier temps, la nouvelle administration Biden a poursuivi les politiques qui venaient d'être mises en place par la précédente administration²⁶, avant qu'elle ne décide de nouvelles mesures à l'été 2022.

Des mesures de contrôle des exportations ont ainsi été annoncées le 7 octobre dont l'objectif est de limiter les capacités de production de semi-conducteurs avancés (inférieur à 14 nm), d'équipements de production de semi-conducteurs, de superordinateurs ainsi que les capacités de calcul avancé en limitant les possibilités des entreprises du monde entier de commercer ces produits avec la Chine et en interdisant aux citoyens américains ou aux résidents permanents de travailler dans les usines chinoises de semi-conducteurs. Le 27 septembre 2022, un groupe de parlementaires bipartisan publiait une lettre demandant de renforcer le contrôle de l'administration sur les investissements des entreprises américaines à l'étranger²⁷, notamment en Chine et en Russie, ce qui pourrait préfigurer de nouvelles pistes de travail pour l'Administration américaine.

Dans le même temps, en miroir des mesures américaines, la Chine a adopté une série de législations, elles-mêmes à portée extraterritoriales (loi sur le contrôle des exportations en lien avec la « sécurité nationale », « unreliable entity list », mesures d'examen de cybersécurité qui imposent aux plateformes disposant de données personnelles d'au moins 1 M d'utilisateurs de se plier, à partir du 15 février 2022, à une revue de sécurité avant de réaliser leur introduction en bourse hors de Chine etc.). Ces législations, à même de renforcer un découplage sectoriel, font peser un risque sur les entreprises européennes qui pourraient se retrouver prises en situation de porte-à-faux entre les législations américaine et chinoise, plusieurs des législations chinoises ayant pour objet d'interdire aux entreprises de se conformer à des mesures américaines qui nuiraient à la Chine.

De plus, la Chine a déposé le 12 décembre une demande de règlement de différend auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contre les mesures américaines visant à limiter les exportations de puces électroniques (cf. supra). Par ailleurs, le rapport du panel de l'OMC du 9 décembre 2022 a donné raison aux plaintes de la Turquie, de la Norvège, de la Chine et de la

²⁵ Trésor-Éco n°308 « [L'union européenne au défi du découplage des chaînes de valeur sino-américaines](#) »

²⁶ Sanctions tarifaires (droits additionnels de +25 % imposés par les États-Unis sur 250 Md\$ et de +7,5 % sur 120 Md\$ d'importations chinoises au titre de la section 301 du Trade Act, 1974) ; mesures non tarifaires liées à la sécurité nationale, qui pourraient conduire à un découplage ciblé qui consiste notamment à (i) élargir le champ des acteurs et biens considérés comme d'aux par le Department of Commerce aux technologies émergentes et fondamentales avec la réforme législative Export control reform Act de 2018, (ii) renforcer le cadre du contrôle des investissements entrants afin d'assurer un contrôle accru des investissements chinois aux États-Unis (réforme législative Foreign Investment Risk Review Modernization Act en 2018), (iii) inscrire un nombre croissant d'acteurs chinois sur l'Entity list et (iv) resserrer la réglementation sur les cotations d'entreprises chinoises aux États-Unis, qui pourraient venir renforcer un découplage financier avec la Chine.

²⁷ [Letter to President Biden on Outbound Investment Executive Action \(house.gov\)](#)

Suisse au sujet des tarifs douaniers pris au titre de la section 232 par les États-Unis sur les produits en acier et en aluminium, en indiquant qu'ils sont contraires aux règles de l'OMC.

Un regain de tension entre l'UE et la Chine

Les relations commerciales entre l'UE et la Chine ont également connu plusieurs épisodes de tensions. La Commission a notamment fait deux demandes d'ouverture de panels à l'OMC à l'encontre de la Chine fin janvier 2022 sur :

- **Les restrictions des importations lituaniennes** : depuis décembre 2021, la Chine applique des mesures discriminatoires et coercitives contre les exportations en provenance de Lituanie et les exportations de l'UE contenant des produits originaires de Lituanie²⁸. La Chine a également mis en place des interdictions d'importation d'alcool, de bœuf, de produits laitiers, de bois et de tourbe provenant de Lituanie en utilisant des arguments phytosanitaires non justifiés. L'UE a donc porté plainte devant l'OMC contre ces mesures chinoises qu'elle estime contraires aux règles de l'OMC et au protocole d'accèsion de la Chine.
- **La propriété intellectuelle** : la Chine restreint l'accès des détenteurs européens de brevets (pour des technologies clés telles que la 3G, la 4G et la 5G) aux tribunaux étrangers (injonctions « anti-poursuites »). L'UE considère que ces mesures privent les entreprises européennes de haute technologie de la possibilité d'exercer et de faire valoir leurs droits de brevet au sein de l'UE ou au niveau international, ce qui est incompatible avec l'accord sur la propriété intellectuelle de l'OMC.

Malgré la pérennisation du Conseil Commerce et Technologies comme enceinte de dialogue privilégiée, de nouvelles tensions commerciales entre l'UE et les États-Unis sont apparues avec l'adoption de la loi sur la réduction de l'inflation

L'année 2021 avait été marquée par la négociation de résolutions temporaires des principaux différends commerciaux qui opposaient l'UE et les États-Unis (contentieux sur l'aéronautique, celui relatif aux taxes sur les services numériques, et celui sur l'acier et l'aluminium en raison de l'application par les États-Unis de la section 232 du Trade Expansion Act, 1962).

Cet apaisement des tensions s'est révélé propice au rétablissement d'un dialogue constructif avec les États-Unis avec le lancement, le 15 juin 2021, d'une nouvelle structure, le Conseil sur le Commerce et la Technologie (CCT) entre les États-Unis et l'Union européenne, afin de permettre aux deux partenaires de renforcer leur relation commerciale bilatérale et de répondre de façon conjointe aux défis communs. Ainsi, la 3^{ème} réunion du CCT du 5 décembre 2022 a permis d'aboutir à plusieurs livrables²⁹ concrets reflétant son importance pour la relation transatlantique.

Toutefois, la promulgation de la loi sur la réduction de l'inflation (IRA) le 16 août 2022 a généré de nouvelles difficultés dans la relation transatlantique. L'IRA permettrait d'accélérer et de sécuriser la transition environnementale des États-Unis : sur 369 Md\$ de dépenses (estimation du Congress Budget Office), l'IRA prévoit notamment le financement, pour 182 Md\$, de crédits d'impôt à l'acquisition de véhicules électriques américains et à la production, aux États-Unis, d'énergies renouvelables, de composants énergétiques et de carburants propres. Par leur ampleur et leur caractère discriminatoire, ces subventions représentent un risque pour le

²⁸ Dont rejet d'importations lituaniennes par les autorités douanières chinoises, restrictions aux importations affectant les entreprises multinationales qui utilisent des intrants de Lituanie et arrêt des exportations chinoises vers la Lituanie.

²⁹ Une déclaration conjointe a été publiée à l'issue du Sommet et en liste les principaux livrables, comme attendu : feuille de route sur l'évaluation d'une IA de confiance ; lancement opérationnel d'un « early-warning system » pour faire face aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement des semi-conducteurs ; lancement d'une initiative transatlantique sur le commerce et le développement durable ; coopération en Jamaïque et au Kenya sur des infrastructures numériques, etc.

développement d'industries européennes naissantes dans des secteurs d'avenir, importantes pour l'atteinte des objectifs de décarbonation de l'Union.

Face à cet enjeu, l'Union européenne et les États-Unis ont créé une taskforce UE-US à haut niveau, qui se réunit à un rythme hebdomadaire depuis fin octobre afin de trouver un compromis dans la mise en œuvre de l'IRA prenant en compte les préoccupations exprimées par l'Union européenne.

Un apaisement des relations entre le Royaume-Uni et l'Europe

Effectif au 1^{er} janvier 2021, le Brexit a constitué une source de tensions récurrentes avec le Royaume-Uni. La volonté de capitaliser sur la stratégie de « Global Britain », présentée comme le moyen de redonner au pays puissance et prospérité dans le contexte post-Brexit, est en effet souvent passée par une relégation au second plan des alliances avec les partenaires européens traditionnels au profit de nouvelles perspectives.

La relation avec le Royaume-Uni a connu toutefois un premier réchauffement avec l'arrivée de la Première ministre Liz Truss. En particulier, le Vice-Président de la Commission européenne Maros Sefcovic et son homologue britannique James Cleverly se sont accordés le 30 septembre 2022 pour relancer un dialogue politique régulier sur le principal point d'achoppement avec le Royaume-Uni qu'est la mise en œuvre du Protocole Nord-Irlandais³⁰. Ces orientations positives ont été confirmées par Rishi Sunak, qui a succédé à Liz Truss le 25 octobre 2022.

³⁰ Le Royaume-Uni fait obstacle à la mise en œuvre du Protocole depuis près de deux ans, et a déposé le 13 juin 2022 un projet de loi (Northern Ireland Protocol Bill) destiné à donner au gouvernement les moyens de s'affranchir unilatéralement de l'application du Protocole nord-irlandais.

4. Évolution du taux de change : l'euro se déprécie nettement en 2022

- Le taux de change effectif nominal de l'euro s'est nettement déprécié en 2022 (-4,2 % après +0,7 % en 2021).
- Cette évolution s'explique principalement par la dépréciation face au dollar, monnaie qui bénéficie d'un statut de monnaie refuge et des anticipations de resserrement monétaires plus fortes aux États-Unis qu'en zone euro.

L'euro se déprécie fortement en 2022, après deux années d'appréciation : il revient à son niveau de 2019

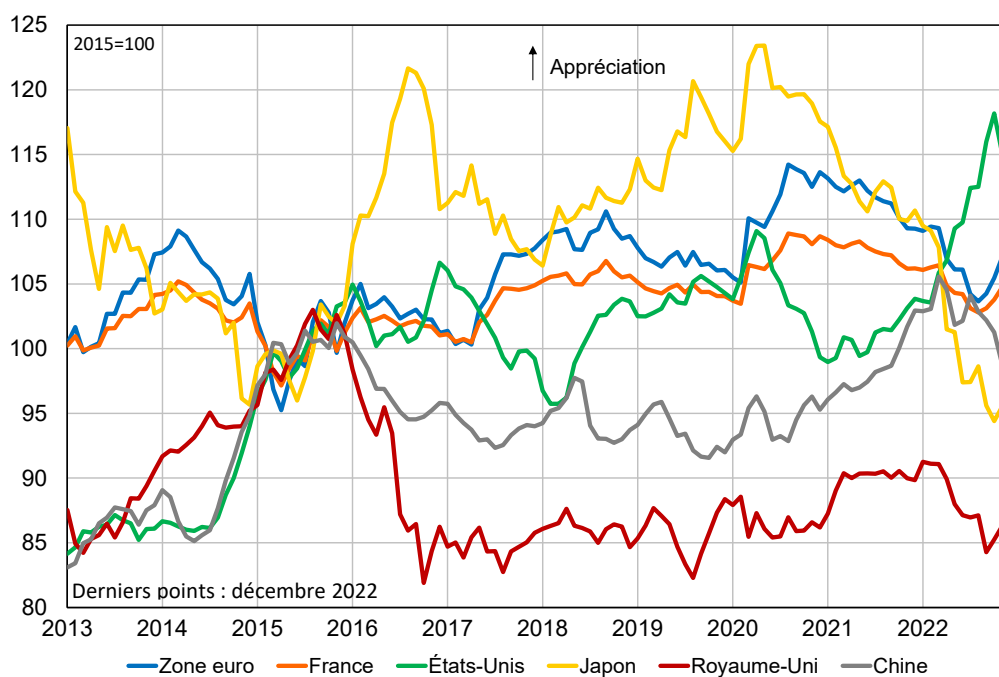
Après une appréciation en 2020 (+3,8 %) et une année 2021 plutôt stable (+0,6 %), le taux de change effectif nominal (TCEN) de l'euro³¹ s'est fortement déprécié en 2022 par rapport à l'année précédente (-4,2 %, cf. Graphique n°30). Il ainsi proche de son niveau de 2019 (+0,03 pt).

Cette évolution s'explique pour un tiers par celle du taux de change bilatéral euro-dollar : en 2022, en moyenne annuelle par rapport à 2021, l'euro s'est déprécié de -11 % face au dollar, ce qui a contribué à hauteur de -1,4 pt à l'évolution du taux de change effectif nominal (cf. Graphique n°31). L'incertitude liée au conflit en Ukraine, ainsi que la perspective de resserrement monétaire aux États-Unis ont pesé sur le taux de change euro-dollar en 2022, le dollar apparaissant comme une monnaie refuge. La moitié de la baisse reflète une dépréciation de l'euro face aux devises de pays autres que les grands pays avancés et les grands émergents.

Il faut toutefois noter que cette dépréciation en moyenne annuelle masque une légère hausse entre décembre 2021 et décembre 2022 : sur cette période le TCEN de l'euro s'est apprécié de +0,8 %. La baisse en moyenne annuelle 2022 s'explique par le profil de l'évolution du taux de change : nette baisse jusqu'en septembre 2022 suivie d'une forte remontée en fin d'année.

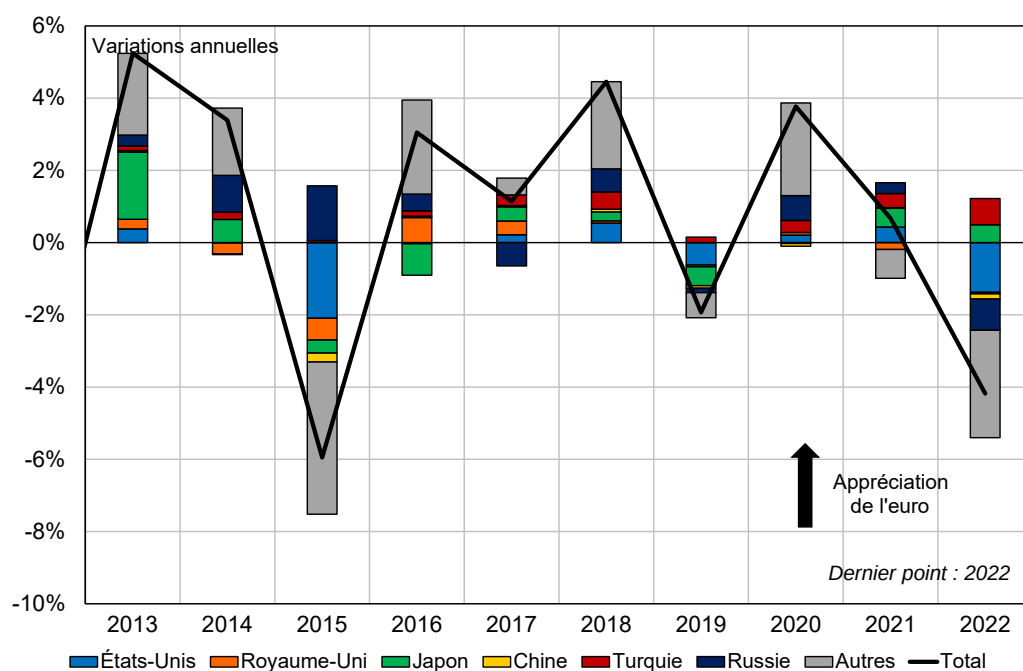
³¹ Le taux de change effectif nominal est le taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une somme des taux de change bilatéraux avec ses principaux partenaires, pondérée par les poids des échanges commerciaux. Ici, le taux de change effectif de l'euro désigne le taux de change de la zone euro dans son ensemble. Il est calculé sur les bases des échanges de la zone euro et par rapport aux devises de 32 pays.

Graphique n°30 : évolution du taux de change effectif nominal des principales devises



Sources : BCE, Calculs DG Trésor

Graphique n°31 : Contributions à la variation du taux de change effectif nominal de l'euro



Sources : BCE, Calculs DG Trésor

5. L'impact de la crise sanitaire et de la crise énergétique sur la compétitivité reste difficile à déterminer

- Les évolutions entre 2020 et 2022 des indicateurs de coûts salariaux sont difficilement interprétables, notamment du fait des dispositifs d'activité partielle qui diffèrent entre les pays.
- Les chocs successifs (crise sanitaire, hausse des prix de l'énergie avec l'invasion russe de l'Ukraine) pourraient avoir des effets de long terme sur la compétitivité, mais il est encore trop tôt pour les quantifier.

La crise sanitaire et les mesures de soutien ont perturbé la mesure statistique de la compétitivité

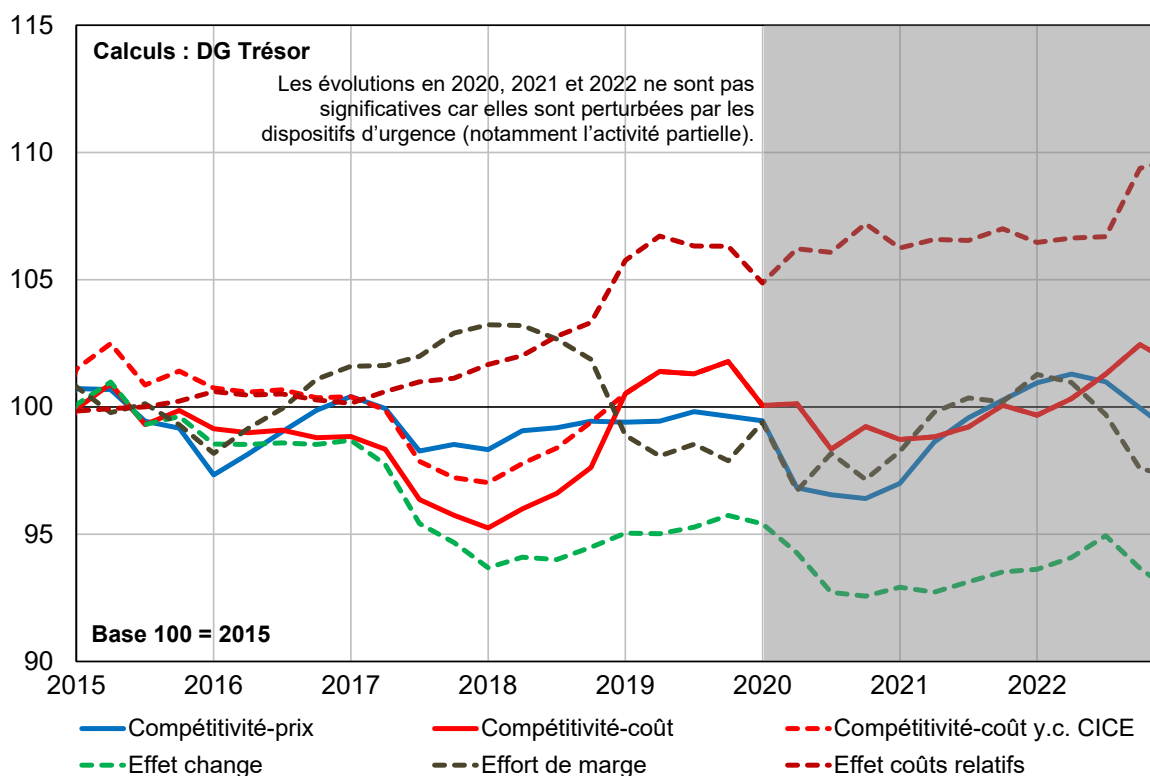
Les évolutions en 2020, 2021 et 2022 des indicateurs de coûts salariaux sont difficilement interprétables. En particulier, les dispositifs d'activité partielle, qui ont permis d'absorber une partie du choc économique de la Covid-19 et de limiter l'impact sur les ménages, diffèrent entre les pays (conditions d'éligibilité, champ, durée, taux de remplacement), alors qu'ils affectent fortement les indicateurs sur le marché du travail. Ainsi, selon les secteurs concernés, d'importants effets de composition peuvent intervenir et biaiser la comparaison entre pays. De plus, la comptabilisation précise de l'activité partielle est compliquée, notamment du point de vue des heures travaillées. Pour les coûts salariaux unitaires (CSU), la productivité est aussi affectée par le maintien en emploi de personnes dont la production a diminué. De ce fait, sur la période 2020-2022, les comparaisons avec les pays partenaires traduisent davantage les différences de modalités de l'arrêt de l'activité et des dispositifs d'activité partielle que des évolutions structurelles.

La compétitivité française s'était améliorée avant la crise

Avec les mesures d'allègement du coût du travail introduites à partir de 2014, les coûts salariaux de la France par rapport à ses partenaires de l'OCDE se sont réduits entre 2013 et 2019, permettant une amélioration de la compétitivité-coût de 5,7 %. L'effet change négatif, à -1,4 %, enregistré sur la période est largement compensé par l'effet coûts relatifs positif, à +7,2 %. La hausse de la compétitivité-coût est toutefois compensée par la reconstitution des marges des entreprises exportatrices après les importants efforts accomplis depuis 2000. Par conséquent, la compétitivité-prix ne s'améliore que de +0,9 % de 2013 à 2019 (cf. Graphique n°32).

En 2013-2019, la compétitivité-coût vis-à-vis de l'OCDE de différents pays de la zone euro (Espagne, Italie) s'améliore par rapport à l'Allemagne. Cela s'explique par une croissance plus rapide en Allemagne des salaires par tête, alors que la productivité diminue dans un contexte de ralentissement industriel.

Graphique n°32 : Décomposition de la compétitivité-prix de la France vis-à-vis de l'OCDE depuis 2015



Source : DG Trésor (derniers points : 2022 T3).

Note de lecture (cf. encadré supra) : une hausse indique une amélioration de la compétitivité. L'amélioration de la compétitivité-prix est permise par une amélioration de la compétitivité-coût ou par un effort de marge. L'amélioration de la compétitivité-coût est permise par un effet change positif, ou par une baisse des coûts relatifs (hors effet change).

Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences des chocs récents sur la compétitivité de la France

À court et moyen terme, la hausse des prix énergétiques à la suite de la guerre en Ukraine devrait pénaliser la compétitivité française. En particulier, la hausse des prix du gaz et de l'électricité, qui est particulièrement marquée sur le marché européen, pourrait peser la compétitivité-prix des pays européens, dont la France. En outre, la dégradation de la compétitivité induite par la hausse des prix énergétiques pourrait être amplifiée par des effets de second tour sur les salaires. Néanmoins cet impact est, en 2022, atténué par la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar. Ces effets peuvent en outre être compensés en partie par les soutiens publics mis en œuvre pour réduire la facture énergétique des entreprises. Enfin, l'impact sur la compétitivité pourrait être très variable entre les secteurs, en fonction de leur exposition à l'évolution des prix relatifs de l'énergie.

À plus long terme, les deux crises successives (crise sanitaire et crise énergétique liée à l'invasion russe en Ukraine) sont susceptibles d'affecter la compétitivité des économies selon plusieurs canaux. Ces crises pourraient toutefois aussi soutenir la productivité : la crise sanitaire a favorisé les investissements dans les technologies numériques et la hausse des coûts énergétiques devrait accélérer la transition énergétique des entreprises. Des modifications durables dans la structure des échanges commerciaux auraient également des effets indirects sur la compétitivité. Une recomposition sectorielle de la demande, une modification des chaînes de

valeur, ou encore des gains et des pertes de marché durables résultant du choc de la crise, modifieraient l'état de la concurrence de chaque économie, et donc sa compétitivité. Les plans de relance influenceront la compétitivité des différents pays. À cet égard, la France amplifie ses efforts en faveur de la compétitivité avec la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en deux ans, qui s'ajoute à la baisse des impôts de production du plan France relance.

Encadré : Indicateurs de compétitivité-prix, de compétitivité-coût et effort de marge

La compétitivité-prix à l'exportation est définie comme le rapport entre le prix à l'exportation des biens et services étrangers et celui des exports de biens et services français. Le prix étranger est la moyenne des prix d'un ensemble de pays, pondérée par la concurrence que chacun d'entre eux exerce sur les différents marchés d'exportation de la France. Cette pondération repose sur (i) l'importance du marché pour la France (poids dans les exportations françaises) et (ii) la part détenue par le concurrent sur ce marché.

La compétitivité-coût est définie comme le rapport entre les coûts salariaux unitaires des économies concurrentes (coût du travail corrigé de la productivité) et ceux de la France. La pondération par pays utilisée est la même que pour la compétitivité-prix. Les coûts sont mesurés sur l'ensemble de l'économie, couvrant à la fois les secteurs les plus exportateurs et ceux moins ouverts aux échanges internationaux.

La compétitivité-coût française s'améliore lorsque les coûts salariaux français progressent moins vite que les coûts étrangers exprimés en une monnaie commune. Cette amélioration peut résulter d'une moindre hausse des coûts salariaux et/ou d'une baisse du taux de change nominal de la France. L'effet change retrace cette sensibilité aux fluctuations du taux de change, alors que l'effet coûts relatifs traduit les variations, hors effet change, du rapport entre les coûts salariaux des concurrents et de la France.

Une situation dans laquelle la compétitivité-coût se détériore tandis que la compétitivité-prix reste stable traduit un effort de compression de leurs marges par les exportateurs français plus important que chez leurs concurrents étrangers : l'effort relatif de marge à l'exportation est le rapport de la compétitivité-prix à la compétitivité-coût.

Les comparaisons de compétitivité présentées dans ce rapport sont réalisées vis-à-vis d'économies avancées. Deux ensembles de pays concurrents sont considérés : (1) les pays de l'OCDE (ensemble des pays de l'OCDE à l'exclusion de l'Europe centrale – Pologne, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Slovénie et Estonie –, de l'Islande, du Chili et d'Israël), et (2) la zone euro à 10 pays (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Italie, Autriche, Finlande, Irlande, Portugal, Grèce).

Les indicateurs de compétitivité-prix et coût de nos principaux partenaires de la zone euro sont calculés selon la même méthodologie. Les données sont issues des comptes nationaux et de l'OCDE.

L'indicateur de compétitivité-coût présenté dans ce chapitre tient compte de la baisse de coût du travail liée au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). En 2019, il contient les allègements de cotisation, et l'effet du CICE est neutralisé afin d'éviter un double compte.

II. Comparaison des dynamiques d'échange entre la France et ses principaux partenaires de la zone euro

1. Les soldes commerciaux de nos principaux partenaires européens se sont aussi fortement dégradés, sous l'effet de la hausse de la facture énergétique

- **La reprise des exportations de biens a été particulièrement soutenue sur les trois premiers trimestres de 2022 en France comme chez nos partenaires européens.**
- **Cette progression a été principalement tirée par les échanges intra-européens.**
- **Le solde commercial de nos partenaires s'est fortement dégradé dans le même temps en raison de la hausse de la facture énergétique. Le poids de la facture énergétique dans la dégradation du solde commercial a été particulièrement élevé en France.**

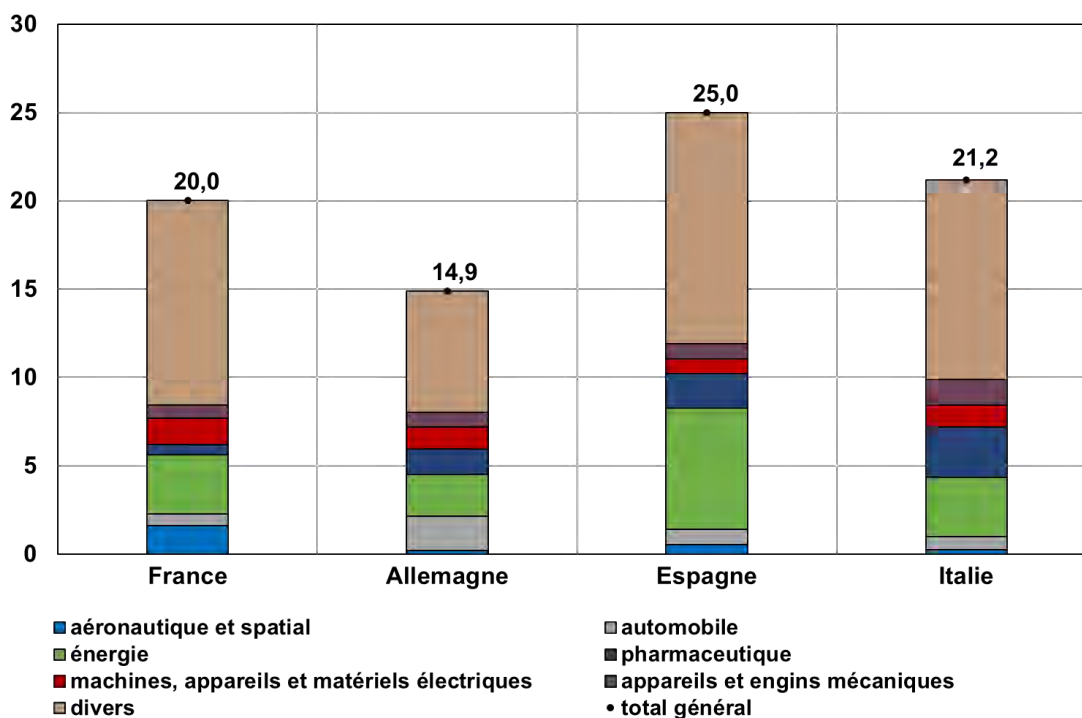
Entre les trois premiers trimestres 2021 et les trois premiers trimestres 2022, les exportations françaises ont augmenté de 20,0 % en valeur selon les données d'Eurostat. Cette progression a été plus dynamique qu'en Allemagne (+14,9 %), comparable à l'Italie (+21,2 %) et inférieure à l'Espagne (+25,0 %) (cf. Graphique n°33).

La contribution de l'énergie à la croissance des exportations a été significative en France (+3,3 points de pourcentage) comme pour nos partenaires commerciaux (+6,8 pp en Espagne et +3,4 pp en Italie)³². Après deux années de recul, le secteur aéronautique a eu une contribution positive à la croissance des exportations françaises en 2022 (+1,6 pp) et quasiment nulle en Allemagne (+0,2 pp).

Sur le plan géographique, la croissance des exportations françaises a été largement tirée par le marché européen (les exportations vers l'Union Européenne représentent 68,2 % de la hausse) comme chez nos partenaires européens (65,3 % de la hausse des exportations en Espagne, 58,1 % en Allemagne et 54,5 % en Italie). La contribution des exportations en direction de l'Amérique du Nord a aussi été significative en Allemagne (18,3 %), en Italie (16,1 %) et en France (12,9 %) (cf. Graphique n°34).

³² Même si ces pays sont importateurs nets d'énergie, les exportations d'énergie représentent 32 % des montants importés d'énergie sur les 9 premiers mois de 2022 en Allemagne, 42 % en Espagne, 22 % en Italie et 21 % en France.

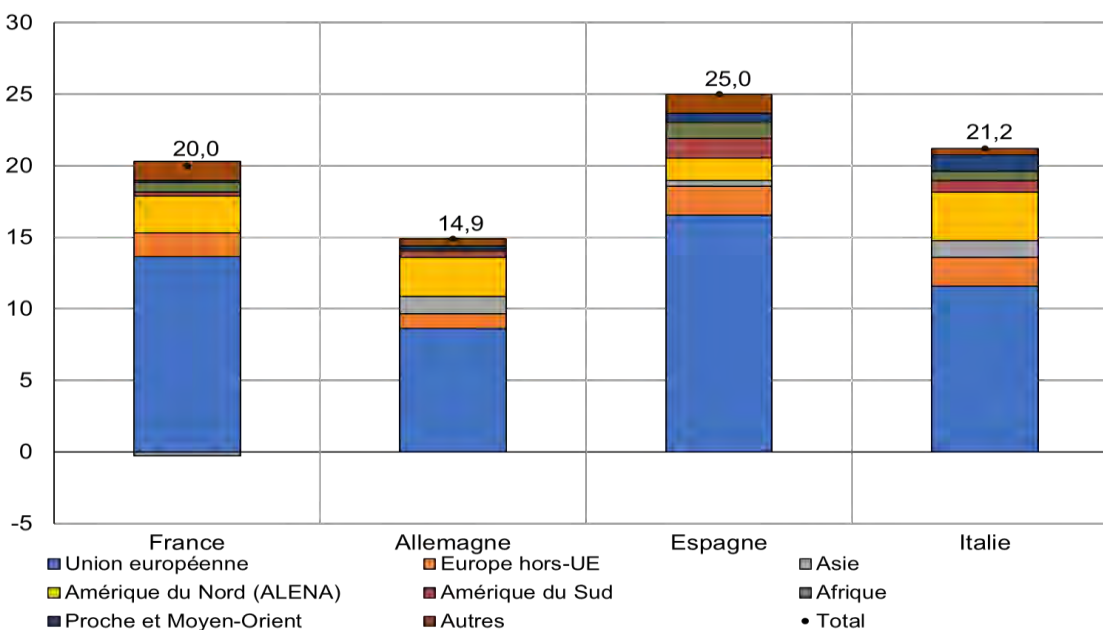
Graphique n°33 : contributions sectorielles (en points de %) à l'écart des exportations de biens entre les neuf premiers mois de 2022 et les neuf premiers mois de 2021 (%)



Source : Eurostat, données cvs-cjo

Note de lecture : les exportations allemandes ont progressé de 14,9 % entre les neuf premiers mois de 2021 et les neuf premiers mois de 2022. Les exportations d'énergie ont contribué à hauteur de 2,4 points de pourcentage à cette hausse et les exportations automobiles de 1,9 points de pourcentage.

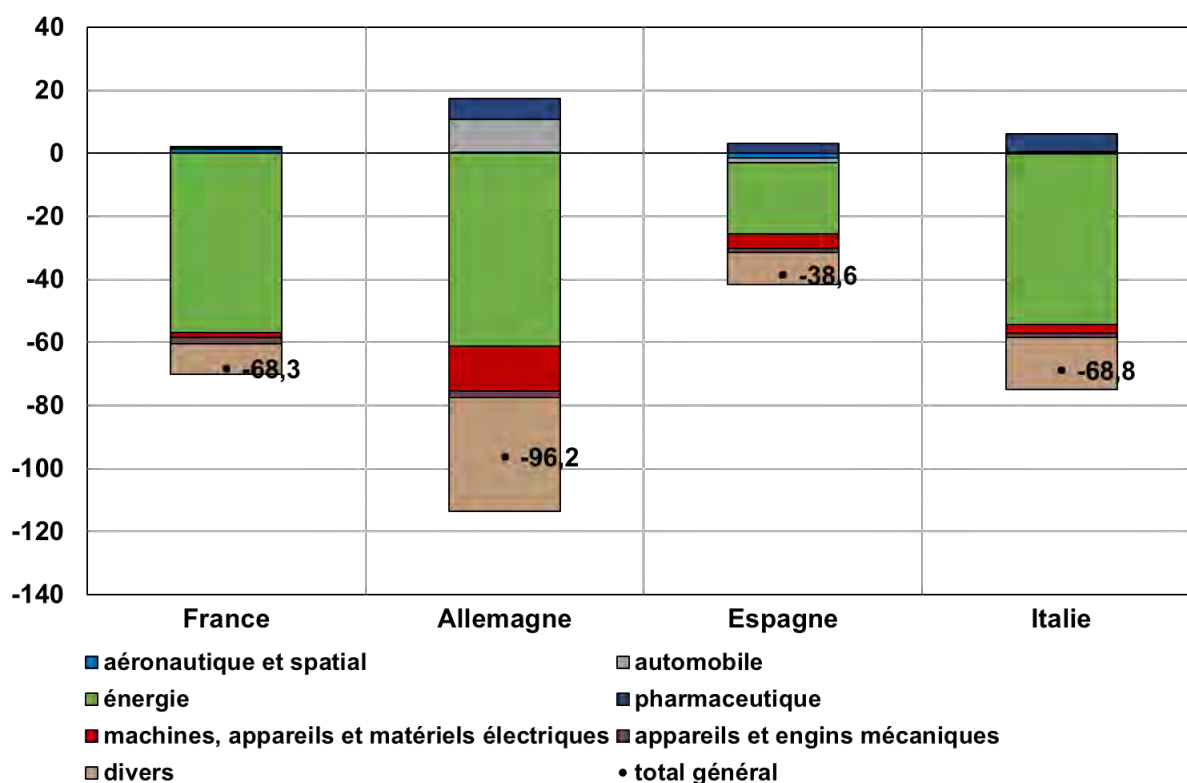
Graphique n°34 : contributions (en points de %) des différentes régions géographiques à l'écart des exportations de biens entre les neuf premiers mois de 2022 et les neuf premiers mois de 2021 (%)



Source : Eurostat, données cvs-cjo

Le solde commercial de la France et de nos partenaires européens s'est fortement dégradé sur les trois premiers trimestres de 2022 (cf. Graphique n°35). Cette détérioration du solde commercial a été la plus importante en Allemagne (- 96,2 Md€), suivie par l'Italie (- 68,8 Md€), la France (-68,3 Md€) et l'Espagne (- 38,6 Md€). L'énergie est le poste qui s'est le plus dégradé dans l'ensemble de ces pays, la facture énergétique représentant 83,4 % de la dégradation du déficit commercial en France sur les trois premiers trimestres de 2022 (contre 59,2 % en Espagne et 63,9 % en Allemagne). Le solde des machines, appareils et matériels électriques s'est aussi dégradé de manière significative sur les trois premiers trimestres de 2022 en Allemagne (- 14,2 Md€) et en Espagne (-4,5 Md€).

Graphique n°35 : Contribution des différents secteurs d'activité (en Md€) à l'écart de solde des biens entre les neuf premiers mois de 2022 et les neuf premiers mois de 2021



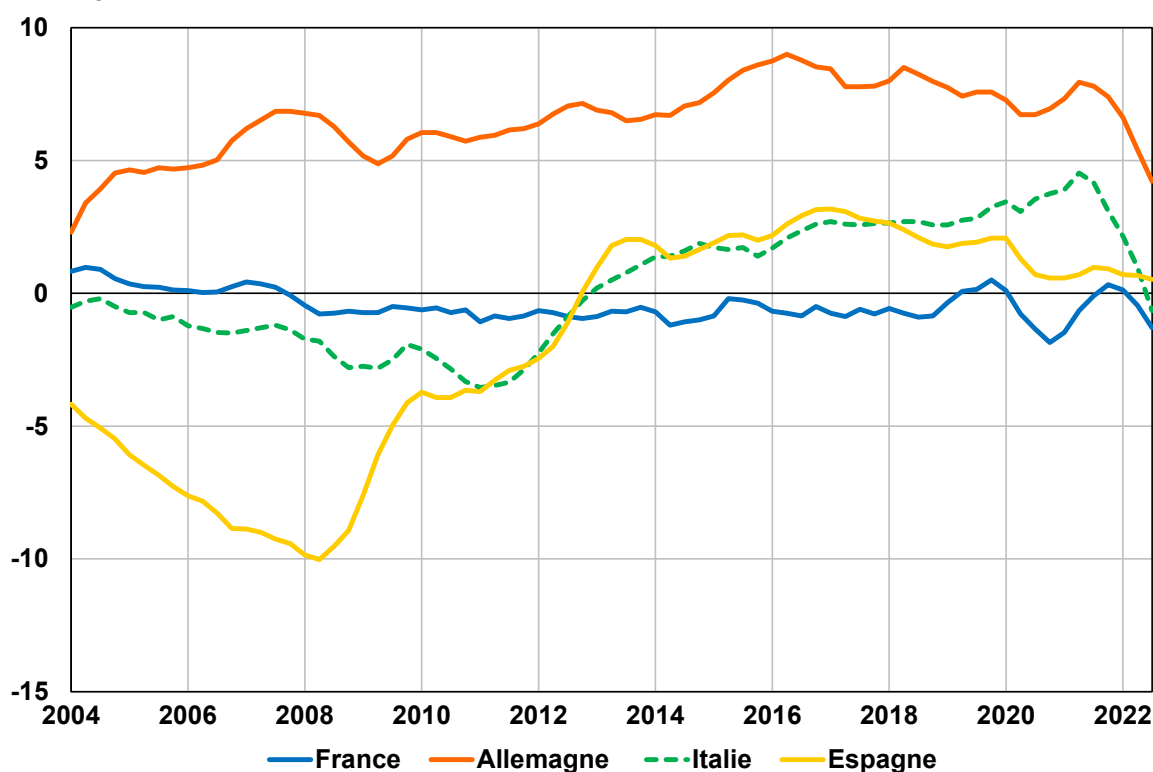
Source : Eurostat, données cvs-cjo

2. Nos partenaires européens ont aussi enregistré une dégradation de leur balance courante en 2022

- La dégradation de la balance commerciale en France et chez nos partenaires de la zone euro s'est traduite par une détérioration de la balance courante.
- Le solde des services s'est amélioré en Espagne, en France et en Italie, en lien notamment avec le redressement des exportations de services de voyages qui ont retrouvé des niveaux proches d'avant crise.

La France et ses partenaires européens ont enregistré une détérioration de leur solde courant entre les neuf premiers mois de 2021 et les neuf premiers mois de 2022 (cf. Graphique n°36). La dégradation du solde courant français (- 42,5 Md€, soit -1,6 % du PIB prévisionnel de 2022) a été plus limitée qu'en Allemagne (-105,9 Md€, soit -2,8 % du PIB 2022) et qu'en Italie (-65,9 Md€, soit -3,5 % du PIB 2022). Le solde courant de l'Espagne, qui s'était particulièrement dégradé en 2020 et en 2021, est quant à lui resté plus stable entre les neuf premiers mois de 2021 et les neuf premiers mois de 2022 (-4,5 Md€).

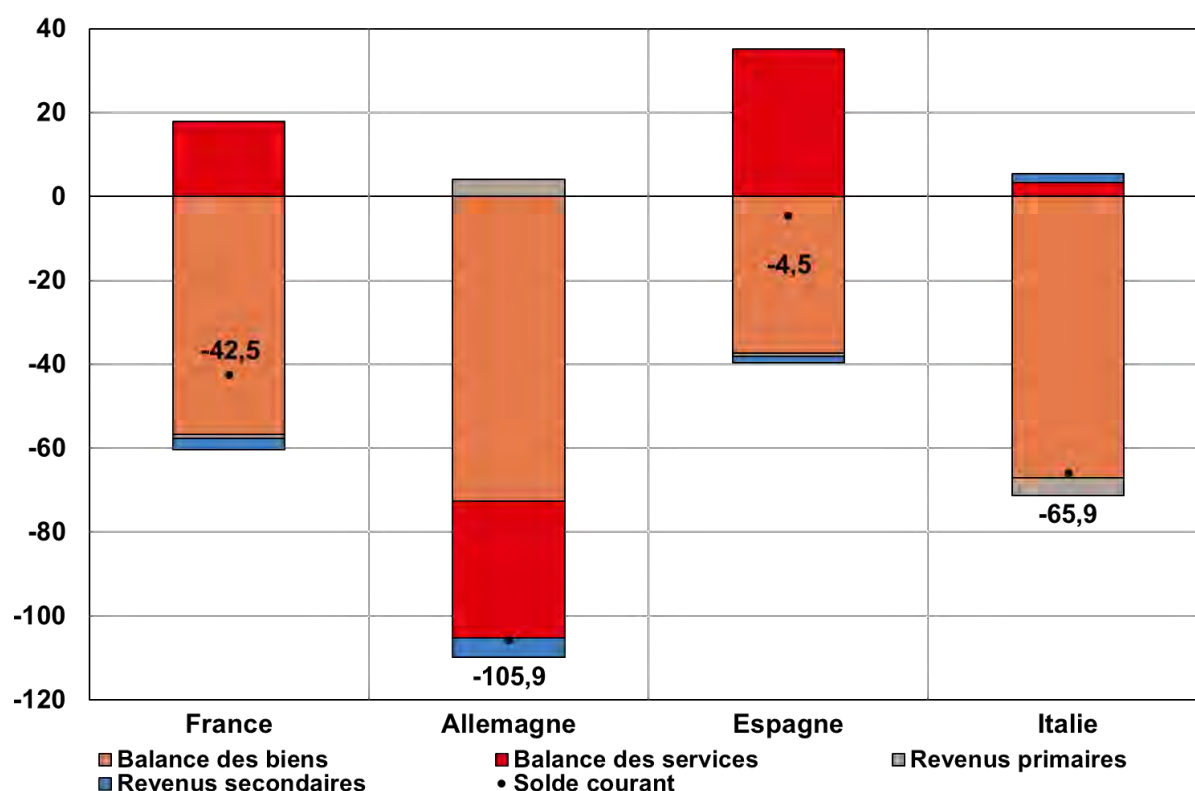
Graphique n°36 : comparaison de la balance courante des principaux pays européens (en % du PIB, moyenne mobile annuelle)



Source : Eurostat (dernier point : T3 2022)

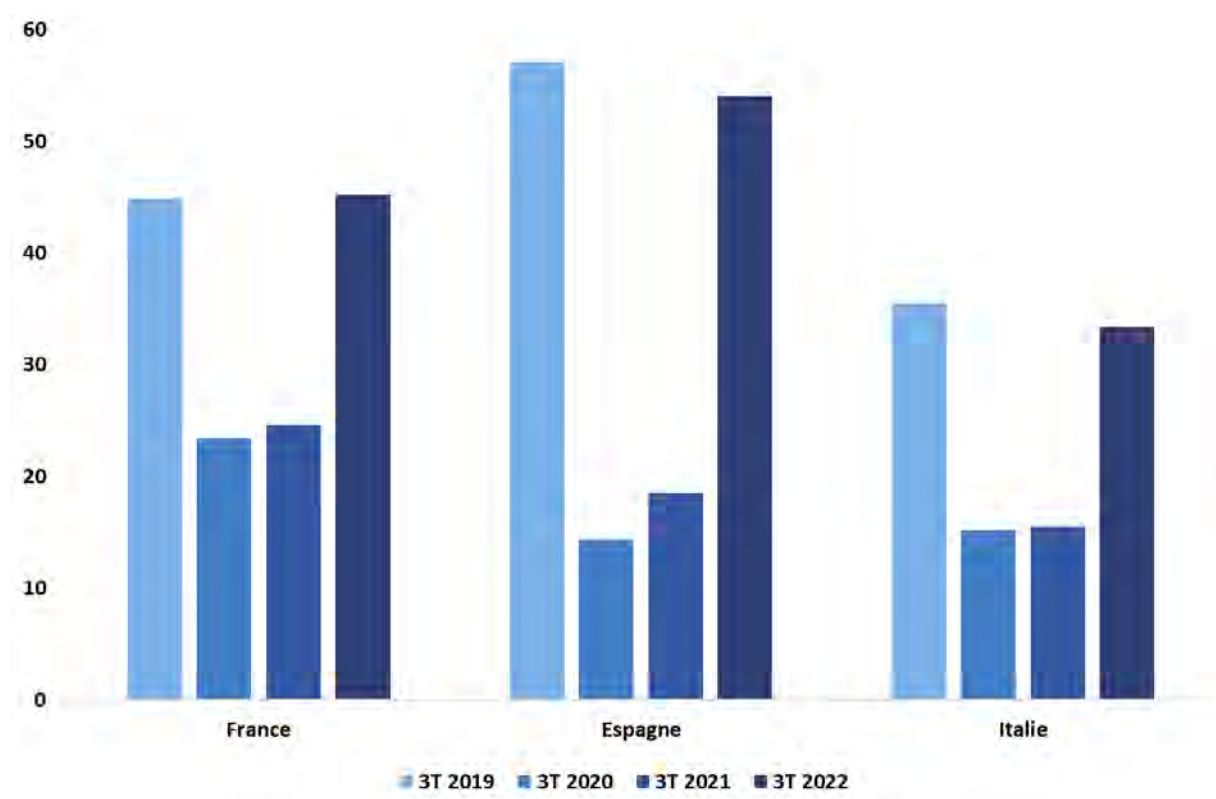
Cette détérioration est directement liée à la dégradation des soldes commerciaux sur l'ensemble de ces pays (cf. Graphique n°37), induite par la hausse de la facture énergétique (cf. Partie 2 II.2.). En revanche, la trajectoire du solde des services a été différente selon les pays. Il s'est détérioré en Allemagne (-32,7 Md€ entre les neuf premiers mois de 2021 et les neuf premiers mois de 2022) mais s'est amélioré en Espagne (+35,2 Md€), en France (+17,9 Md€) et, dans une moindre mesure, en Italie (+3,4 Md€). Cette amélioration résulte notamment de la reprise des exportations de services de voyage (tourisme) qui ont rebondi de manière significative et ont quasiment retrouvé leur niveau d'avant-crise (cf. Graphique n°38). Le solde de la balance des revenus des pays de l'échantillon est resté globalement stable en 2022 après avoir pesé sur la balance courante de la France et de l'Allemagne en 2021.

Graphique n°37 : Décomposition de la variation (en Md€) du solde courant entre les trois premiers trimestres de 2021 et les trois premiers trimestres de 2022



Source : Eurostat, données cvs-cjo

Graphique n°38 : Évolution des exportations de services de voyages aux trois premiers trimestres de 2019, 2020, 2021 et 2022 en Md€



Source : Eurostat, données cvs-cjo

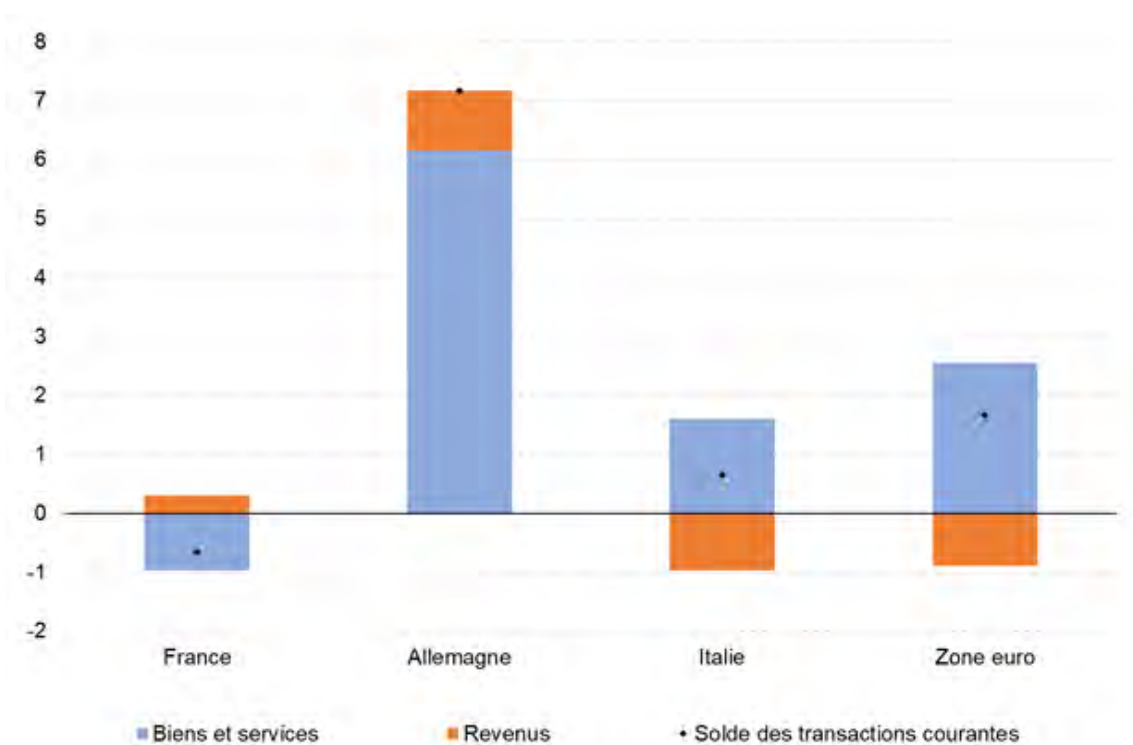
Encadré : Balance des revenus en France et dans la zone euro (Trésor-Éco n°307)

La balance des revenus constitue, avec la balance commerciale des biens et services, l'une des deux composantes du solde des transactions courantes (ou balance courante). La France est, avec l'Allemagne, l'un des rares pays de la zone euro dont la balance des revenus présente un excédent depuis 2005 (cf. Graphique n°39). Relativement stable autour de 7 Md€ soit 0,3 % du PIB en moyenne entre 2009 et 2019, cet excédent permet, en France, de compenser partiellement le déficit de la balance commerciale des biens et services.

Entre 2009 et 2019, l'excédent de la balance des revenus française a été porté par les revenus tirés des investissements directs des entreprises françaises à l'étranger et par les rémunérations des salariés transfrontaliers (la France est le pays européen qui compte le plus de travailleurs transfrontaliers), dont le solde est nettement plus favorable en France que chez nos partenaires européens. À l'inverse, la balance des revenus d'investissements de portefeuille et celle des transferts réalisés par l'administration et les migrants sont structurellement déficitaires, aussi bien en France que dans la zone euro dans son ensemble.

La crise sanitaire s'est traduite en France, comme dans les autres grands pays de la zone euro, par une dégradation de la balance des revenus. Cela est lié surtout à la détérioration des résultats des filiales d'entreprises françaises à l'étranger, qui a pesé fortement sur les revenus des investissements. Les rémunérations des salariés ont été moins affectées par la pandémie, le développement du télétravail et de l'activité partielle ayant notamment permis de maintenir l'activité des travailleurs transfrontaliers.

Graphique n°39 : Solde extérieur courant et ses composantes (en % du PIB, moyenne 2009-2019)



Source : Eurostat

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2022/06/09/balance-des-revenus-en-france-et-dans-la-zone-euro>

PARTIE 3 : PERSPECTIVES ET FACTEURS D'ÉVOLUTION

I. Perspectives internationales

1. L'activité et le commerce mondial marqueraient le pas en 2023

- **L'activité mondiale ralentirait en 2023.**
- **Les écarts de rythme de croissance entre les économies avancées et émergentes devraient s'accroître.**
- **Les échanges ralentiraient également, dans le sillage de l'activité.**

L'activité mondiale devrait être peu dynamique en 2023

Le FMI anticipe un net ralentissement de l'activité mondiale, la croissance étant prévue à +2,9 % en 2023 (après +3,4 % en 2022). Ce rythme de croissance inférieur à la tendance d'avant crise (il s'élevait en moyenne entre 2015 et 2019 à +3,4 %) reflète essentiellement l'impact du durcissement des politiques monétaires et des prix élevés de l'énergie, qui se traduisent par des conditions de financement moins favorables, une faible croissance des revenus réels et une dégradation de la confiance des entreprises et des ménages. L'absence de chocs négatifs importants dans les grandes économies émergentes d'Asie, moins exposées à l'inflation et au conflit en Ukraine, devrait accentuer les écarts de rythme de croissance entre les économies avancées et émergentes.

Les principales économies avancées feraient face à un ralentissement de leur activité

Selon le FMI, la croissance en zone euro s'établirait ainsi à seulement +0,7 % en 2023 après +3,5 % en 2022. L'Allemagne, qui est particulièrement exposée aux prix du gaz et au commerce mondial, devrait en particulier connaître un très fort ralentissement de son activité (+0,1 % contre +1,9 % en 2022).

Le ralentissement serait moins marqué aux États-Unis (+1,4 % après +2,0 %) : l'économie américaine serait freinée par le resserrement monétaire mais est moins affectée par la hausse des coûts de l'énergie.

La croissance demeurerait soutenue dans la plupart des économies émergentes

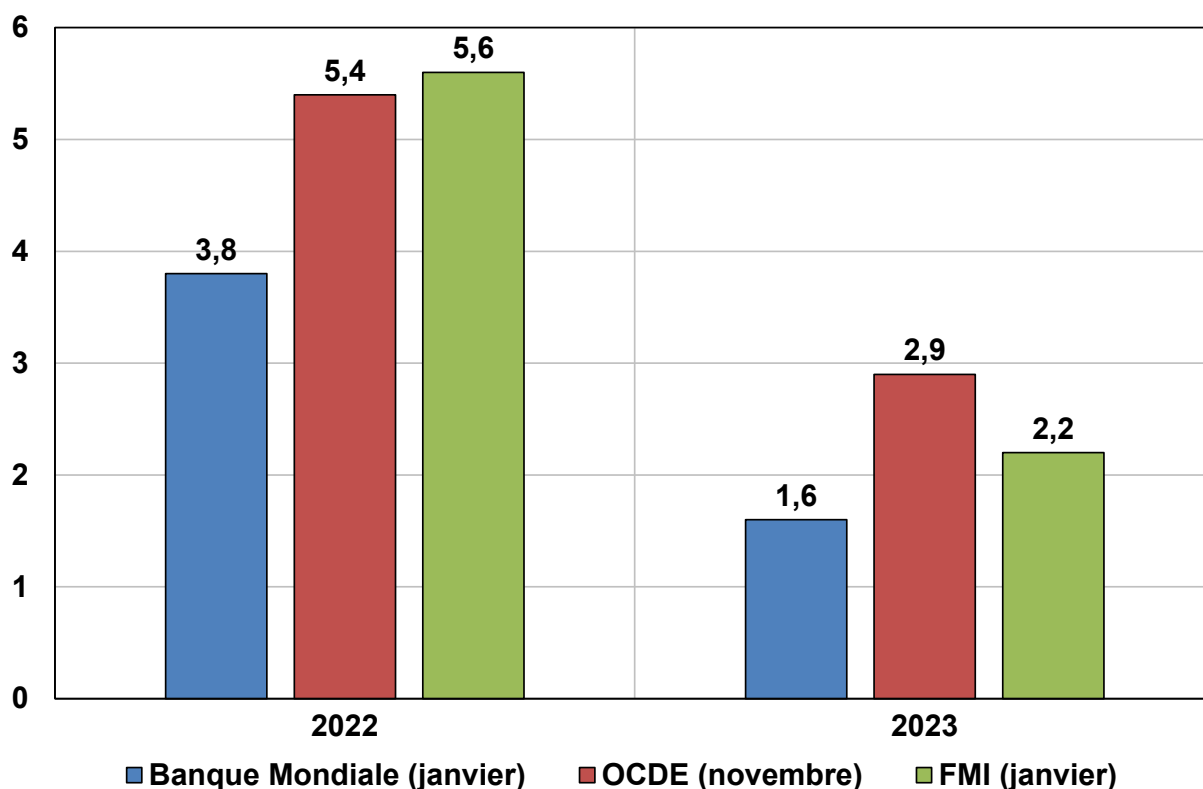
Selon le FMI, la croissance de l'économie chinoise devrait atteindre +5,2 % en 2023, suite à la levée plus rapide qu'anticipée des restrictions dans le pays qui soutiendrait la reprise de la demande intérieure. Cette reprise pourrait être affectée par une intensification de la crise du secteur immobilier et l'évolution de la situation sanitaire. Plusieurs facteurs baissiers demeurent également : détérioration du climat des affaires et faibles avancées concernant les réformes structurelles.

La croissance dans les autres grandes économies émergentes devrait baisser mais demeurerait soutenue. En Inde, la croissance resterait dynamique à +6,1 % en 2023-24, soutenue par une demande domestique résiliente. Au Brésil, la dégradation des perspectives mondiales ainsi que le maintien d'une politique monétaire restrictive pourraient pénaliser la croissance du PIB, la ramenant à +1,2 % en 2023.

Les échanges mondiaux ralentiraient nettement en 2023

Les échanges de biens et services devraient connaître un net ralentissement en 2023 (+2,2 %, cf. Graphique n°40) dans le sillage de l'activité économique mondiale. Le ralentissement serait plus sensible dans les pays avancés (-4,4 pts à 2,2 %) que dans les pays émergents (-1,6 pt à 2,2 %) en lien avec les écarts de rythme de croissance de l'activité dans ces deux ensembles d'économies.

Graphique n°40 : Comparaison des prévisions de commerce mondial en biens et services (variations annuelles en %)



Sources : Banque Mondiale, *Global Economic Prospects* (janvier 2023) ; OCDE, *Economic Outlook* (novembre 2022) ; FMI, *WEO* (janvier 2023)

II. Politiques mises en place pour soutenir les exportations et sécuriser les importations

1. Politiques de soutien à l'exportation

Le volet export du plan « France Relance » a été mis en œuvre jusqu'à fin 2022, ciblant particulièrement le retour des PME-ETI sur les marchés étrangers

Pour les exportateurs français, dont l'activité a retrouvé son dynamisme après la crise sanitaire, l'année 2022 est restée néanmoins difficile dans le contexte du conflit en Ukraine et de ses conséquences sur les prix de l'énergie et les perturbations sur les chaînes de valeur.

Si différentes mesures mises en place dans le cadre du plan d'urgence en avril 2020 (relèvement des quotités garanties pour l'assurance-caution export ; élargissement du dispositif de réassurance publique Cap Francexport, rallongement de la période de prospection couverte dans le cadre de l'assurance-prospection, etc.) ont désormais été normalisées, les dispositifs de soutien export ont été renforcés dans le cadre du plan « France Relance », dont le volet export a été prolongé jusqu'à fin 2022.

Ces outils ont ainsi été massivement sollicités en 2022, marquant la reprise des activités de prospection à l'international des PME et ETI françaises :

- Au 31 décembre 2022, 19 300 « chèques relance export » visant à réduire de moitié le coût des opérations collectives ou individuelles de projection à l'international assurées par la Team France Export et par plus de 500 opérateurs agréés ont été délivrés à 9 597 entreprises distinctes, pour un montant d'aides s'élevant à 33,5 M€ ;
- Au 3 janvier 2023, 1 880 « chèques relance VIE » (subventions de 5 000 € par mission, ou de 10 000 € pour les missions concernant un jeune issu d'une formation courte ou d'un quartier « politique de la ville »), visant à soutenir et renforcer le dispositif des Volontaires Internationaux en Entreprises (VIE), ont été distribués à 1 359 entreprises, pour un montant total de 10,265 M€ (dont 173 chèques de 10 000 € bénéficiant pour 156 d'entre eux à des PME et ETI).
- Le plan France Relance a financé en outre l'envoi en mission de « VIE filières », qui représentent ces dernières sur des secteurs et des pays prioritaires pendant un à deux ans : 17 « VIE filières » étaient en poste à l'étranger à fin 2022.
- Par ailleurs, le Plan France Relance a permis de financer le développement d'outils numériques avec : (i) des comptes personnalisés pour les exportateurs permettant une veille ciblée et sectorielle ; (ii) des e-vitrines dans trois grands secteurs exportateurs (agroalimentaire, vins et spiritueux, cosmétiques) sur lesquelles plus de 5 000 entreprises ont été référencées ; (iii) et des vitrines de produits français (« corners France ») sur des plateformes B2B sectorielles ou généralistes existantes. Plus de 300 PME ont ainsi été placées sur 13 sites e-commerce de référence mondiale.
- Les crédits alloués à l'assurance-prospection ont pour leur part été renforcés pendant la crise, avec près de 3 000 assurances-prospection délivrées depuis novembre 2020 (dont 1 400 en 2022). L'assurance-prospection accompagnement (APA), distribuée depuis janvier 2021, a également permis de compléter l'offre initiale d'assurance-prospection en ciblant des entreprises de plus petite taille. Ces dernières bénéficient désormais d'une prestation d'accompagnement personnalisée leur permettant de renforcer les chances de réussite de leur démarche de prospection.

- En 2022, de plus de 40 projets FASEP³³ (portés principalement par des PME) ont été déployés dans une trentaine de pays grâce au doublement en 2021 des crédits du FASEP, permis par le plan de relance. L'objectif était de préparer l'après crise, en ciblant : (i) le soutien aux exportateurs souhaitant se positionner sur des projets d'infrastructures dans les pays émergents, via le financement d'études et (ii) le positionnement des exportateurs sur des technologies ou des marchés nouveaux, via le financement de démonstrateurs de technologies innovantes, notamment en matière de transition écologique.

Ce soutien public additionnel face à la crise s'inscrivait dans la suite de la stratégie pour le commerce extérieur, lancée à Roubaix en 2018

Cette stratégie repose sur trois piliers :

- (1) la simplification du dispositif d'accompagnement avec la mise en place – aujourd'hui achevée – d'un guichet unique de soutien à l'export en France et à l'étranger, la Team France Export (TFE) et la création d'une plateforme numérique unique ;
- (2) un véritable partenariat entre l'Etat et les Régions afin de mieux adapter les outils aux réalités des territoires avec les 250 conseillers de la TFE en régions ;
- (3) la mobilisation des opérateurs et de l'ensemble du réseau diplomatique pour donner aux entreprises et territoires les moyens de leur succès à l'international.

La mise en place de ce nouveau dispositif a permis en 2022 à la TFE, dans un contexte international toujours très difficile, de projeter à l'étranger 10 512 PME exportatrices.

Un accompagnement des PME-ETI exportatrices qui doit se poursuivre et s'adapter à la nouvelle donne internationale

Pour 2023, l'agence Business France, chargée de l'accompagnement des PME et ETI exportatrices, bénéficie d'une hausse de sa subvention de l'ordre de 16 M€, pour aboutir à un montant de 109 M€³⁴. Cette augmentation de la subvention permettra notamment de développer les **outils numériques de prospection ; d'accroître les programmes « booster » d'accompagnements collectifs intensifs ; de réduire le reste à charge pour les entreprises exportatrices des frais de participation à des salons internationaux et foires d'affaires** et enfin d'expérimenter une offre visant à financer la venue d'acheteurs internationaux sur des salons en France.

Ces mesures permettront d'accroître le soutien à nos PME-ETI exportatrices, avec un effort de ciblage sur des secteurs importants pour notre autonomie stratégique.

³³ Le FASEP (Fonds d'étude et d'aide au secteur privé) est une subvention ou une avance remboursable destinée à financer des études de faisabilité ou des démonstrateurs de technologies innovantes, offerts par la France à un État étranger (cf. aide-projet@dgtresor.gouv.fr).

³⁴ Dont 100,7 M€ portés par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, 4,7 M€ par le ministère de la cohésion des territoires et 3,7 M€ par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Encadré : Évolution des garanties publiques à l'export pour garantir un verdissement des outils de financement export

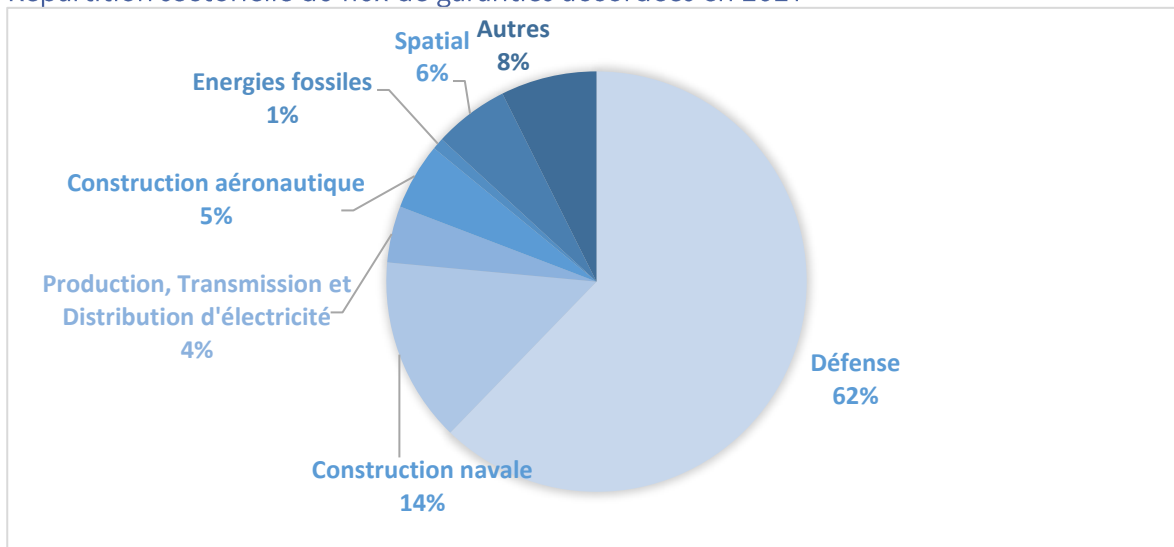
Les garanties publiques à l'export, opérées par Bpifrance Assurance Export au nom et pour le compte de l'Etat, sont des outils majeurs du soutien public à l'export.

L'assurance-crédit export, principal outil³⁵ de soutien public en montants (encours de 66 Md€ en 2022), consiste à couvrir les banques, à moyen ou à long terme, contre le risque de non remboursement des crédits octroyés aux acheteurs étrangers publics ou privés pour l'achat de biens ou de services français, ou encore à couvrir les exportateurs contre le risque d'interruption de leur contrat à l'étranger notamment pour des motifs politiques. L'intervention de l'Etat se fait dans une logique de subsidiarité au marché privé, en assurant des risques que ce dernier n'est pas à même de prendre pour des opérations à l'international, portant généralement sur des opérations risquées et de très grands montants.

Le travail d'évaluation du caractère durable de la politique de soutien au commerce extérieur, qui débute en 2022, est fondé sur une méthodologie alignée avec la taxonomie européenne, c'est-à-dire la classification des activités économiques « durables » (au sens de critères climatiques et environnementaux) de l'Union européenne. Dans un premier temps, il s'agit de définir la part de stock et de flux du portefeuille de Bpifrance Assurance Export « éligible » à la taxonomie européenne, c'est-à-dire des transactions dans des secteurs d'activités couverts par la taxonomie – sans vérifier à ce stade le respect des critères techniques propres à chacun de ces secteurs qui permettrait de confirmer que ces transactions « éligibles » sont effectivement « durables » au sens de la taxonomie européenne. A partir de 2024, il s'agira de définir la part de stock et de flux « durables ».

Au cours de l'année 2021 (dernières données sectorielles disponibles) 12 Md€ de polices de garanties ont été accordées par l'Etat. Sur ce volume, 2,6 Md€ de garanties ont concerné des activités éligibles à la taxonomie européenne (par exemple dans le secteur naval ou la production, transmission et distribution d'électricité), soit une part de 22 %. Ces transactions sont réparties sectoriellement comme ci-dessous :

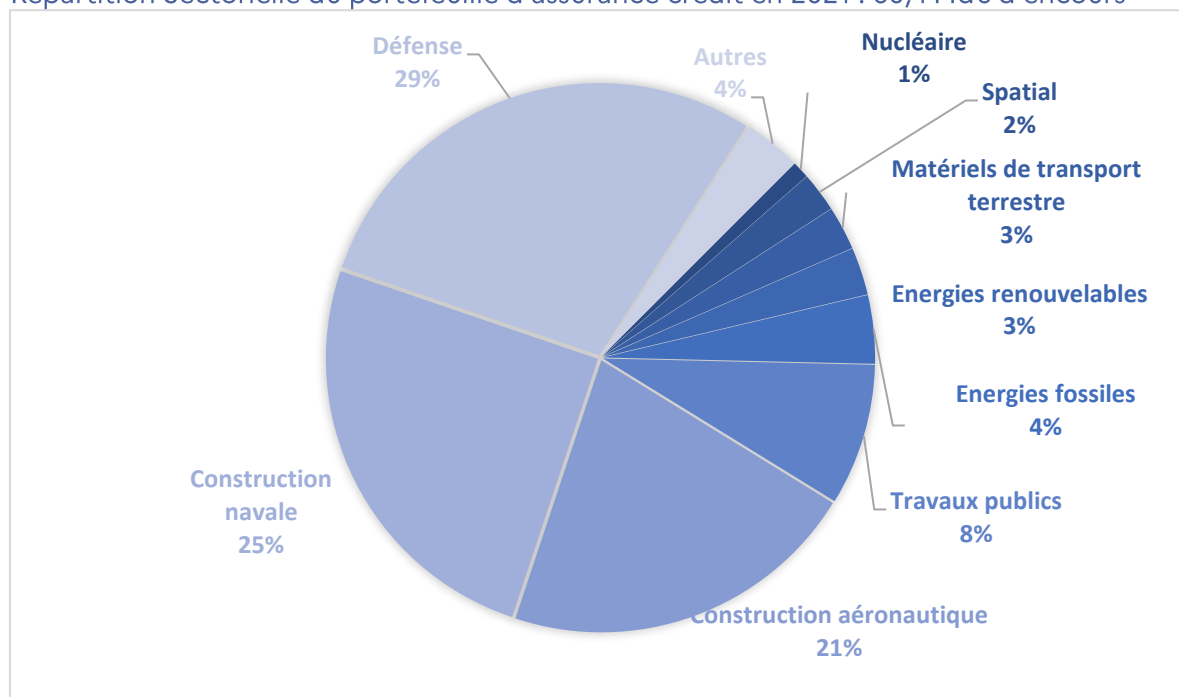
Répartition sectorielle du flux de garanties accordées en 2021



³⁵ Les autres instruments de garanties publiques à l'export, comme l'assurance prospection, l'assurance-change et l'assurance des cautions et préfinancement représentent des encours bien plus faibles (de l'ordre de 2°Md€ au total) et sont essentiellement destinés à aider les PME et ETI, généralement moins familières des financements à l'export, à se projeter à l'international.

Concernant l'encours en gestion, sur les 60,4 Md€ d'encours totaux fin 2021, 21,4 Md€ de créances garanties par l'Etat concernent des dossiers éligibles à la taxonomie européenne, soit environ 35 % du total. L'encours total est réparti selon les secteurs suivants :

Répartition Sectorielle du portefeuille d'assurance-crédit en 2021 : 60,4 Md€ d'encours



Politique climat du financement export

La France est pionnière en matière de verdissement de ses financements export. Après avoir cessé le soutien au secteur du charbon, puis aux hydrocarbures non conventionnels, la France avait acté en loi de finances pour 2021 l'arrêt du soutien aux projets ayant pour objet l'exploration ou l'exploitation d'hydrocarbures liquides en 2025, et gazeux en 2035.

En novembre 2021, la France a signé lors de la COP26 la Déclaration sur le financement public international pour la transition vers les énergies propres l'engageant en particulier à mettre fin au soutien export aux projets du secteur des énergies fossiles non munis de dispositifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre fin 2022. Cette déclaration est mise en œuvre via la loi de finances pour 2023, avec une cessation du soutien à ces activités avancée au 1^{er} janvier 2023, et étendue à toute la chaîne de valeur des énergies fossiles : l'exploration, la production, le transport, le stockage, le raffinage et la distribution de charbon, d'hydrocarbures liquides ou gazeux ainsi que la production d'électricité à partir de charbon. S'agissant des projets de centrales électriques fonctionnant avec des combustibles fossiles liquides ou gazeux, la doctrine, présentée dans le Rapport du Gouvernement au Parlement du 12 octobre 2020 intitulé « plan climat pour les financements export » reste valable³⁶, prévoit, dans une optique d'accompagnement de la transition énergétique, la possibilité d'octroyer des garanties publiques pour des projets de centrales électriques fossiles qui améliorent l'intensité carbone du mix énergétique du pays de destination.

Par ailleurs, un mécanisme incitatif de « bonus climatique » a été mis en place ; il consiste à augmenter l'assiette de l'assurance-crédit (ou de prêts du Trésor) dont peuvent bénéficier les projets ayant un impact positif sur la transition écologique. Son utilisation est croissante, avec 11 bonus octroyés en 2021 pour les seules assurances-crédits à l'export.

De même, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, M. Bruno Le Maire, a lancé en avril 2021 la coalition « Export Finance for Future »

³⁶ Rapport disponible ici : <https://www.economie.gouv.fr/plan-climat-financements-export-public>

dans le but de promouvoir, avec un nombre croissant d'Etats, l'arrêt des financements exports aux hydrocarbures au niveau international et de faire évoluer le cadre multilatéral qui devra inciter plus fortement au soutien de projets durables. La coalition a poursuivi ses travaux au cours de l'année 2022. Ainsi, la France est fortement mobilisée pour faire aboutir les négociations sur le verdissement de l'arrangement OCDE sur le crédit export.

En 2022 aussi, dans le cadre du plan de résilience déclenché en réaction aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine, un nouvel appel à projets FASEP dédié à l'autonomie énergétique a été lancé ; il permettra d'accompagner six entreprises pour de premières références à l'international dans le secteur.

Un premier exercice de transparence sur les contenus « énergies fossiles » et « énergies renouvelables » des portefeuilles d'assurance-crédit des agences de crédit export des Etats membres de la coalition a été publié en juin 2022. Ce rapport témoigne en particulier pour la France de la diminution du soutien public export au secteur des énergies fossiles d'une part, et de la hausse du soutien public export au secteur des énergies renouvelables d'autre part.

2. Stratégie européenne de politique commerciale

Renforcement de la boîte à outils européenne pour obtenir une ouverture des marchés réciproque et lutter contre les pratiques commerciales déloyales et abusives

La présidence française de l'Union européenne (PFUE), au premier semestre 2022, a permis l'adoption de l'instrument sur la réciprocité dans les marchés publics internationaux ainsi que d'importantes avancées dans les discussions visant à adopter des outils pour mieux remédier aux distorsions générées par les subventions étrangères et lutter contre la coercition économique.

L'accès aux marchés publics étrangers est une opportunité pour les entreprises françaises. Cependant, la situation actuelle, caractérisée par un déséquilibre d'ouverture des marchés publics internationaux entre l'UE et le reste du monde, est dommageable pour les entreprises françaises et européennes, exposées à la concurrence d'entreprises étrangères sur le marché européen alors qu'elles ne bénéficient pas d'un accès aux marchés de ces pays tiers. Le nouvel instrument sur les marchés publics, entré en vigueur le 29 août 2022, doit permettre de remédier à ce déséquilibre et de renforcer les marges de manœuvre de l'UE pour que ses entreprises puissent accéder aux marchés publics des pays tiers. Si celui-ci doit encore faire l'objet de la publication de lignes directrices par la Commission, le gouvernement porte d'ores et déjà une attention particulière à la formation et à l'information des opérateurs économiques et des acheteurs publics, afin de les familiariser à l'application de l'instrument et de parvenir rapidement à l'ouverture de marchés publics tiers.

Par ailleurs, la Commission a présenté en décembre 2021 le projet de règlement contre la coercition économique des pays tiers, dit « instrument anti-coercition ». Cette initiative vise à dissuader les pays tiers d'interférer dans les décisions légitimes et souveraines de l'Union et de ses Etats membres par des mesures qui affectent le commerce ou les investissements européens. Durant sa présidence du Conseil de l'Union européenne, la France a suscité une dynamique de négociation qui, poursuivie par la Présidence tchèque, a permis de parvenir à un accord au Conseil en novembre 2022. Les négociations se poursuivent maintenant avec le Parlement européen, dans l'objectif partagé de parvenir à un accord conclusif au premier trimestre 2023.

Enfin, l'instrument sur les subventions étrangères faussant le marché intérieur a fait l'objet d'un accord entre la Commission, le Conseil et le Parlement sous présidence française. Il est entré en vigueur le 12 janvier 2023 et confère à la Commission les prérogatives nécessaires pour éviter que des subventions octroyées par des pays tiers à des entreprises opérant sur le marché intérieur n'y faussent la concurrence.

Des avancées majeures pour la contribution de notre politique commerciale aux objectifs de développement durable

L'année 2022 a permis des avancées marquantes concernant plusieurs instruments juridiques autonomes découlant du Pacte vert, permettant de mieux articuler la politique commerciale avec les objectifs de développement durable de l'UE. Des accords ont ainsi été obtenus d'abord au Conseil sous PFUE, puis en trilogue sous présidence tchèque sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), visant à lutter plus efficacement contre le risque de fuites de carbone, et sur le règlement européen sur les produits « zéro déforestation », qui vise à empêcher la mise sur le marché européen et l'exportation depuis l'UE de produits dont la production aurait engendré de la déforestation ou de la dégradation des forêts. Ces deux instruments devraient entrer en vigueur progressivement au cours du 2nd semestre 2023. Un instrument visant à interdire la mise sur le marché européen de produits issus du travail forcé a été proposé par la Commission le 14 septembre 2022.

La PFUE a par ailleurs permis d'importantes avancées sur la mise en place de mesures miroir sectorielles, c'est-à-dire de réglementations européennes prévoyant l'application, lorsque c'est pertinent, de certains standards environnementaux et sanitaires qui s'appliquent aux productions dans l'UE aux produits importés depuis tout pays tiers, en conformité avec les règles de l'OMC. A la demande du Conseil et du Parlement européen, la Commission a ainsi présenté en juin 2022 un rapport validant le bien-fondé et la faisabilité juridique de l'approche³⁷. Elle y prévoit par ailleurs l'adoption d'une loi sur les systèmes alimentaires durable d'ici la fin 2023 qui devrait formuler plusieurs exigences s'appliquant à la mise sur le marché européen et un cadre sur l'étiquetage. En parallèle, la DG Santé a proposé en septembre 2022 d'interdire les importations de biens agricoles contenant des résidus de deux insecticides de la classe des néonicotinoïdes interdits dans l'UE et néfastes pour les pollinisateurs : le clothianidine et le thiaméthoxame. D'autres mesures miroir ont été adoptées (dans le domaine des batteries électriques), sont en cours de mise en œuvre (interdiction d'importation des viandes ayant fait l'objet de recours aux antibiotiques comme facteur de croissance) ou sont en discussion (notamment dans le domaine de l'écoconception des produits).

Sur le plan des relations commerciales bilatérales, la Commission européenne a adopté le 22 juin une nouvelle approche sur les engagements de développement durable dans les accords de commerce de l'UE, soutenue formellement par le Conseil³⁸ et le Parlement européen³⁹. Dans la lignée des propositions formulées par les autorités françaises, cette communication propose notamment que, dans les futurs accords de commerce, soit prévue la possibilité d'imposer, en dernier ressort, des sanctions commerciales en cas de violation persistante des principaux engagements en matière de développement durable contenus dans ces accords, portant sur le respect de l'Accord de Paris et les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail. La nouvelle approche renforce par ailleurs l'applicabilité de ces clauses et l'association de la société civile. Intégrée pour la première fois dans l'accord avec la Nouvelle-Zélande, cette nouvelle approche sera déclinée dans les futures négociations d'accords de l'UE et dans les négociations en cours.

Enfin, un accord a également été trouvé au Conseil le 20 décembre 2022 s'agissant de la revue du système de préférences généralisées (SPG) de l'Union européenne, qui permet à des pays en développement d'accéder de manière préférentielle au marché européen. Les négociations se poursuivent désormais avec le Parlement européen, dans l'objectif partagé de parvenir à un accord avant l'expiration du régime SPG actuel fin 2023, tout en veillant à laisser une période

³⁷ [Rapport de la Commission au Parlement Européen et au Conseil : Application des normes sanitaires et environnementales de l'Union aux produits agricoles et agroalimentaires importés.](#)

³⁸ [Cf. Conclusions du Conseil du 17 octobre 2022.](#)

³⁹ [Cf. Résolution du Parlement du 6 octobre 2022](#)

de transition suffisante aux pays bénéficiaires pour s'adapter au nouveau régime. Conformément à son mandat, le Conseil sera vigilant à ce que cette revue permette à l'Union européenne de renforcer la mise en cohérence de ce régime préférentiel avec les enjeux mondiaux de développement durable en incitant les pays qui en bénéficient à élever leur niveau d'ambition.

Retrait de la France du Traité sur la Charte de l'Energie

Le Président de la République a annoncé en marge du Conseil européen du 21 octobre 2022 le retrait de la France du Traité sur la Charte de l'Energie. Cette annonce est le résultat de l'évaluation complète des négociations sur la modernisation du Traité sur la Charte de l'Energie. Même si des résultats positifs ont été obtenus sur certains aspects du mandat confié à la Commission européenne, les autorités françaises estiment que les amendements qu'il est proposé d'apporter au Traité sur la Charte de l'Energie ne sont dans l'ensemble pas suffisamment ambitieux sur le plan environnemental. Comme l'a également indiqué le Haut Conseil pour le climat dans un avis rendu le 19 octobre 2022, ces propositions d'amendements ne sont en particulier pas de nature à répondre aux fortes attentes exprimées par la France dans le cadre de ces négociations en matière de la lutte contre le changement climatique et de la promotion du développement durable. Le 1^{er} décembre 2022, la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères a officiellement notifié le retrait de la France du Traité sur la Charte de l'Energie au Portugal en sa qualité de dépositaire de l'accord, qui en a accusé réception le 7 décembre 2022. **Le retrait de la France du Traité sur la Charte de l'Energie sera effectif à l'issue d'un délai de préavis d'une année civile, soit à compter du 8 décembre 2023.**

D'autres Etats membres (Pologne, Espagne, Pays-Bas, Allemagne, Slovaquie et Luxembourg) ont comme la France annoncé leur intention de se désengager du Traité sur la Charte de l'Energie. Dans une résolution adoptée le 24 novembre 2022, le Parlement européen a également estimé que le résultat des négociations n'était pas satisfaisant et a appelé à un retrait coordonné de l'Union européenne, d'Euratom et de l'ensemble des Etats membres.

Dans un contexte de guerre en Ukraine et d'instabilité internationale accrue, la France et l'UE renforcent leurs relations économiques avec des partenaires internationaux

L'Union européenne développe ainsi ses partenariats avec la **région Indopacifique**.

Après 4 ans de négociations, la conclusion politique de l'accord commercial UE-**Nouvelle-Zélande** a été annoncée le 30 juin 2022 par Jacinda Ardern et Ursula von der Leyen. Le texte formel de l'accord pourra être présenté au cours de l'année 2023 pour signature du Conseil et pour approbation du Parlement européen, avant d'entrer en vigueur. La Nouvelle-Zélande est un partenaire stratégique pour la France dans l'Indopacifique, qui partage une même ambition pour le développement durable et un commerce plus équitable à l'échelle mondiale. Son marché présente des opportunités économiques intéressantes pour les entreprises françaises, alors que la France est régulièrement en excédent commercial avec la Nouvelle-Zélande. L'accord devrait encore renforcer le positionnement des exportateurs français de biens et de services et améliorer l'accès aux marchés publics néo-zélandais.

Depuis l'automne 2016, l'UE négocie avec l'**Indonésie** un accord de commerce, incluant un volet sur la protection de l'investissement et sur le développement durable. Le contexte de crise sanitaire COVID 19 et le climat tendu jusqu'en 2020 en lien avec le contentieux sur l'huile de palme ont ralenti le rythme de la négociation de l'accord commercial UE-Indonésie. Après une pause de plus d'un an, la négociation a repris activement en décembre 2022. L'amélioration du climat des affaires (transparence, prévisibilité, sécurité juridique), la suppression des barrières non tarifaires (y compris l'ouverture des marchés publics, les entreprises publiques et la concurrence), ainsi que les engagements en matière de commerce et de développement durable sont des sujets importants pour l'UE dans la négociation commerciale en cours.

Conformément à l'accord de principe agréé au Sommet UE-**Inde** de Porto de mai 2021, l'UE et l'Inde ont lancé le 17 juin 2022 trois négociations commerciales : un accord commercial, un accord sur la protection des investissements et un accord sur la protection des indications géographiques. Par ailleurs, pour créer la dynamique nécessaire à des avancées dans la négociation de l'accord commercial souhaitée au Sommet de Porto, l'UE et l'Inde ont également lancé un exercice de résolution de dossiers prioritaires d'accès au marché, en parallèle de la négociation de l'accord. L'UE et l'Inde ont également convenu de mettre en place un Conseil commerce et technologies, à l'instar de la structure établie entre l'UE et les États-Unis.

La conclusion politique de la modernisation de l'accord d'association UE-**Chili**, annoncée le 9 décembre 2022, s'inscrit pleinement dans la perspective de renforcer nos liens avec des partenaires proches de l'Union, qu'il s'agisse de la défense d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles ou de la protection du climat.

Au plan économique, la modernisation de l'accord existant devrait renforcer les excellentes relations économiques entre la France et le Chili (la France entretient un excédent commercial avec le Chili de 137 M€ en 2021, le Chili est le 3^e client et fournisseur latino-américain de la France, et le 3^e pays d'implantation des entreprises françaises en Amérique Latine). La modernisation permet l'élimination des droits de douanes chiliens restants, qui concernent principalement des produits de l'industrie agroalimentaire française, dont les produits laitiers, tout en limitant les concessions sur les filières sensibles. En outre, cet accord participe à la sécurisation des conditions d'accès au lithium (le Chili détient 40 % des réserves mondiales) et à d'autres minéraux critiques indispensables au succès de la double transition verte et numérique européenne. L'accord modernisé améliore également l'accès aux marchés publics chiliens, assure une meilleure protection des investissements européens et de la propriété intellectuelle, y compris 41 indications géographiques françaises.

La modernisation de cet accord permet enfin de renforcer la coopération entre l'UE et le Chili en matière de développement durable. Par exemple, l'accord engage les deux parties à la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris et au respect des principes fondamentaux des droits des travailleurs. Cet accord est aussi le premier accord commercial de l'UE à intégrer un chapitre spécifique au commerce et au genre, qui devrait servir de modèle pour les futures négociations. Il vise ainsi à promouvoir la lutte contre les discriminations, et à favoriser l'insertion des femmes dans le commerce international. Enfin, l'UE et le Chili se sont engagés, dès l'entrée en vigueur de l'accord de commerce, à travailler sur l'intégration des éléments de la nouvelle approche de développement durable de la Commission dans l'accord, et à clore ce processus de révision dans un délai très ambitieux (au plus tard douze mois après son entrée en vigueur).

Le renforcement des liens avec l'**Afrique**, considéré comme une priorité économique et politique pour l'Union européenne, a constitué une priorité française en 2022. L'approfondissement de la relation commerciale et d'investissement entre l'UE et l'Afrique, qui a fait l'objet d'une conférence publique de haut niveau [réunissant responsables politiques, académiques, du monde des affaires et de la société civile] le 10 janvier 2022 à Paris, en constitue un jalon essentiel. En effet, les crises récentes appellent à la diversification et au raccourcissement de certaines chaînes de valeurs. En la matière, le potentiel de l'Afrique est reconnu par l'UE et les avantages comparatifs dont cette région dispose pour la localisation d'activités économiques permettrait de renforcer l'autonomie stratégique ouverte de l'UE, tout en constituant une plateforme de développement économique durable pour les pays africains. En 2022, l'approfondissement de notre relation commerciale avec l'Afrique s'est ainsi décliné à l'échelon multilatéral et bilatéral. A l'échelon multilatéral, une Initiative Equipe Europe d'appui à la mise en place de la **zone de libre-échange africaine** (Zlecaf) a été lancée à l'occasion du Sommet UE-UA des 17 et 18 février. A l'échelon bilatéral, la France a accompagné le lancement de négociations avec le **Kenya** d'un accord de partenariat économique dans un contexte où l'accord régional avec la Communauté d'Afrique de l'Est était bloqué depuis 2014.

Encadré : Le 5^e anniversaire de l'Accord Economique et Commercial Global (AECG-CETA)

L'AECG-CETA est entré en application provisoire le 21 septembre 2017. Cet accord a accru l'ouverture du marché canadien aux entreprises européennes grâce notamment à la libéralisation des échanges de biens et de services, la simplification des procédures douanières, et la meilleure prévisibilité des échanges (coopération réglementaire, disciplines sur les réglementations et normes techniques et sur les mesures sanitaires et phytosanitaires). Sa mise en œuvre s'est ainsi accompagnée d'une augmentation de 15 % des exportations françaises sur cinq ans.

Le CETA a valorisé les produits agroalimentaires européens. L'accord a ouvert des contingents (18 500 tonnes) pour les fromages européens auparavant touchés par des droits de douane allant jusqu'à 227 %, ce qui s'est traduit par une augmentation de 49 % des exportations françaises. Le CETA a aussi permis la valorisation de produits français en établissant, par exemple, la protection au Canada de 42 indications géographiques françaises. Le vin est le premier produit exporté au Canada, avec une augmentation des exportations des boissons alcoolisées européennes de +26 % entre 2017 et 2021.

Un comité de suivi des filières sensibles agricoles a été mis en place en France pour suivre les flux d'importation en provenance du Canada et mesurer leur impact sur les filières françaises concernées. Le comité constate que les flux depuis le Canada vers la France sont limités, voire nuls pour certains. C'est en partie dû, pour la viande bovine, à l'absence de filière dédiée à ce jour au Canada.

Le CETA est aussi un atout pour l'indépendance énergétique européenne. Il a permis de conclure un partenariat stratégique avec le Canada qui vise à assurer l'approvisionnement en métaux critiques indispensables pour accompagner la transition énergétique en Europe et développer nos technologies.

Douzième conférence ministérielle de l'OMC (MC12)

A l'issue de cinq jours de délibérations à Genève du 12 au 17 juin 2022, la MC12 a abouti à un succès inespéré pour l'OMC, alors que le scénario d'un échec total a longtemps semblé devoir se matérialiser. Les négociations ont permis de déboucher sur un paquet relativement étoffé grâce à l'action de la directrice générale Ngozi Okonjo-Iweala, et à un investissement fort de l'UE (et de la France) sur tous les enjeux.

Dans le détail, la MC12 a permis d'entériner des progrès sur cinq dossiers qui correspondaient tous à des objectifs de l'UE :

- Un accord de préservation des ressources halieutiques, qui interdit les subventions à des activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ainsi que les subventions à la pêche en haute mer. Il interdit également les subventions à des activités de pêche sur des stocks en surpêche, sauf mise en place d'un programme de gestion durable des stocks. Il pourrait expirer 4 ans après son entrée en vigueur si l'OMC ne parvient pas à agréer des dispositions complémentaires sur les subventions contribuant à la surpêche et la surcapacité, qui n'ont pu faire l'objet d'un accord à la MC12.
- Une déclaration sur la sécurité alimentaire par laquelle les membres de l'OMC s'engagent sur de bonnes pratiques afin de laisser circuler les produits agroalimentaires, ainsi qu'une décision annexe interdisant les restrictions à l'export sur les achats à des fins humanitaires du Programme alimentaire mondial.
- Une déclaration sur la réponse de l'OMC à la pandémie, contenant un rappel des bonnes pratiques visant à fluidifier le commerce de biens médicaux essentiels, et une décision visant à faciliter radicalement l'octroi de licences obligatoires pour la fabrication de vaccins contre la Covid-19 par les pays en développement pour le marché domestique

comme l'exportation (formulée dans des termes contraignants, elle apporte ainsi une réponse pragmatique aux demandes formulées par l'Afrique du sud et relayées par la société civile autour de la levée des brevets).

- Le renouvellement du moratoire sur le prélèvement de droits de douane sur les transactions en ligne jusqu'à la 13^e conférence ministérielle de l'OMC.
- Enfin, la déclaration ministérielle générale entérine le lancement formel de discussions sur la réforme de l'OMC, avec l'ambition de parvenir à des résultats d'ici 2024 sur le règlement des différends.

L'UE entend demeurer active au sein de l'OMC pour soutenir le travail de modernisation de l'organisation en vue de la 13^e conférence ministérielle (MC13), qui se tiendra fin février 2024 à Abou Dhabi. Les efforts de persuasion seront également à poursuivre en faveur du renforcement de la transparence (des subventions notamment) et de la restauration des conditions de concurrence équitable dans le domaine industriel. Enfin, il importera d'ancrer encore davantage le thème du développement durable (représenté lors de la MC12 par le seul sujet de la pêche) via de premiers résultats dans les initiatives plurilatérales environnementales en cours lors de la MC13⁴⁰.

Une politique commerciale en soutien à l'Ukraine

L'invasion injustifiée et illégale de l'Ukraine par la Russie a profondément affecté l'économie ukrainienne et sa capacité à commercer avec le reste du monde. La France et l'UE ont apporté un soutien fort sur le plan commercial pour soutenir ses filières exportatrices et éviter une désagrégation de son tissu économique et social, se traduisant en deux axes :

- Une utilisation pleine et entière des possibilités offertes par l'accord commercial entre l'UE et l'Ukraine (roaming, facilitations douanières, transit routier, etc.);
- Des mesures temporaires de libéralisation des échanges avec l'Ukraine, en vigueur depuis le 4 juin 2022, qui consistent en la suppression complète des droits à l'importation sur les biens et la suspension des contingents tarifaires, des droits antidumping et des quotas spécifiques attribués sur un certain nombre de produits sidérurgiques.

L'UE a également agi pour réduire les tensions alimentaires mondiales exacerbées par l'agression militaire russe en mettant en place des corridors de solidarité visant à aider l'Ukraine à exporter sa production agroalimentaire. La France a de son côté lancé l'initiative FARM (*Food and Agriculture Resilience Mission*) dont l'un des piliers vise à réduire les mesures de restriction aux exportations et à renforcer la transparence des prix et des stocks agricoles.

En parallèle, une série de mesures restrictives au commerce a été adoptée contre les zones non contrôlées par les gouvernements des oblasts de Donetsk et Louhansk.

Le deuxième rapport sur la mise en œuvre des accords commerciaux de l'UE publié en octobre 2022 rend compte de l'action du Chief Trade Enforcement Officer (CTEO) pour l'année 2021

La mise en œuvre des accords commerciaux repose aujourd'hui sur une boîte à outils composée de i) la communication intensive autour des accords commerciaux lors de leur entrée en vigueur, ii) le développement d'outils destinés aux entreprises tels qu'Access2Markets mais aussi iii) l'utilisation des leviers institutionnels de coopération prévus par les accords commerciaux et destinés à éviter l'émergence de barrières au commerce. L'architecture institutionnelle des accords commerciaux joue ainsi un rôle important dans la résolution des problèmes d'accès au marché, avec la tenue des réunions des comités bilatéraux prévus par ces accords. Ces

⁴⁰ Trois initiatives regroupant des nombres variés de membres de l'OMC sont en cours depuis décembre 2021 : une portant de manière large sur les questions de soutenabilité environnementale, une portant sur la réforme des subventions aux énergies fossiles, et une dernière sur la question de la pollution plastique. L'UE est un participant actif dans chacune d'entre elles.

discussions permettent à la Commission d'évoquer avec le partenaire commercial concerné les sujets d'accès au marché de manière régulière et d'obtenir la mobilisation de celui-ci afin de les résoudre. La Commission continue également de développer des outils au service des entreprises destinés à renforcer la visibilité des opportunités offertes par les accords commerciaux. Il s'agit principalement d'Access2Markets, plateforme destinée à faciliter l'utilisation par les entreprises des accords commerciaux. Enfin, la Commission a renforcé sa communication autour du Single Entry Point (point d'entrée unique) qui permet aux parties prenantes de déposer directement plainte en cas de violation d'un accord de commerce subie dans un pays tiers.

Grâce à la coopération étroite et continue entre la Commission, les États membres et les industries dans la suppression des obstacles au commerce, les exportations de l'UE entre 2015 et 2021 étaient supérieures de 7,2 milliards d'euros à ce qu'elles auraient été si les obstacles avaient encore été en place. A titre d'exemple, 39 barrières ont été résolues en 2021 et concernent principalement la Corée du Sud (4), l'Égypte (3), le Canada (3), l'Inde (3) et les États-Unis (3). Cette résolution a été permise par des actions très diverses au premier rang desquelles la coordination des États membres dans les pays tiers avec les délégations de l'UE et le bon usage des enceintes multilatérales que représentent les comités « obstacles techniques au commerce » (OTC) et « sanitaires et phytosanitaires » (SPS) de l'OMC.

Si les accords commerciaux offrent un espace de dialogue permettant de lever les barrières, ils n'empêchent toutefois pas l'émergence de nouvelles barrières. Seuls 44 % des échanges de l'UE s'effectuent dans le cadre d'accords de commerce et même ceux-ci n'empêchent pas l'émergence de nouvelles barrières. 16 nouvelles barrières ont ainsi été enregistrées au niveau européen en 2021 portant sur des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et 30 nouvelles plaintes ont été introduites par les entreprises et les associations d'entreprises dans le cadre du point d'entrée unique.

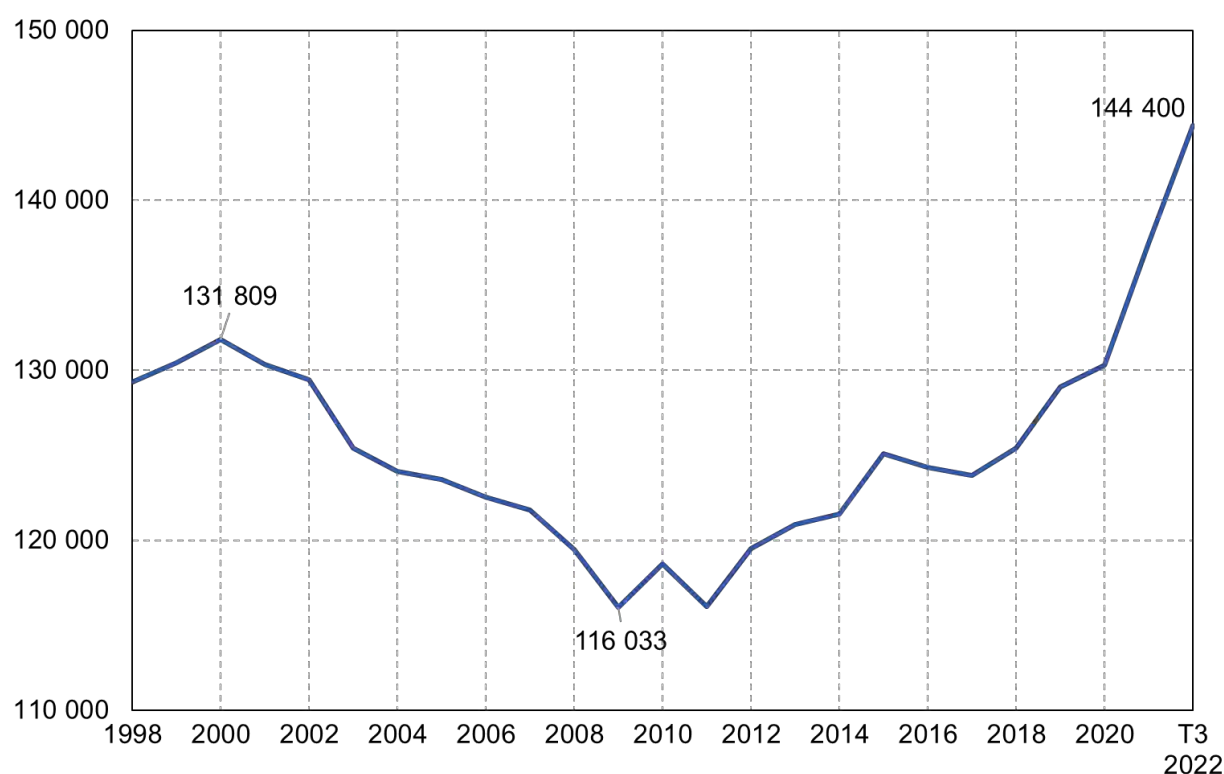
III. Attractivité et compétitivité de la France

1. Le nombre d'entreprises exportatrices augmente fortement et atteint un nouveau point haut

- Le nombre d'entreprises exportatrices en France a encore enregistré une progression soutenue en 2022 et atteint un nouveau record à 144 400 au troisième trimestre 2022.
- L'évolution du nombre de PME et micro-entreprises exportatrices a été plus dynamique que celle des entreprises de tailles intermédiaire et des grandes entreprises en 2021.

Le nombre d'entreprises exportatrices françaises recensées par les douanes s'est élevé à 144 400 au troisième trimestre 2022, un nouveau record après une progression de +8 800 sur un an (cf. Graphique n°41). Il confirme le dynamisme de la reprise de l'appareil exportateur français observé en 2021 (+7 200).

Graphique n°41 : évolution du nombre d'entreprises exportatrices françaises

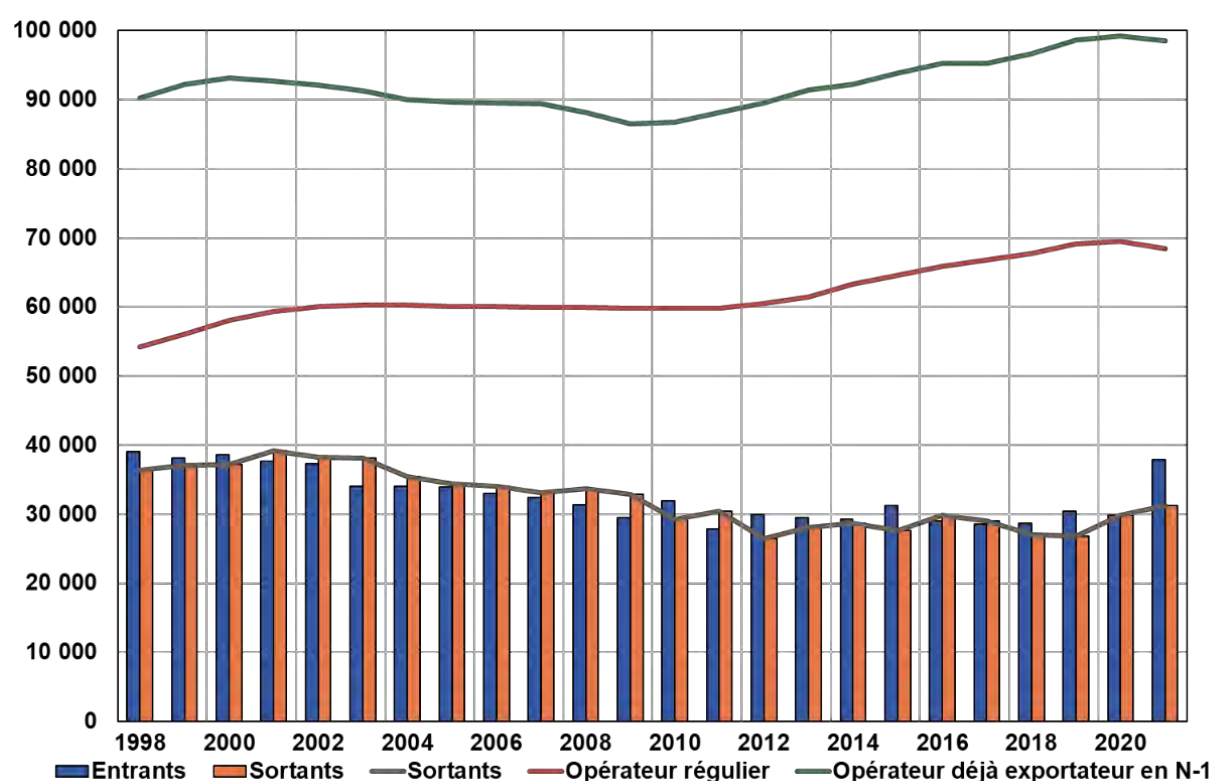


Source : Douanes

Entre octobre 2021 et septembre 2022, environ 39 800 entreprises se sont engagées à l'international (exportateurs dits « entrants ») contre 38 000 en 2021 (cf. Graphique n°42). Ces entreprises représentent 27,6 % du nombre d'entreprises exportatrices totales. Elles sont composées en grande majorité d'entreprises de moins de 20 salariés (plus de 91,4 %), contre 7,6 % d'opérateurs de 20 à 250 salariés et environ 400 entreprises comptant plus de 250 salariés. Le nombre d'entreprises exportatrices « sortantes », n'ayant plus exporté entre octobre 2021 et septembre 2022 contrairement aux douze mois précédents, s'élève à 31 100 contre 30 800 en 2021.

En 2021, la croissance du nombre d'entreprises exportatrices a été portée par les PME et micro-entreprises qui ont enregistré une croissance de +6,2 %, plus soutenue que celle des entreprises de taille intermédiaire (+5,7 %) et des grandes entreprises (+2,9 %). En revanche, le montant des exportations des grandes entreprises a progressé plus fortement en 2021 (+17,9 % sur un an) que celui des ETI (+16,4 %) et des PME et micro-entreprises (+14,3 %).

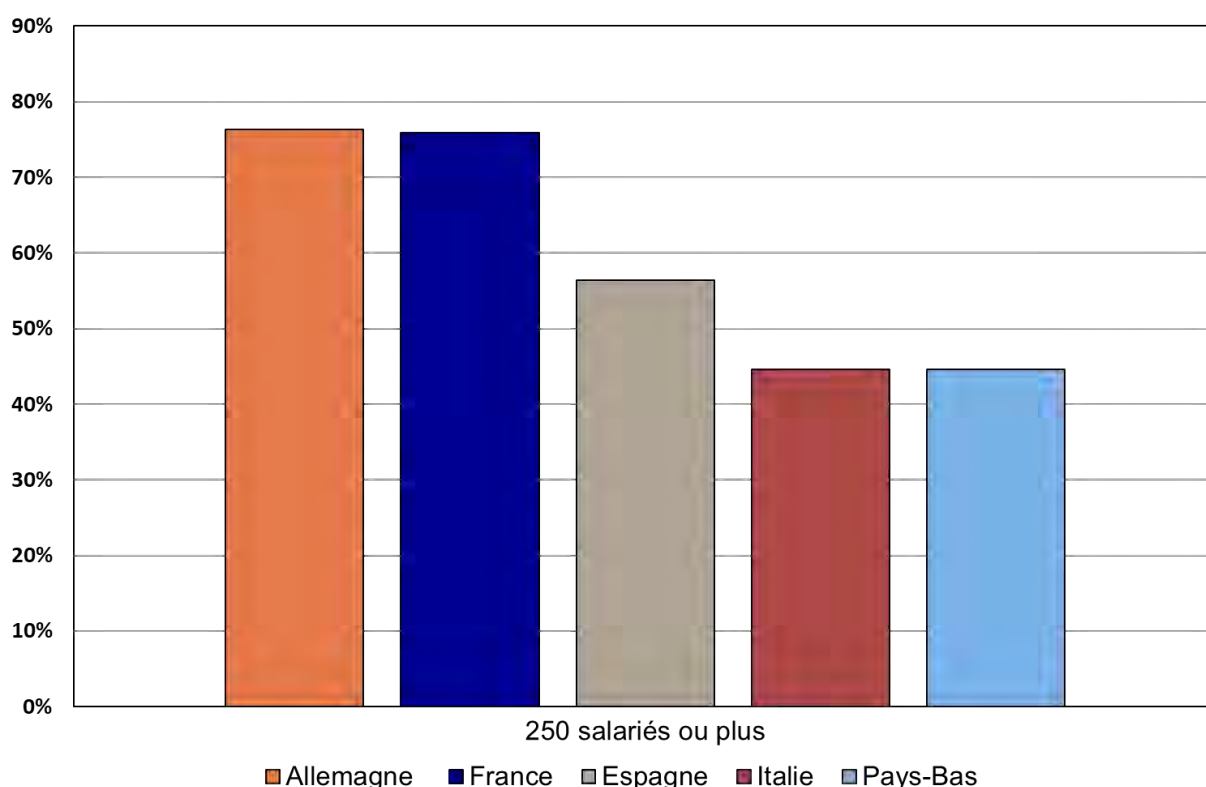
Graphique n°42 : évolution de la rotation au sein des exportateurs en France



Source : Douanes

L'appareil exportateur français présente une structure particulièrement concentrée, à l'image de l'Allemagne (cf. Graphique n°43). Les PME, qui constituent 95 % du nombre d'entreprises exportatrices en 2021, ne représentent que 13 % des exportations françaises en montant. Les grandes entreprises concentrent plus de la moitié (52 %) des exportations françaises alors qu'elles comptent pour moins de 1 % des entreprises exportatrices françaises. Les ETI sont à l'origine de 35 % des exportations françaises en 2021 en ne regroupant que 4 % des entreprises exportatrices. Près de la moitié des entreprises exportatrices françaises (48 %) opèrent principalement dans des activités commerciales, contre 23 % dans le secteur industriel, 16 % dans les services et 11 % dans l'agriculture.

Graphique n°43 : part des entreprises de plus de 250 salariés dans les exportations de biens (en montants) en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie et aux Pays-Bas en 2020



Source : Eurostat

Pour en savoir plus

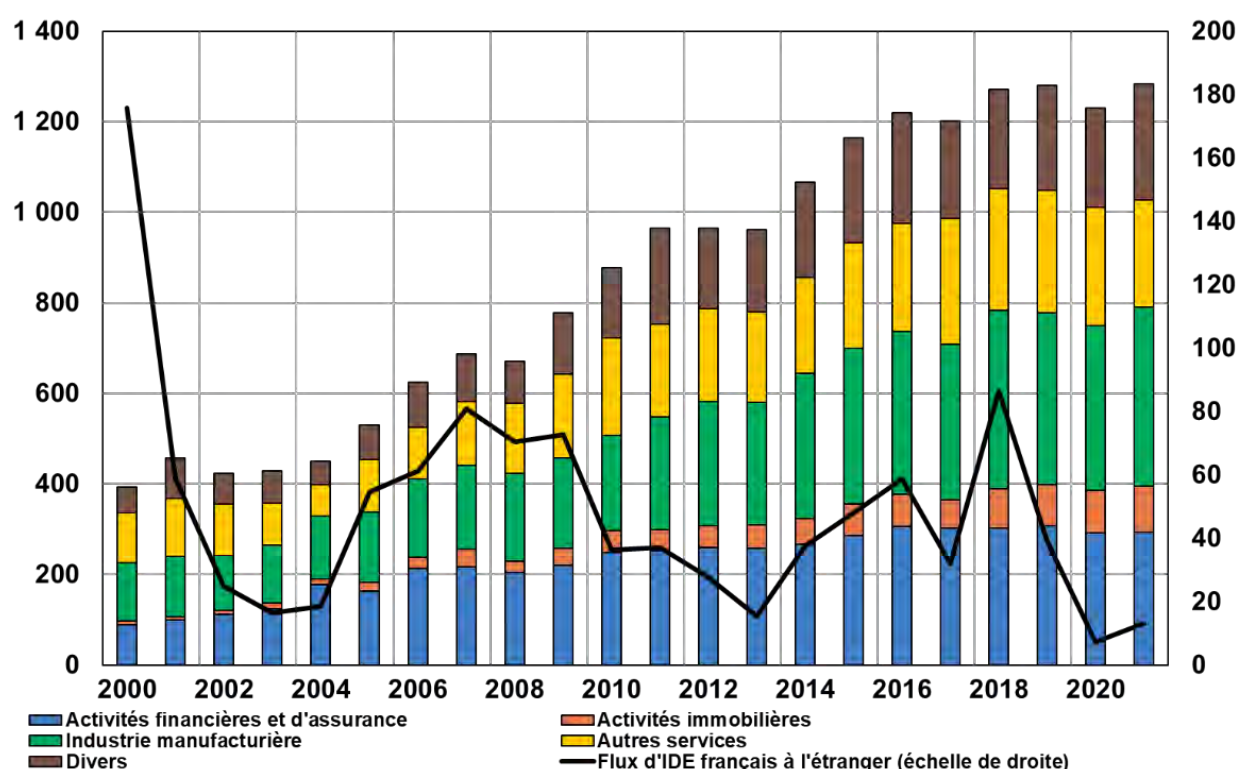
Analyse des Douanes sur les résultats de l'année : <https://lekiosque.finances.gouv.fr/>

2. Les investissements français à l'étranger ont rebondi en 2021

- Le flux d'investissements français à l'étranger progresse entre 2020 et 2021, mais reste limité par rapport à ses niveaux pré-crise.
- Le stock d'IDE français rebondit à 1283 Md€ en 2021 et la France reste le 9^{ème} investisseur mondial.

Le flux net d'IDE français s'est établi à 13,1Md€ en 2021 selon la Banque de France. S'il a quasiment doublé en un an (7,4 Md€ en 2020), il reste très limité par rapport aux années pré-crise (41,7 Md€ de moyenne annuelle entre 2010 et 2019) (cf. Graphique n°44). Les principaux pays d'accueil des investissements directs français ont été le Canada (5,7 Md€) suite au rachat de Bombardier Transport par Alstom, la Suisse (3,8 Md€), l'Allemagne (3,2 Md€) et le Royaume-Uni (2,8 Md€).

Graphique n°44 : investissements directs français à l'étranger (stocks et flux en Md€)



Source : Banque de France

Les données préliminaires de la Banque de France font apparaître une nette reprise du flux d'IDE français en 2022. Celui-ci s'établirait à 28,0 Md€ sur les trois premiers trimestres de 2022 contre 10,7 Md€ sur les trois premiers trimestres de 2021.

Le stock d'IDE français en 2021 a été estimé à 1 282,9 Md€ par la Banque de France, soit un niveau supérieur à celui de 2020 (1 230,0 Md€) et de 2019 (1 279,3 Md€). Les principaux pays d'accueil

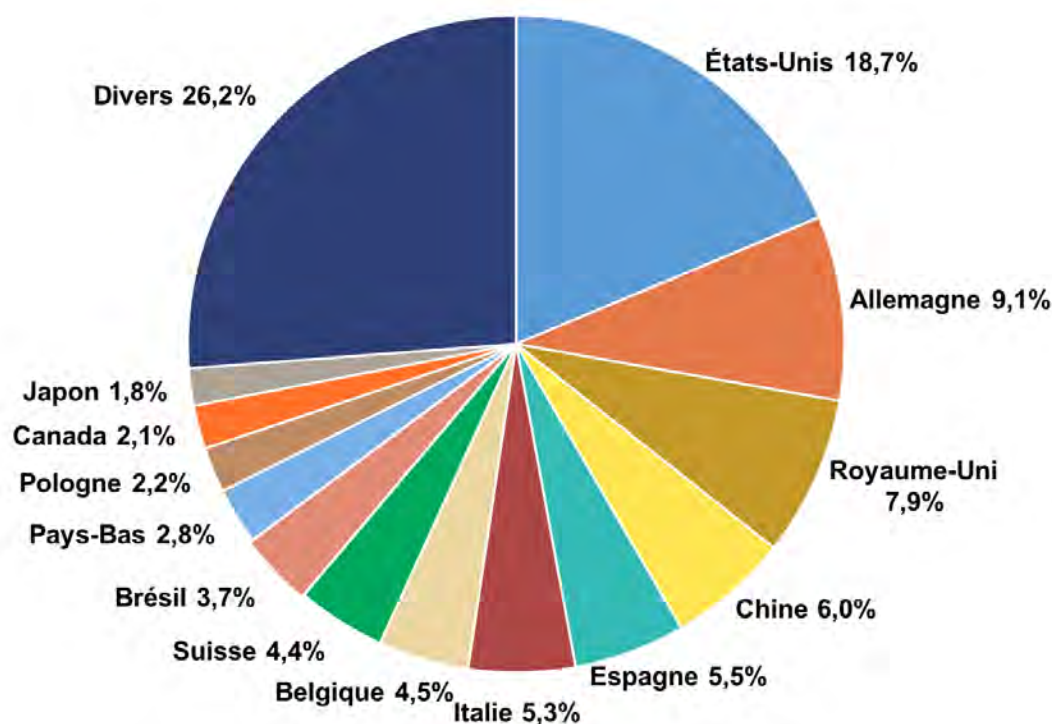
des IDE français sont les Etats-Unis (197,7 Md€), les Pays-Bas (190,7 Md€), la Belgique (143,3 Md€) et le Royaume-Uni (126,3 Md€). Selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), en 2021, la France reste le 9^{ème} investisseur mondial et le 4^{ème} sur le plan européen, derrière les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse.

Dans ses dernières estimations l'Insee a recensé 48 600 filiales d'entreprises françaises à l'étranger en 2020, soit une légère augmentation par rapport à 2019 (+0,8 %). Ces filiales ont généré un chiffre d'affaires de 1 257 Md€ (contre 1 395 Md€ un an plus tôt) et employaient environ 6,6 millions de salariés (6,8 millions en 2019).

Selon l'Insee, l'Union européenne concentre 41 % des filiales d'entreprises françaises à l'étranger en 2020 (ce qui représente un chiffre d'affaires cumulé de 460 Md€ et 33,2 % des effectifs de l'ensemble des filiales françaises à l'étranger). L'Allemagne (4 000 filiales ayant généré un chiffre d'affaires de 114 Md€ en 2020), l'Espagne (2 600 filiales pour un chiffre d'affaires cumulé de 69 Md€) et la Belgique (2 500 filiales pour un chiffre d'affaires cumulé de 56 Md€) sont les principaux pays d'accueil des filiales françaises dans l'Union Européenne (cf. Graphique n°45). Parmi les pays n'appartenant pas à l'Union européenne, les États-Unis sont le premier pays d'accueil des filiales d'entreprises françaises avec 4 900 filiales employant 682 000 personnes et ayant réalisé un chiffre d'affaires cumulé de 235 Md€, devant le Royaume-Uni (3 600 filiales pour un chiffre d'affaires consolidé de 99 Md€), la Chine (2 800 filiales pour 75 Md€ de chiffre d'affaires) et la Suisse (1 400 filiales pour 55 Md€ de chiffre d'affaires). Le Brésil (7,2 %) et l'Inde (6,7 %) concentrent une part importante des effectifs salariés des filiales françaises à l'étranger.

Au sein des filiales d'entreprises françaises à l'étranger, le premier secteur d'activité des employés est celui des services marchands (concentrant 44,2 % du nombre d'employés), suivi de l'industrie (35,1 %), du commerce (17,1 %) et de la construction (3,7 %).

Graphique n°45 : Chiffre d'affaires par pays d'implantation des filiales françaises à l'étranger



Source : Insee

3. Un leadership en matière d'attractivité qui se reflète dans des investissements entrants très dynamiques en 2021

- **La France est, pour la troisième année consécutive, le premier pays européen d'accueil des projets d'investissements étrangers en Europe en 2021 selon EY, y compris pour les investissements industriels et R&D.**
- **Le flux d'IDE en France a fortement rebondi en 2021 après avoir atteint un point bas en 2020.**

Plusieurs classements internationaux témoignent des effets positifs des efforts engagés ces dernières années en faveur de l'attractivité de la France pour les investissements étrangers. La France conserve sa position dans le top 15 du Global Innovation Index de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qui évalue les capacités et performances des pays en matière d'innovation (12^{ème} en 2022, 16^{ème} en 2019). Une progression, moins marquée mais réelle, est également constatée dans le *Global Talent Competitiveness Index*, puisque la France entre 2017 et 2022 est passée du 24^{ème} au 19^{ème} rang de ce classement, qui mesure la manière dont les pays développent, attirent et retiennent les talents – un déterminant clé de l'attractivité économique. A noter également que, porté notamment par le secteur du luxe et bénéficiant d'un effet Brexit, la bourse de Paris affiche une capitalisation boursière (2 628 Md€ fin 2022) pour la première fois supérieure à celle de Londres (2 588 Md€), prenant ainsi la place de première bourse européenne.

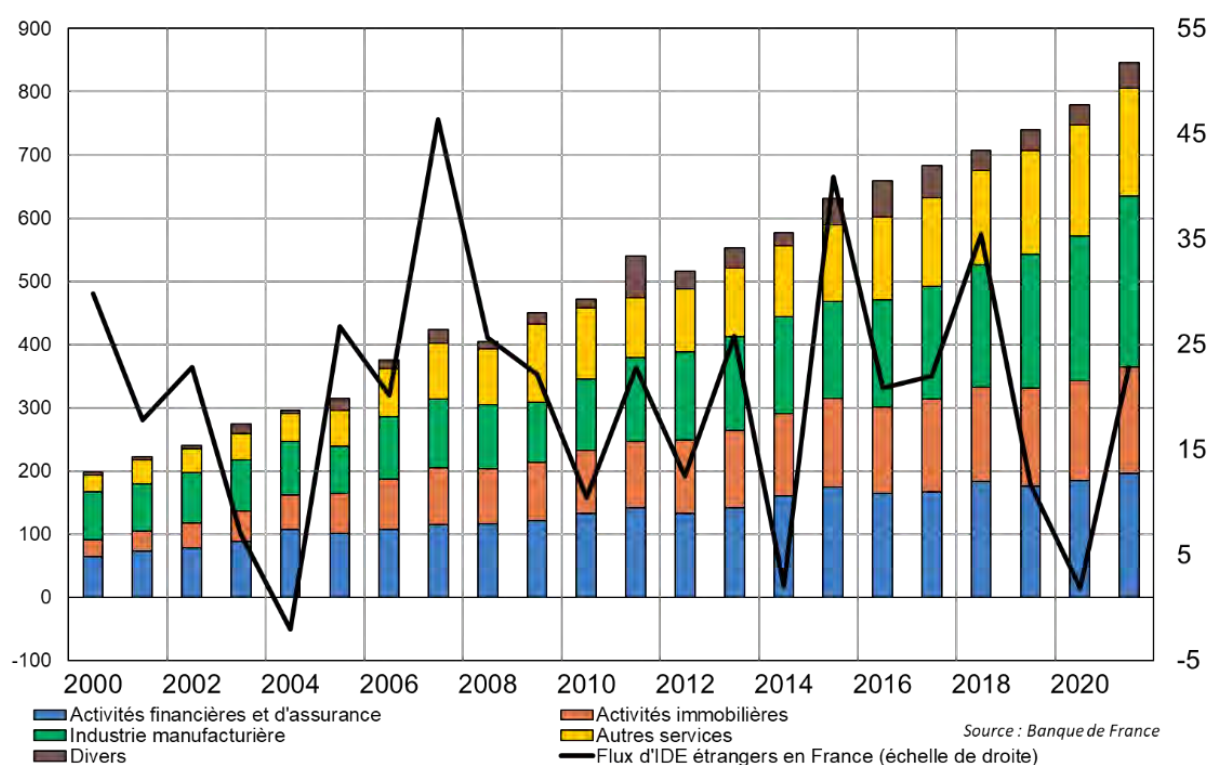
En dépit des récentes crises, le développement d'un climat d'affaires plus favorable se matérialise en termes de projets d'investissements puisque, d'après le dernier Baromètre EY de l'attractivité de la France⁴¹, la France a conservé en 2021, pour la troisième année consécutive, la première place européenne en nombre de projets d'investissement étrangers annoncés avec 1 222 projets annoncés sur l'année 2021 (soit une hausse de +24 % par rapport à 2020), devant le Royaume-Uni (993) et l'Allemagne (841). Comme en 2020, le nombre d'emplois générés par projet reste plus faible en France (38) qu'au Royaume-Uni (79) et en Allemagne (45), en raison notamment de la nature des projets, aux deux-tiers des extensions, alors que la part de projets de création de sites, davantage créateurs d'emplois, est plus importante en Allemagne (81 %) et au Royaume-Uni (77 %). Pour les projets créateurs de plus de 100 emplois, la France se situe toutefois au niveau du Royaume-Uni (107 en France, 108 au Royaume-Uni) et devant l'Allemagne (68).

Cette amélioration se reflète aussi dans les statistiques d'investissements directs étrangers (IDE) de la Banque de France qui regroupent un ensemble plus large d'opérations financières⁴². Ainsi, le flux net d'IDE entrants est ressorti à 22,8 Md€ en 2021 après avoir atteint un point bas à 1,9 Md€ en 2020 (cf. Graphique n°46). Il s'agit de son niveau le plus élevé depuis 2018 (35,4 Md€).

⁴¹ Le baromètre EY se fonde sur le nombre d'investissements étrangers annoncés dans les pays étudiés.

⁴² Les données d'IDE intègrent notamment les prêts intra-groupes et les bénéfices réinvestis alors que le baromètre EY ne retient que les annonces sur les transactions initiales des investissements.

Graphique n°46 : investissements directs entrants en France (stocks et flux en Md€)



Source : Banque de France

A l'échelle mondiale, le flux d'IDE se serait établi à 1 582,3 Md\$ en 2021 selon la CNUCED et aurait dépassé son niveau de 2019 (1 480,6 Md\$) après une chute significative en 2020 (963,1 Md\$). Le flux d'IDE à destination de l'Union européenne a toutefois atteint son niveau le plus bas depuis 1997 (137,5 Md\$ après 209,5 Md\$ en 2020), tiré à la baisse par les Pays-Bas (flux entrant net négatif de -81,1 Md\$) et par des opérations de reprises de filiales étrangères par des groupes nationaux.

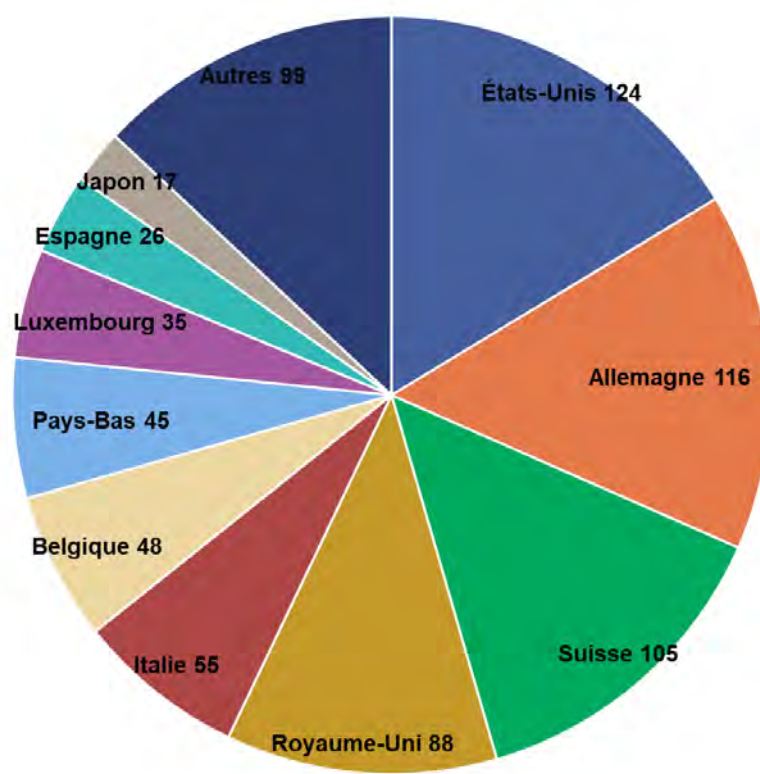
Selon des premières données préliminaires pour 2022, le flux d'IDE en France sur les trois premiers trimestres de 2022 se serait établi à 18,6 Md€ après 26,6 Md€ sur les trois premiers trimestres 2021.

Le stock d'investissements étrangers⁴³ en France s'est établi à 845,9 Md€⁴⁴ en fin d'année 2021 selon la Banque de France, en forte augmentation (+8,5 %) par rapport à 2020. Après retraitement des investissements en fonction de la localisation de la maison mère des investisseurs (méthodologie de « l'investisseur ultime »), les principaux investisseurs en France sont les États-Unis (123,8 Md€ en 2021), l'Allemagne (115,6 Md€), la Suisse (105,5 Md€) et le Royaume-Uni (87,7 Md€) (cf. Graphique n°47). Le stock d'IDE en France est principalement concentré dans l'industrie manufacturière (31,9 % du stock d'IDE en 2021), les activités financières et d'assurance (23,2 %) et l'immobilier (19,9 %).

⁴³ Le stock d'IDE en France correspond à la valeur des fonds propres investis par des non-résidents dans des entreprises résidentes et des prêts qu'ils leur ont accordés.

⁴⁴ Ce montant correspond au stock d'IDE en France selon la méthodologie de « l'investisseur immédiat », mesurant le flux d'investissements provenant du pays d'où il a été émis.

Graphique n°47 : répartition du stock d'IDE entrants par pays d'investisseur ultime (en Md€, 2021)



Source : Banque de France

